

ÉTUDE DU PATRIMOINE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Rapport final



Bergeron Gagnon inc.
Consultants en patrimoine culturel

Table des matières

Table des matières	0
Préambule.....	3
Mandat.....	5
Introduction.....	7
Liste des abréviations	8
Méthodologie	9
Présentation des territoires d'étude.....	13
A. Caractérisation des zones d'étude.....	15
1. Résultats quantitatifs de l'inventaire.....	17
2. Le cadre bâti et paysager (Île-aux-Coudres).....	19
2.0 Contexte historique.....	19
2.1 L'occupation du territoire	20
2.2 Le patrimoine.....	20
2.3 Le paysage	21
2. Le cadre bâti et paysager (La Baleine)	24
2.0 Le contexte historique.....	24
2.1 L'occupation du territoire	24
2.2 Le patrimoine.....	25
2.3 Le paysage	26
2.4 Élément problématique	27
2. Le cadre bâti et paysager (Les Éboulements)	29
2.0 Contexte historique.....	29
2.1 L'occupation du territoire	30
2.2 Le patrimoine.....	31
2.3 Le paysage	32
2. Le cadre bâti et paysager (Petite-Rivière-Saint-François)	35
2.0 Contexte historique.....	35
2.1 L'occupation du territoire	35
2.2 Le patrimoine.....	37
2.3 Le paysage	39
2.4 Les éléments problématiques	41
2. Le cadre bâti et paysager (Saint-Hilarion).....	43
2.0 Le contexte historique.....	43
2.1 L'occupation du territoire	43
2.2 Le patrimoine bâti.....	46
2.3 Le paysage	47
2.4 Éléments problématiques	49
2. Le cadre bâti et paysager (Saint-Joseph-de-la-Rive).....	51
2.0 Contexte historique.....	51
2.1 L'occupation du territoire	51
2.2 Le patrimoine.....	52
2.3 Le paysage	54
3. La typologie des bâtiments d'intérêt patrimonial	57
3.1 Les maisons d'habitation	57
3.2 Les bâtiments secondaires	78
B. Évaluation des zones d'étude.....	85

1. Analyse de l'architecture à partir de la typologie.....	87
1.1 La représentation et la caractérisation des types architecturaux domestiques.....	87
1.2 Les caractéristiques de l'architecture	93
1.3 La valeur d'âge des maisons traditionnelles	95
2. L'état physique.....	97
Introduction : état physique et état d'authenticité : deux éléments bien distincts	97
2.1 Les maisons d'habitation d'intérêt patrimonial.....	97
2.2 Les bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial	98
3. L'état d'authenticité	99
3.1 Les principaux constats communs à toutes les municipalités.....	99
3.2 Problèmes récurrents à tous les types de bâtiments d'intérêt patrimonial	100
3.3 Constats propres à certaines municipalités	103
3.4 L'état d'authenticité du paysage	105
4. Les autres contraintes à la mise en valeur	109
4.1 L'insertion des bâtiments contemporains.....	109
4.2 Affichage commercial.....	109
4.3 Les réseaux aérien de distribution	109
4.4 Antennes paraboliques.....	110
4.6 Nouveaux développements.....	110
5. Les édifices et territoires d'intérêt particulier	112
5.1 Analyse sommaire des édifices d'intérêt particulier	112
5.2 Présentation des édifices présentant un intérêt particulier	113
5.3 Recommandations relatives aux <i>territoires d'intérêt</i>	117
C. Identification des objectifs et des orientations ; proposition d'outils de sensibilisation, de protection et de mise en valeur.....	125
Introduction. La valorisation du paysage ... prochain enjeu régional.....	127
L'Objectif général.....	129
Les objectifs spécifiques.....	129
L'approche.....	131
1. Présentation générale des mesures de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur	132
2. Présentation de certaines mesures	139
2.1 Mesures de sensibilisation	139
2.2.2 Création de sites du patrimoine	144
2.3 Mesures de mise en valeur.....	145
3. Maîtrise d'œuvre et partenariat.....	149
4. Stratégie et priorités d'intervention.....	153
4.1 Le rôle de la MRC de Charlevoix – le <i>coffre à outils</i> régional	153
4.2 Les priorités régionales.....	153
4.3 Les priorités municipales – le <i>coffre à outils</i> municipal	153
Conclusion	157
Bibliographie	159
Annexe 1 . Lexique utilisé dans la typologie architecturale.....	161
Annexe 2 . Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial présentant un intérêt particulier	163
Annexe 3 . Photographies et cartes.....	169

Annexe 4 . Informations sur les matériaux de remplacement et les couleurs 171

Préambule

Dans le contexte de la révision de son schéma d'aménagement, la MRC de Charlevoix a entrepris en 1999 un projet consacré aux territoires d'intérêt patrimonial. Aussi, le schéma d'aménagement révisé (PSAR) comprend un plan d'action identifiant les interventions à entreprendre en matière culturelle. Ce projet d'envergure régionale touche six des huit municipalités de la MRC, soit Les Éboulements, Saint-Joseph-de-la-Rive, La Baleine, l'Île-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Hilarion.

Puisque Baie-Saint-Paul a déjà effectué plusieurs études et entrepris une démarche de valorisation de son patrimoine, la municipalité ne participe pas au présent mandat. Par ailleurs, Saint-Urbain n'a pas jugé pertinent faire partie du processus.

Dans le cas des municipalités visées, la démarche de la MRC implique trois phases principales, soit :

- l'inventaire architectural ;
- l'étude des territoires d'intérêt patrimonial ;
- le développement d'outils de protection, de mise en valeur et de sensibilisation.

Le présent mandat est consacré à la phase 2, soit l'étude des territoires d'intérêt patrimonial.

Mandat

Selon les termes du devis technique, le mandat devra permettre de «...décrire les traits particuliers qui façonnent les zones d'intérêt patrimonial et de ce qui en fait une valeur collective. À la suite de ce constat, la MRC veut obtenir une vision de l'état de conservation de son patrimoine bâti. Contrairement à l'inventaire détaillé de l'étape 1 [inventaire architectural et délimitation des territoires d'intérêt patrimonial], l'étude à effectuer sur les territoires identifiés vise à établir un constat général des zones¹.».

A. Caractérisation des territoires d'intérêt patrimonial

Étude du paysage

Traits naturels :

- Division cadastrale et distribution du cadre bâti
- Utilisation du sol selon la vocation passée, actuelle et future
- Les éléments d'orientation : points de vue, points de repère et lignes de force
- Végétation

Analyse typologique

- Classification des édifices en utilisant les paramètres de la fiche d'inventaire de la MRC

B. Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial

Analyse de l'état physique des édifices

- Évaluation globale du niveau de détérioration de l'aspect extérieur des bâtiments (revêtements, composantes).
- Synthèse des observations par types.

Évaluation de l'état d'authenticité des édifices

- Identification des transformations qu'a connu le milieu au niveau du paysage et du cadre bâti ancien.
- Évaluation de l'impact des transformations.
- Étude de l'état du milieu sur le plan du paysage, du cadre bâti et du mode d'implantation par rapport à son image traditionnelle classique.

Identification des contraintes à la mise en valeur

- Analyse des faiblesses du paysage bâti entravant la mise en valeur. Il peut s'agir de stationnements, de l'affichage ou autres.

¹ Devis d'étude de la MRC de Charlevoix.

Autres éléments de l'analyse des territoires d'intérêt

-
- Analyse et, si cela est possible, hiérarchisation des édifices les plus représentatifs et les mieux conservés relevés sur le terrain.
 - Définition des caractères généraux et spécifiques de ces édifices.
 - Identification des bâtiments ou des sites dont les aspects naturels, architecturaux ou historiques ont une valeur de conservation exceptionnelle.
 - Proposition, s'il y a lieu, de correctifs à la délimitation des zones d'intérêt.

C. Objectifs, orientations ; outils de sensibilisation, de protection et de mise en valeur

-
- Outils privilégiés par la MRC
- Contrôle réglementaire
 - Statut juridique
 - Contenus normatifs
 - Programmes incitatifs
 - Supports de sensibilisation

Introduction

Le présent rapport reprend les trois grandes subdivisions prescrites au devis d'étude, soit :

- A. Caractérisation des zones d'étude ;
- B. Évaluation des zones d'étude ;
- C. Identification des objectifs et des orientations ; proposition d'outils de sensibilisation, de protection et de mise en valeur.

Il débute par la présentation de la méthodologie que nous avons utilisée pour mener à bien le mandat.

Vient ensuite la description des territoires d'étude afin de bien préciser que tous les secteurs anciens de la MRC de Charlevoix ne font pas partie du mandat mais bien seulement des périmètres que la MRC a désignés. Les territoires d'étude font tous partie de la *Réserve Mondiale de la Biosphère de Charlevoix*¹.

La section A du rapport est donc consacrée à la caractérisation des territoires d'étude. On y retrouve dans un premier temps la présentation des principaux résultats quantitatifs de l'inventaire des territoires d'intérêt patrimonial. Pour chacune des municipalités concernées, nous présentons ensuite la description du cadre bâti et paysager. Cela comprend une caractérisation des territoires d'étude au niveau des formes d'occupation du territoire et de son patrimoine bâti. Une analyse du paysage est également effectuée pour chacune des municipalités.

La section B du rapport, consacrée à l'évaluation des territoires d'intérêt patrimonial, comprend cinq chapitres qui s'adressent à l'ensemble des municipalités. Le premier donne les résultats de l'analyse typologique des bâtiments d'intérêt patrimonial. Bien qu'elle soit principalement consacrée aux bâtiments domestiques, cette analyse s'intéresse également aux bâtiments secondaires des territoires d'étude. Elle est complétée par des textes visant à présenter les éléments les plus remarquables de l'architecture charlevoisienne et les résultats de l'analyse de la valeur d'âge des maisons traditionnelles.

Le second chapitre de la section B fait le constat de l'état de l'état physique des bâtiments inventoriés, alors que le chapitre 3 se consacre à l'analyse de la problématique de l'état d'authenticité. On y retrouve les principaux constats communs à tous les territoires d'études et d'autres qui sont davantage propres à certaines municipalités. Vient ensuite la présentation des problèmes de conservation récurrents à tous les types de bâtiments d'intérêt patrimonial.

Le chapitre 3 se termine par un texte portant sur l'évaluation de l'état d'authenticité du paysage.

¹ *Réserve Mondiale de la Biosphère de Charlevoix est délimitée par les lignes de hauteur des rivières Malbaie et du Gouffre; elle comprend aussi les bassins côtiers entre le cap Maillard et le cap du Saumon, de même que la moitié du fleuve Saint-Laurent entre ces deux caps. Un total de 4 600 km carrés.*

Le chapitre 4 est consacré à la présentation des édifices et secteurs offrant un intérêt particulier. Il s'agit tant des édifices ou des territoires possédant une reconnaissance officielle que ceux qui, d'après notre expertise, se démarquent du corpus d'étude.

Enfin, le chapitre 5 fait état des contraintes à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager. On y fait notamment allusion à l'insertion des bâtiments contemporains ainsi qu'à des problématiques observées sur le terrain qui devraient faire l'objet d'interventions au cours des prochaines années.

La section C du rapport présente les mesures de sauvegarde et de mise en valeur dont nous proposons l'application dans la MRC de Charlevoix.

Le lecteur retrouvera en annexe un très complet lexique utilisé dans la typologie architecturale. Ce lexique aura avantage à être consulté afin de faciliter la compréhension des termes et expressions qui y sont employés. Enfin, les annexes comprennent la liste complète des bâtiments d'intérêt patrimonial présentant un intérêt particulier, ainsi que les cartes et les photos.

Liste des abréviations

IAC : Île-aux-Coudres
BAL : La Baleine
EBO : Les Éboulements
PRF : Petite-Rivière-Saint-François
SHL : Saint-Hilarion
STJ : Saint-Joseph-de-la-Rive

Méthodologie

De façon générale, l'étude des territoires d'intérêt patrimonial a été produite à partir de l'inventaire détaillé des bâtiments d'intérêt patrimonial réalisé à l'été et à l'automne 1999.

La démarche utilisée pour mener à bien le mandat repose sur quatre grandes étapes, soit :

- les travaux de terrain ;
- la recherche documentaire ;
- la synthèse de l'information;
- l'élaboration du rapport synthèse.

1. Travaux de terrain

Nos travaux de terrain ont été réalisés à la fin du mois de décembre 1999. Ils ont permis de parcourir les territoires d'étude et d'effectuer la prise de photographies nécessaires à l'analyse du paysage et à l'étude du patrimoine.

2. Recherche documentaire

Cette étape a été consacrée à la consultation de la documentation fournie par la MRC de Charlevoix. En outre, une recherche documentaire a été effectuée afin de compléter la documentation remise par le client. La liste de ces ouvrages figure en bibliographie.

Dans le cas de l'étude des paysages, les documents consultés sont le schéma d'aménagement et l'étude du paysage réalisée en 1995 et qui se nomme « Composantes du paysage visible autour des axes routiers d'importance régionale ».

3. Synthèse de l'information

La synthèse du contenu de la documentation et la rédaction des observations de terrain ont été effectuées en troisième étape.

Nous avons d'abord effectué un examen attentif de chacune des 597 fiches de l'inventaire dans le but d'identifier les données utiles à l'analyse des territoires d'étude. Ces données ont été compilées informatiquement sur un logiciel de base de données (*File Maker Pro 4.0*). Ce sont l'adresse de la propriété, la date de construction, l'intérêt patrimonial, le type architectural¹, la forme du toit (lorsqu'elle est pertinente) et son matériau de revêtement (lorsqu'il est traditionnel). Enfin, les bâtiments présentant un intérêt particulier ont été annotés, de même que les cotes attribuées à certains bâtiments qui seraient, selon nous, à réévaluer éventuellement.

Enfin, dans le cadre de l'étape 3, nous avons ensuite effectué la numérisation des photos utilisées dans le rapport. Les originaux constituent nos photos de terrain et certaines des photos placées sur les fiches d'inventaire.

¹ Information qui n'existait pas sur la fiche qui a donc été rajoutée par *Bergeron Gagnon inc.*

Quant à la synthèse de l'information concernant les paysages, les traits dominants définissant le caractère propre à chacun des territoires étudiés, les éléments particuliers caractérisant chaque territoire, ainsi que les éléments problématiques sont décrits par municipalité et représentés sur la carte synthèse de chacune.

4. Élaboration du rapport synthèse

En dernière étape, le rapport a été rédigé selon les paramètres fixés dans l'offre de services et incluant notamment :

- \ typologie architecturale (section A, chapitre 3) ;
- \ l'analyse du paysage (section A, chapitre 2) ;
- \ la caractérisation des territoires d'intérêt (section A, chapitre 2) ;
- \ l'évaluation de ces mêmes territoires sous l'angle de l'état physique et de l'état d'authenticité (section B, chapitres 2 et 3);
- \ l'identification des objectifs et des projets de sauvegarde et de mise en valeur (section C).

Note concernant la méthodologie spécifique au paysage

Il est important de rappeler que le mandat confié à *Bergeron Gagnon inc.* porte sur l'étude des territoires d'intérêt patrimonial et que l'analyse du paysage n'est pas l'objectif premier de l'étude, mais représente plutôt une donnée complémentaire à l'étude plus précise du patrimoine bâti.

Les méthodes utilisées habituellement pour la caractérisation des paysages sont celles élaborées par Hydro-Québec et le ministère des transports du Québec. Elles visent à qualifier les paysages en vue de l'insertion d'une infrastructure particulière comme une ligne de transport d'électricité ou une route. Ces méthodes n'ont pas été retenues dans le cadre de la présente étude, parce qu'elles sont longues et complexes, et que l'objectif de l'étude tel que mentionné plus haut, n'est pas une analyse détaillée du paysage. De plus, l'étude ne vise l'implantation d'aucune structure particulière, mais plutôt une compréhension globale du paysage, de ses points forts et de ses secteurs sensibles.

Toutefois, certaines notions véhiculées par ces méthodes ont été considérées dans le cadre de la présente analyse du paysage lors des étapes *Travaux de terrain* et *Synthèse de l'information* de la démarche décrite plus haut. Ces notions sont :

Les unités de paysage : les aspects d'uniformité et de diversité des paysages de cette notion ont été considérés, mais le découpage systématique des territoires en unités de paysage n'a pas été jugé significatif dans le cas présent ;

Les éléments particuliers du paysage : les composantes physiques qui caractérisent le milieu en regard de sa composition et de sa configuration, soit l'ensemble des types de

vues, les points de repère, les attraits visuels, les lieux d'observation stratégiques, les sites à vocation particulière, etc, ont été relevés pour chaque territoire ;

Les lignes de forces du paysage ; les composantes physiques structurant le paysage d'une façon significative ont été notées ;

La sensibilité des paysages : au départ un degré de sensibilité élevée, ainsi qu'une valorisation très élevée s'applique sans contredit à l'ensemble des territoires étudiés (partie de la *Réserve Mondiale de la Biosphère*).

Résistance et capacité d'absorption : puisque l'ensemble des paysages est qualifié de très sensible, ils sont donc considérés comme très résistant au changement.

Le but de l'étude des paysages est de pouvoir identifier certains équipements mal intégrés à leur milieu, et les moyens possibles pour mieux les intégrer dans l'avenir. Ici entre en jeu la notion de capacité d'absorption de certains secteurs du paysage. Le but de l'étude était également d'identifier les zones les plus sensibles et de préciser la délimitation des territoires d'intérêt.

D'autre part, notons qu'une méthode pour la caractérisation et la gestion des paysages d'intérêt patrimonial est présentement élaborée et mise en application par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Ce guide méthodologique n'est pas disponible en ce moment et son application constitue un projet de grande envergure non applicable dans le cas du mandat actuel.

Les photographies

Les photographies auxquelles le texte réfère se retrouvent en annexe, tout comme les feuillets cartographiques sur lesquels certaines d'entre elles sont parfois situées. Font exception à cette règle quelques photos qui, à l'intérieur du chapitre 3 de la section A, illustrant des *bâtiments témoins*, n'ont pas été numérotées.

Provenance des photos

Les photos dotées d'une cote comprenant une lettre, suivie de deux chiffres séparés par un point (exemples : P 09.16 et A 08.18) ont été prises par l'équipe de Bergeron Gagnon. Plus spécifiquement, les codes précédés d'un P indiquent qu'il s'agit d'une photographie touchant le patrimoine ; elles ont été prises par Claude Bergeron en décembre 1999. Les codes précédés d'un A sont reliés au paysage et les photos correspondantes ont été prises par Suzanne Hamel également en décembre 1999. Dans les deux cas, le premier chiffre indique le numéro de film et le second le numéro de la pellicule.

Les photos marquées d'un code comme le *LB99Principale124* proviennent de l'inventaire de bâtiments d'intérêt patrimonial de la MRC de Charlevoix et ont été prises à l'été 1999 et, dans le cas de Saint-Hilarion, à l'automne 1999.

Présentation des territoires d'étude

Les territoires d'étude ont été, d'une part, délimités à partir des territoires d'intérêt patrimonial identifiés au Projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR 1) et, d'autre part, vérifiés par les données de l'inventaire de la MRC. Notons que pour certaines municipalités, il n'était pas justifié de créer une zone puisque la concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial était plus faible. Alors, l'ensemble du territoire a été considéré.

Île-aux-Coudres

Dans la municipalité de l'Île-aux-Coudres¹, le territoire d'étude correspond principalement aux routes qui ceignent l'île, soit la rue Royale (Est et Ouest) et le chemin des Coudriers. Il comprend également quelques petites rues transversales comme les chemins du Moulin, du Ruisseau Rouge, de l'Ilet, des Crans et des Prairies.

La Baleine

À La Baleine, le territoire d'étude est principalement constitué par les abords de la rue Principale. Le chemin des Coudriers ne comprend aucun immeuble d'intérêt patrimonial.

Les Éboulements

Dans la Municipalité des Éboulements, le territoire d'étude est composé du corridor formé par la route 362, soit la rue du Village (no civiques 155 à 326) et l'extrémité est du rang Saint-Joseph (no civiques 117 à 160).

Petite-Rivière-Saint-François

À Petite-Rivière-Saint-François, le territoire d'étude correspond à la rue Principale. Il se subdivise en trois secteurs : Maillard (à l'est), le Village (au centre) et Grande-Pointe (à l'extrémité ouest). À la rue Principale, s'ajoute le rang de la Martine où des bâtiments d'intérêt patrimonial ont été inventoriés par la MRC de Charlevoix.

Saint-Hilarion

Comme il a été vu plus haut, à Saint-Hilarion, le territoire d'étude est constitué par l'ensemble des rues où des bâtiments d'intérêt patrimonial ont été inventoriés par la MRC de Charlevoix à l'automne 1999. Il s'agit du secteur *village* (incluant les rues Principale, Cartier, Maisonneuve et Dufour), d'une partie de la route 138 ainsi que des rangs 1, 4, 5, 6, du Moulin et Sainte-Croix.

¹ L'île aux Coudres inclus ici la nouvelle municipalité formée des anciennes municipalités de Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres et de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres.

Saint-Joseph-de-la-Rive

À Saint-Joseph-de-la-Rive, le territoire d'intérêt patrimonial délimité au schéma d'aménagement devient notre territoire d'étude. Il comprend essentiellement la rue Félix-Antoine-Savard, entre les numéros civiques 112 et 368, et la rue de l'Église.

La MRC de Charlevoix a décidé d'accorder la priorité à ces territoires d'étude pour les raisons suivantes :

- \ ils subissent plusieurs pressions de développement ;
- \ la MRC possédait moins de connaissance sur ces territoires ;
- \ les éléments patrimoniaux dans le PSAR se présentent sous deux formes sur ces territoires (échantillon) ; la première porte sur les éléments d'intérêt patrimonial localisés de façon très ponctuelle. La deuxième forme présente des ensembles d'éléments patrimoniaux regroupés à l'intérieur de zones d'intérêt patrimonial ;
- \ cela permet de mieux cerner les problématiques.

Les Éboulements Centre, les rangs Saint-Pierre et Saint-Marc dans la municipalité Des Éboulements ; le rang Sainte-Marie de Petite-Rivière-Saint-François, ainsi que le secteur du plateau (rues des Cèdres et des Érables) et les environs du quai (chemin du Quai, de la plage et la rue des Saules) à Saint-Joseph-de-la-Rive, à la demande de la MRC, ne font pas partie de la présente étude. Ces secteurs figurent aussi parmi les territoires d'intérêt historique inventoriés par la MRC en 1999.

La délimitation des territoires d'étude figure ci-après.

A. Caractérisation des zones d'étude

L'importance de la sensibilité à l'architecture

Des témoins visibles...

De par leur variété même, les bâtiments d'une région sont les témoins visibles des façons d'habiter, de travailler, de socialiser, bref, des modes de vie propres à ce lieu.

... aptes à raconter leur histoire,

Pour peu qu'elles aient conservé une authenticité suffisante, ces constructions, grâce à leur caractère de relative permanence dans le temps, deviennent susceptibles de raconter leur histoire depuis l'époque de leur apparition jusqu'à aujourd'hui.

.... d'un usage actuel et toujours vivant

Issues d'un passé non encore révolu, les maisons, les granges ou les églises sont des témoins, certes, mais des témoins toujours vivants qui n'ont jamais cessé de répondre fort honorablement aux besoins premiers.

... en plus d'être garants de la spécificité du milieu.

Enfin, un autre rôle — peut-être plus fondamental encore — échoit désormais aux bâtiments anciens. Après un demi-siècle de tendance à l'uniformisation et à la banalisation des architectures, les bâtiments anciens, étonnamment bien adaptés à leur environnement et conférant à celui-ci son caractère propre, sont garants de la spécificité de leur milieu. Sans cette originalité, la région n'existe tout simplement pas en tant qu'entité culturelle distincte et digne d'intérêt.

1. Résultats quantitatifs de l'inventaire

Un dépouillement minutieux de l'inventaire réalisé par la MRC a permis de relever 597 bâtiments d'intérêt patrimonial à l'intérieur des territoires d'étude. Pour la quasi totalité d'entre eux, la date de construction ne dépasse guère la fin de la Seconde Guerre mondiale (1945), cette époque-charnière qui correspond, dans le Québec rural, au début d'une brusque et profonde transformation des traditions architecturales et des façons de construire. Ainsi, ces bâtiments peuvent être reconnus comme étant *traditionnels*. De plus, leur valeur d'âge leur confère d'office un *intérêt patrimonial*.

Les bâtiments d'intérêt patrimonial comportent trois grandes catégories :

P les *maisons d'habitation*, aussi appelées *bâtiments principaux*, dont la typologie sera basée sur les composantes volumétriques et l'époque de construction ;

P les bâtiments *secondaires*, dont l'usage est principalement agricole, qui seront classés selon leur fonction spécifique ;

P les *édifices religieux*, également classés selon leur fonction.

Compte tenu des divers périmètres couverts, les bâtiments d'intérêt patrimonial se retrouvent principalement dans les municipalités de Saint-Hilarion (34%), de Petite-Rivière-Saint-François (19%) et de l'Île-aux-Coudres (18%).

Tableau 1. Répartition des bâtiments d'intérêt patrimonial inventoriés dans les zones d'étude

	Île-aux-Coudres	La Baleine	Les Éboule.	Petite-Rivière	Saint-Hilarion	Saint-Joseph	Total
Bâtiment principal	94	20	79	106	133	37	469
Bâtiment secondaire	18	6	19	8	72	6	128
Total	112	26	98	114	205	42	597

Comme le démontre le tableau 1, les bâtiments inventoriés sont constitués en très grande majorité par des bâtiments principaux (78% du corpus d'étude). Les bâtiments secondaires, relativement peu nombreux, sont surtout localisés dans la municipalité de Saint-Hilarion.

Il nous faut préciser que les territoires à l'étude constituent des périmètres variables passant de l'ensemble de la municipalité (ex. : Saint-Hilarion) à seule une zone d'intérêt patrimonial (ex : Saint-Joseph-de-la-Rive).

2. Le cadre bâti et paysager (Île-aux-Coudres)

2.0 Contexte historique

C'est à l'extrémité ouest de l'île aux Coudres, à la pointe de l'Îlet, que les colons s'installent vers 1720. Un premier moulin à vent y est d'ailleurs érigé en 1727. L'année suivante, on accorda les premiers contrats de concession de terres. Il faut toutefois attendre 1741 pour que l'on procède à l'ouverture des registres. Une chapelle sera construite vers 1748. Au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, le développement demeure lent. Aussi, en 1759, on rapporte la présence d'une quarantaine de maisons seulement, dont se sont emparées les Anglais lors de la guerre de Conquête.

À partir de 1773, des terres sont concédées sur le rang nord de l'île dans un secteur connu sur le nom de Pointe-des-Roches, aujourd'hui Saint-Bernard. Ce n'est vraiment qu'au XIX^e siècle que commencent à se former les paroisses que nous connaissons. Ainsi, en 1827, a lieu l'érection canonique de la paroisse de Saint-Louis. Après l'abolition du régime seigneurial, ce sera en 1855, l'érection de la municipalité de paroisse.

La première moitié du XIX^e siècle a donc été marquante pour Saint-Louis. C'est d'ailleurs au cours de cette période que furent construits les principaux édifices qui marquent tant son paysage aujourd'hui : le moulin à eau en 1826, le moulin à vent dix ans plus tard et les chapelles de procession en 1837.

Ce n'est que beaucoup plus tard que le territoire nord de l'île s'organise en municipalité. En effet, l'érection de la paroisse de Saint-Bernard s'effectue seulement en 1929. L'église y est érigée l'année suivante.

L'érection de la municipalité de Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres a lieu en 1936, à partir du territoire de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres.

2.1 L'occupation du territoire

La fonction résidentielle domine dans l'ensemble des territoires étudiés. Toutefois, l'agriculture est encore bien présente dans la municipalité, comme en témoignent de nombreux bâtiments agricoles toujours en usage. La vocation touristique marque elle aussi le cadre bâti, surtout dans la partie sud-ouest de la municipalité.

Deux petits pôles, à la fois commerciaux et institutionnels, caractérisent le territoire d'étude. Le premier d'entre eux, d'implantation relativement récente, correspond à l'ancien noyau villageois de Saint-Bernard ; il se situe à l'entrée de l'île, près de l'intersection du chemin Royal et de la rue du Port. On y retrouve l'église Saint-Bernard (photo 1), l'école, le cimetière et quelques commerces. Le second pôle est localisé dans les environs de l'église Saint-Louis, au sud-ouest de la municipalité. Outre l'église, deux chapelles de procession (photo 2) et l'école, ce secteur se distingue par plusieurs motels de construction récente. Enfin, la fonction industrielle occupe les approches du quai où les chantiers maritimes *Les Industries Océans* sont en opération.

2.2 Le patrimoine

L'Île-aux-Coudres compte une centaine de bâtiments d'intérêt patrimonial, dont certains datent du XVIII^e siècle. Cependant, le cadre bâti de la municipalité de l'Île-aux-Coudres est résolument contemporain. En règle générale, les bâtiments d'intérêt patrimonial sont en grande majorité orientés vers le fleuve et disséminés dans l'ensemble du territoire.

Une liste effectuée par la MRC de Charlevoix¹ révèle l'existence de huit croix de chemin dans la municipalité ; elle sont principalement situées le long de la rue Royale et du chemin des Coudriers. Ces ouvrages d'art populaire, intimement associés au mode de vie d'autrefois, sont partie intégrante du paysage bâti traditionnel. Citons aussi le cimetière des Français (adjacent à la plage Cartier) et le monument Jacques Cartier (voisin du 71, Royale Ouest).

¹ *Île-aux-Coudres - Documents complémentaires - Inventaire du patrimoine bâti*, été 1999 [MRC de Charlevoix].

2.2.1 La rue Royale Ouest

Quoique d'origine très ancienne, la rue Royale Ouest (dans l'ancienne municipalité de Saint-Bernard) montre présentement un cadre bâti nettement contemporain. La trentaine de bâtiments d'intérêt patrimonial qu'on y trouve sont dispersés entre des immeubles plus récents (photos 3 et 4). Notons qu'une bonne portion de la rue Royale Ouest est dépourvue de toute habitation.

2.2.2 Le chemin des Coudriers, extrémité ouest de l'île

Sur le chemin des Coudriers, à l'extrémité ouest de l'île (ancienne municipalité de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres), on trouve quarante-cinq bâtiments d'intérêt patrimonial (photo 5). Dans le secteur du ruisseau Rouge, le site des Moulins attire l'attention. Cet ensemble inclut les deux moulins Desgagnés (photo 6), la maison du meunier, la boutique de forge et la ferme Bouchard (photo 7).

Sur une bonne partie du chemin des Coudriers, les immeubles serrent la route de très près. Toutefois, à proximité du poste d'observation *Les Voitures d'eau*, quelques propriétés d'intérêt patrimonial sont établies sur un plateau qui surplombe la route (photo 8).

La fonction agricole est toujours présente, notamment à proximité du poste d'observation *Les Voitures d'eau*. La présence de nombreux motels dans cette partie de l'île aux Coudres atteste l'importance de l'aspect touristique.

2.2.3 Le chemin des Coudriers, entre le chemin du Ruisseau Rouge et la municipalité de La Baleine

Cette portion du chemin des Coudriers ne compte aucun immeuble d'intérêt patrimonial ; le bâti y est exclusivement composé d'édifices modernes à fonction résidentielle.

2.2.4 La Rue Royale Est

Le tronçon est de la rue Royale Est ne comporte que très peu de constructions. Dans les environs immédiats de l'église Saint-Bernard, le bâti est plus concentré et surtout d'époque contemporaine. On y retrouve encore quelques bâtiments d'intérêt patrimonial (photo 9).

2.2.5 Chemin des Prairies

Le chemin des Prairies présente quelques chalets et trois bâtiments d'intérêt patrimonial. Ce secteur se distingue avant tout par la qualité exceptionnelle des panoramas.

2.3 Le paysage

La morphologie de l'île confère au paysage une simplicité non dénuée d'intérêt, caractéristique de bien des espaces côtiers. L'île se compose principalement d'un plateau surplombant une falaise, au pied de laquelle se trouve une bande de terre plutôt étroite. Plus haute au nord, plus basse et un peu plus éloignée du fleuve au sud, la falaise cède la

place à une pente plus douce à l'extrémité ouest, là où est situé le village anciennement nommé Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres.

Le chemin de ceinture de l'île, qui prend le nom de rue Royale, puis de chemin des Coudriers offre sur presque tout le parcours de larges vues vers le fleuve, qui représente un élément dominant du paysage. Les champs visuels sont toutefois différents, selon que l'observateur se trouve sur la falaise ou au niveau plus bas vis-à-vis le fleuve.

Ainsi, le long de la rue Royale, l'observateur est en surplomb le long de la falaise. Son regard domine le bras du fleuve en contrebas et se ferme avec les montagnes de Charlevoix situées sur la côte. La composition visuelle est exceptionnelle grâce à la combinaison des trois éléments que sont le paysage rural de l'île en avant-plan, le chenal en second plan et les montagnes en arrière-plan.

L'extrémité ouest de l'île où se trouve Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres, de même que tout le côté sud au niveau du chemin des Coudriers se caractérisent par une topographie relativement plane, à un niveau à peine supérieur à celui de l'eau. L'observateur est donc localisé beaucoup plus bas ; le champ visuel qui s'offre à lui est très large et la présence du fleuve est marquante, soit par la vue des larges avant-plages herbacées surtout du côté ouest, ou par la proximité du fleuve lui-même.

Tout le paysage du côté sud de l'île est fortement marqué par les battures et l'estuaire fluvial, qui se différencie du chenal plus étroit vu du côté nord de l'île. Le chemin des Coudriers possède un caractère à la fois rural par les champs agricoles qui le bordent au nord, et maritime par le fleuve qu'il longe au sud. La largeur du fleuve est ici plus imposante et la voie navigable renforce la caractère maritime du paysage par la présence de nombreux navires.

Des habitations sont disséminées tout le long du parcours du côté nord de l'île, avec deux concentrations villageoises tel qu'indiqué précédemment au point 2.1 *L'occupation du territoire*. Du côté sud il n'y a pas d'habitations le long du chemin des Coudriers une fois sorti de l'agglomération de Saint-Louis, ce qui donne encore plus de force à la présence du fleuve le long de cette côte (voir carte no 1, *Île-aux-Coudres*).

2.3.1 Les éléments particuliers du paysage

Les champs visuels orientés vers le fleuve

La topographie de l'île, quoique très simple, permet une diversité de points de vues vers le fleuve, associés à autant d'ambiances différentes. Tantôt la route est à un niveau élevé et le domine, tantôt la route est pratiquement au même niveau et le paysage prend des allures de bord de mer. Les différents types de vues sont :

Vue panoramique du côté nord de l'île

L'observateur situé sur la rue Royale Ouest domine le paysage, qui est visible grâce aux champs situés à l'avant-plan permettant une ouverture visuelle, ou grâce à la proximité de la falaise qui limite l'implantation de la végétation et de bâtiments. À l'arrière plan, les montagnes de la côte charlevoisienne sont mises en valeur par le bras du fleuve situé à leur pied. Tous les éléments qui participent à ce champ visuel sont proportionnés les uns avec les autres pour former une composition visuelle remarquable : les montagnes sont hautes, le chenal n'est pas trop large et la falaise localise l'observateur à un niveau assez élevé pour avoir une vue panoramique.

Cette vue panoramique se prolonge sur une petite partie du chemin des Coudriers du côté ouest de l'île, où la route longe le bord de la falaise. Cette localisation de la route permet une ouverture visuelle presque continue en direction ouest vers le fleuve, où le chenal rejoint l'estuaire. Le point de vue panoramique est d'autant plus spectaculaire que la route est très près du bord de la falaise, laissant peu de place pour un avant plan presque absent. Avant d'amorcer la descente vers Saint-Louis, on aperçoit la pointe de l'Îlet, et la profondeur de la vue permet de porter le regard jusque sur la rive sud du fleuve.

Vues ouvertes du côté ouest de l'île

Lorsque le chemin des Coudriers redescend au niveau du fleuve, le champ visuel comporte alors à l'avant plan de vastes étendues d'herbacées, avec les champs cultivés du côté est de la route et les milieux humides des battures du côté ouest. L'herbacaie de ces milieux humides constitue un avant plan très intéressant. L'estuaire fluvial compose ensuite un arrière plan majestueux.

Sur la pointe de l'Îlet, le champ visuel est ouvert sur 360° et offre un contact privilégié avec le fleuve et les battures, qui présentent à cet endroit un avant-plage rocheux.

Vues ouvertes du côté sud de l'île

Les vues offertes le long du chemin des Coudriers à l'est de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres sont principalement orientées vers le sud, là où se trouve les battures et l'estuaire. Elles sont fermées du côté nord par la falaise qui longe la rive. Le contact avec le fleuve est ici privilégié, puisque l'observateur est pratiquement au même niveau que l'eau et que seule une mince bande de terre composée d'herbacées sépare la route des battures. Ces dernières se caractérisent par un sol sablonneux et rocailleux, caractéristique de bien des bords de mer.

Les éléments de dévotion populaire

Le parcours autour de l'île est parsemé d'éléments patrimoniaux à caractère religieux, comme par exemple les croix de chemin. Ils rappellent la dimension historique du lieu et ajoutent à l'ambiance (voir photos 13, 14 et 16).

Les alignements d'arbres

En regard de la végétation, ce sont les alignements d'arbres, plus souvent des peupliers columnaires qui rappellent l'intervention humaine dans le paysage. Quoiqu'en faible quantité en proportion de la superficie de l'île, on en retrouve un peu partout, et ils structurent le milieu en ajoutant un élément vertical contrastant dans l'horizontalité du paysage insulaire (voir photos 14 et 15). Ils accompagnent les habitations et les éléments d'intérêt historique et participent ainsi à la composition de l'ensemble du paysage patrimonial.

2.4 Éléments problématiques

Le secteur d'accès à l'Île

L'accès à l'île, qui s'effectue par bateau, permet à l'observateur d'apercevoir l'île dans son ensemble, puis de concentrer le regard sur le petit port au pied de la falaise boisée. Malheureusement le regard est d'abord attiré par le bâtiment massif du chantier maritime, hors de proportions par rapport à l'ensemble du paysage. Un peu plus haut, l'intersection de la rue du Port et de la rue Royale est actuellement peu invitante pour le visiteur (manque de végétation, cadre bâti détérioré, etc.).

Le site des Moulins

L'accès au site mérite d'être mis en valeur par l'aménagement des abords de la petite route, à partir du croisement avec le chemin des Coudriers. Il importe également d'accorder une attention particulière à la signalisation du site des Moulins qui doit être bien visible mais en accord avec le caractère de l'île (voir carte no 1, *Île-aux-Coudres*).

2. Le cadre bâti et paysager (La Baleine)

2.0 Le contexte historique¹

C'est au cours des années 1730 que la future municipalité de La Baleine aurait commencé à être occupée. Certains édifices témoignent d'ailleurs de cette période d'implantation.

La Baleine demeura un rang de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres durant plus de deux siècles. Aussi, son histoire demeure intimement liée à celle de la paroisse de Saint-Louis. C'est seulement en 1951 que l'on érigea la municipalité de La Baleine, à partir du territoire de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres.

2.1 L'occupation du territoire

Les fonctions résidentielle, agricole et touristique de caractérisent le milieu à La Baleine. À l'extrémité est de la municipalité, les constructions sont plutôt rares et le paysage bâti

¹ Ce texte a été érigé à partir du document synthèse du macro-inventaire réalisé par le ministère de la Culture et des Communications et du volet historique du macro-inventaire du MCCQ.

est ponctué d'édifices à vocation touristique (ex. : motel *La Roche pleureuse*). L'agriculture occupe une place particulièrement importante sur le chemin des Coudriers. La Baleine se distingue par l'absence de noyau institutionnel ; principalement du côté sud des deux rues de la municipalité, le bâti est implanté de façon linéaire.

2.2 Le patrimoine

La Baleine compte vingt-six bâtiments d'intérêt patrimonial essentiellement localisés en bordure de la rue Principale (photos 10 et 11). L'inventaire réalisé par la MRC confirme l'absence de bâtiments d'intérêt patrimonial sur l'autre rue de la municipalité, le chemin des Coudriers.

Les bâtiments d'intérêt patrimonial à fonction domestique et agricole de cette municipalité évoquent quelque deux cents ans d'histoire. La façade des maisons d'habitation a cette particularité d'être orientée vers le sud, soit vers le fleuve. L'une d'elles, la maison Jacques-Leclerc, construite à la fin du XVIII^e siècle (photo 12), est classée monument historique.

Comme dans le cas de la municipalité de l'Île-aux-Coudres, le cadre bâti de La Baleine est en bonne partie de construction récente. Les bâtiments d'intérêt patrimonial sont donc dispersés entre des édifices modernes.

2.3 Le paysage

Le territoire de La Baleine sur l'île aux Coudres se distingue par trois types de paysage, dont les deux premiers décrits ci-dessous sont les plus marquants.

Ainsi le premier, que l'observateur aperçoit en circulant le long du chemin des Coudriers, est très uniforme et rappelle le bord de la mer, avec la proximité de l'eau à marée haute, ou les avant-plages rocheux et sablonneux qui caractérisent les battures à marée basse. La route longe l'estuaire fluvial, qui se distingue par sa largeur et la présence de la voie navigable. Une falaise ferme la vue du côté nord et la dirige vers le sud où le champ de vision de l'observateur est occupé principalement par le fleuve. Finalement notons qu'il n'y a pas d'habitations en bordure de la route.

Le second type de paysage correspond au territoire situé sur le plateau au sommet de la falaise. Traversé par la rue Principale, le paysage est ici à dominance agricole, et le fleuve n'occupe maintenant que l'arrière plan.

Finalement le dernier type de paysage est celui que l'on retrouve à l'extrémité est de l'île, qui se caractérise par un secteur boisé et l'implantation d'une infrastructure touristique (grandes auberges et hôtels) rencontrée nulle part ailleurs sur l'île. Les vues sont moins spectaculaires, mais le caractère y est plus intimiste.

2.3.1 Les éléments particuliers du paysage

La vue ouverte et dirigée vers le fleuve

Le champ visuel offert à l'observateur le long du chemin des Coudriers est totalement ouvert du côté sud où se trouve l'estuaire fluvial, alors qu'il bute sur la falaise du côté nord. La vue est ainsi dirigée vers le sud. La mince bande de terre entre la route et les battures constitue l'avant plan, alors que le fleuve occupe les moyen et arrière plans. La rive sud de l'estuaire fait également partie de l'arrière plan.

Au niveau de la perception, le fleuve domine entièrement le paysage le long du chemin des Coudriers, par l'importance de sa superficie, par la présence de navires sur la voie navigable, par la proximité de la route avec les battures.

Élément structurant : la falaise

La falaise joue le rôle d'élément structurant du paysage, de ligne de force qui a influencé les activités humaines. C'est elle qui crée deux ambiances distinctes, forçant deux occupations du sol différentes, selon que l'on se trouve sur le plateau (caractère rural) ou au pied de la falaise (caractère maritime).

Les espaces boisés du secteur de la Roche Pleureuse

À l'extrémité est de l'île dans le secteur de la Roche Pleureuse, la rue Principale et le chemin des Coudriers se rejoignent et le paysage se transforme, offrant une ambiance

différente du reste du parcours autour de l'île. Cette différence s'explique par la présence de zones densément boisées, avec des arbres matures. Le chemin des Coudriers s'éloigne du fleuve à cet endroit, pour amorcer le détour qui le ramène en direction ouest et traverse alors ce secteur boisé, qui cache la vue vers le fleuve pour permettre de mieux le redécouvrir par la suite. Les boisés participent ainsi à la diversité des lieux et ajoutent un élément de découverte des paysages.

Point de repère : les montagnes de Charlevoix

Du côté nord de la rue Principale, les montagnes de Charlevoix sont bien visibles et peuvent servir d'éléments de repère au visiteur.

2.4 Élément problématique

2.4.1 Lieu d'observation

Il n'y a aucun lieu d'arrêt ouvert au public et permettant l'observation et la promenade sur la pointe est de l'île. Ce manque d'infrastructure d'accueil pour un territoire à vocation touristique est une lacune (voir carte no 2, *La Baleine*).

2. Le cadre bâti et paysager (Les Éboulements)

2.0 Contexte historique

Avant d'aborder le contexte historique, le lecteur prendra note que Les Éboulements incluait à l'origine le territoire actuel de Saint-Joseph-de-la-Rive. Puisque le Saint-Laurent constituait sous le régime français la principale voie de communication, il était plus facile de s'implanter en bordure de la grève (à Saint-Joseph) que sur le plateau des Éboulements. Aussi, c'est sur le territoire actuel de Saint-Joseph-de-la-Rive que les premières tentatives d'implantation dans la seigneurie des Éboulements ont été tentées.

Pierre Tremblay fit construire le premier manoir seigneurial vers 1720 dans le village actuel de Saint-Joseph-de-la-Rive. À la même époque, les fils de Pierre Tremblay y ont également érigé un moulin banal. Vers 1721, un premier colon (Louis Tremblay) se serait établi en bordure du fleuve. Les registres paroissiaux sont ouverts en 1732. Vers 1733, une église est bâtie sur la plage située au pied de l'actuelle côte des Éboulements. En 1750, le seigneur construit un moulin banal en 1750 (le manoir encore conservé aujourd'hui sera quant à lui érigé en 1800).

Comme en de nombreux autres villages riverains québécois, cette première implantation sur la berge du fleuve (les Éboulements-en-Bas) a vite périclité au profit d'une installation permanente localisée plus haut, au village actuel des Éboulements. Aussi, à compter de la fin du XVIII^e siècle et du tout début du XIX^e siècle, un noyau d'implantation commence à se développer au village des Éboulements à son emplacement actuel. Une nouvelle église en pierre est ainsi érigée en 1798 sur le plateau (notons qu'elle sera incendiée et reconstruite en 1932).

En 1827, on procède à l'érection canonique de la paroisse de l'Assomption-de-Notre-Dame-des-Éboulements. En 1855, le territoire est érigé en municipalité.

2.1 L'occupation du territoire

Le territoire d'étude forme un long axe linéaire et très valonneux (photo 25). Les fonctions résidentielle, agricole et commerciale caractérisent la rue du Village et le rang Saint-Joseph. À l'ouest, le territoire d'étude est marqué par la présence de la rivière du Seigneur et de la Grande Côte qui donne accès à Saint-Joseph-de-la-Rive. Dans ce secteur, l'occupation du sol demeure plutôt clairsemée (photo 26). Plus à l'est, après l'intersection du rang Sainte-Catherine (qui donne accès aux rangs des Éboulements et à Saint-Hilarion), l'occupation du sol devient beaucoup plus dense (photo 27) et se maintient ainsi jusqu'à la sortie est du village (aux environs du garage Irving).

Un noyau institutionnel est établi sur le plateau du village qui domine tout le territoire d'étude et, d'ailleurs, une bonne partie de la municipalité elle-même. Formé de l'église (photo 28), du presbytère (construits tous deux en 1932), du cimetière et d'écoles, ce groupe d'immeubles compose le centre vital de la municipalité. L'église en constitue l'imposant point de repère. À l'est de ce noyau institutionnel, le bâti devient de moins en moins dense au fur et à mesure que l'on s'éloigne du village.

De façon générale, l'implantation des bâtiments traditionnels est assez parallèle à la trame cadastrale. Comme les chemins traversent souvent le quadrillage cadastral en oblique, les bâtiments se présentent en biais par rapport à la route (photo 29). En outre, à l'est de la route Sainte-Catherine, les marges de recul avant des bâtiments sont plutôt faibles (photo 30) contrairement à la partie ouest du territoire d'étude où les bâtiments sont implantés à une distance beaucoup plus grande de la route.

À l'est de la route Sainte-Catherine, le cadre bâti est composé en majorité de bâtiments d'intérêt patrimonial. À cet endroit, les immeubles modernes demeurent relativement peu nombreux.

2.2 Le patrimoine

Le territoire d'étude compte une centaine de bâtiments d'intérêt patrimonial (dont 79 sont des bâtiments principaux) répartis de part et d'autre de la route 362. L'époque de construction des deux tiers d'entre eux est antérieure à 1900. Une dizaine d'entre eux datent même de la fin du XVIII^e siècle (photo 31). Leur présence témoigne de l'ancienneté de l'occupation du lieu.

Il subsiste encore quelques fermes dont la maison d'habitation est traditionnelle. On dénombre une vingtaine de bâtiments secondaires à fonction agricole, lesquels sont surtout constitués de granges-étables (photo 33).

Entre la rivière du Seigneur et la Grande Côte, il faut signaler la présence d'un ancien domaine seigneurial. Ce site, réparti sur plusieurs paliers, comprend, en contrebas, la chapelle de procession Saint-Nicolas classée monument historique. Un peu plus au sud, au bord de la rivière du Seigneur, se dresse l'imposant moulin banal des Éboulements construit en 1790 (photo 34). Enfin, le manoir seigneurial de Sales-Laterrière, construit vers 1830, occupe avec ses dépendances le sommet du site (photo 35). Actuellement, l'ancien domaine seigneurial est utilisé en camp d'été par les Frères du Sacré-Cœur.

Il faut noter une rareté de grand intérêt, la forge Arthur Tremblay (photo 36), en bordure de la route Sainte-Catherine. Fondé en 1891, cet atelier de style Mansart, est exceptionnellement bien conservé et est encore pourvu de son outillage traditionnel.

Soulignons enfin la présence d'au moins un caveau à légumes dans le territoire d'étude (derrière le 163, du Village)¹.

Il est intéressant de noter que Les Éboulements figure dans la liste des plus beaux villages du Québec constituée par la revue *L'Actualité*, en 1997.

¹ Plusieurs autres caveaux à légumes sont présents ailleurs dans la municipalité mais à l'extérieur du territoire d'étude.

2.3 Le paysage

À l'endroit où se trouve l'agglomération des Éboulements, le plateau qui domine le fleuve ondule pour former une petite vallée, à partir de laquelle la descente vers le fleuve est possible pour aller rejoindre Saint-Joseph-de-la-Rive en contrebas. Ce plateau valonneux se caractérise par des champs agricoles implantés jusqu'au bord de la falaise au sud, dégagant une vue panoramique sur le fleuve et l'île aux Coudres. Les champs s'étendent également jusqu'au bas des montagnes qui encadrent l'espace au nord et à l'ouest.

La composition de l'ensemble, montagnes, champs et fleuve, offre à l'observateur où qu'il se trouve un paysage exceptionnel.

On accède à la municipalité des Éboulements principalement par la route 362. En provenance de l'ouest, la topographie de l'endroit offre une vue panoramique vers le village implanté sur le flan du coteau opposé. L'ensemble du village et les champs environnants sont aperçus d'un seul coup d'œil, et composent une vue pittoresque très prisée des artistes et des visiteurs.

Pour l'observateur qui arrive de l'est, par la même route, la découverte du village est plus progressive, débutant par les quelques habitations et une station service situées au sommet du coteau. Peu avant l'entrée du village, on aperçoit le clocher de l'église qui agit comme point de repère. Puis comme la route descend à travers le village, on peut voir le fleuve et les champs cultivés entre les habitations qui défilent le long de la pente.

Le village présente toutes les caractéristiques qui font le charme de Charlevoix : un relief fortement vallonné, une route étroite et sinueuse encadrée d'une trame serrée d'habitations patrimoniales. Ces caractéristiques que l'on retrouve d'une façon encore plus prononcée à la hauteur de l'église confèrent au village des Éboulements une ambiance intimiste et chaleureuse exceptionnelle.

Le village est formé par une seule rangée de maisons de chaque côté de la rue du Village. Cette configuration permet plusieurs percées visuelles entre les habitations, vers le fleuve et les montagnes. Le bâtiment principal est souvent accompagné d'un ou plusieurs bâtiments secondaires situés à l'arrière, mais visibles entre les habitations. Ils sont généralement dédiés à l'agriculture et leur présence ajoute au charme bucolique de l'endroit.

2.3.1 Les éléments particuliers du paysage

Les vues panoramiques

Plusieurs vues panoramiques vers le fleuve s'offrent au promeneur dès qu'il s'éloigne de la rue du Village, empruntant l'un des petits chemins menant aux champs cultivés du côté sud. Le regard de l'observateur domine à l'avant plan les champs qui se déroulent vers le sommet de la falaise au sud-ouest, puis aperçoit le fleuve et l'île aux Coudres. Au nord-ouest, le champ visuel se ferme avec les montagnes, offrant un autre type de vue caractéristique de Charlevoix, avec le village au moyen plan et le mont des Éboulements en arrière plan.

Un belvédère situé dans la cour de l'auberge *de nos Aïeux* constitue un endroit privilégié pour apprécier le paysage et représente un lieu d'observation stratégique (voir photo 41, carte 3).

Secteur d'intérêt particulier : l'église et son environnement immédiat

La configuration du village à la hauteur de l'église, le type d'habitations, leur état d'authenticité, ainsi que le relief confèrent au secteur un charme intimiste remarquable, qui contraste avec la majesté du paysage dès que l'on sort du village.

La localisation de l'église en retrait de la rue offre un dégagement qui crée une rupture dans l'alignement des maisons, caractéristique des places centrales de village. Ce lieu de rassemblement traditionnel est important autant en regard du patrimoine, qu'en regard de la qualité de la composition et de l'organisation du milieu bâti (voir photo 39). Il joue un rôle social autant pour les résidents que pour les visiteurs, en leur offrant une possibilité d'arrêt.

Des vues remarquables se présentent également de chaque côté de l'église vers l'arrière-pays (voir photo 42 sur la carte 3). Le cimetière compose un avant plan particulièrement intéressant, les champs et le mont des Éboulements occupant respectivement le moyen et l'arrière plan.

Quant à l'église elle-même, elle joue le rôle traditionnel de point de repère (voir photo 40). Située dans la portion la plus élevée du village, elle domine les deux tiers du village qui s'étend plus bas. En provenance de l'est, on l'aperçoit dès l'entrée dans le village.

Les percées visuelles

Les percées visuelles entre les habitations, vers le fleuve au sud (voir photo 37) et les montagnes au nord (voir photo 38), constituent un aspect visuel important du paysage des Éboulements. Ces percées rappellent constamment la localisation privilégiée du village dans un paysage exceptionnel. Elles permettent également de percevoir les champs et les bâtiments de ferme situés au second rang, qui imposent la vocation première du secteur, qu'est l'agriculture. Cette activité humaine est omniprésente dans le village des Éboulements et confère au lieu un charme indéniable.

Le camp Le Manoir

À l'entrée ouest des Éboulements le site du camp Le Manoir présente un intérêt patrimonial indéniable et offre une ambiance complètement différente de celle du reste du territoire. Il constitue une unité de paysage à part. Contrairement au reste du paysage qui est ouvert, ce site est refermé sur lui-même grâce à un espace boisé qui le protège de la route 362. De plus la topographie du terrain contribue également à le maintenir à l'écart, puisqu'il est situé en contrebas de la route, au point le plus bas du plateau. De cet espace, il n'y a pas d'accès visuel vers le village, le fleuve ou les montagnes.

Le lieu ajoute ainsi à la diversité des paysages et offre une ambiance totalement différente. C'est le seul endroit accessible du territoire étudié où l'on retrouve des alignements d'arbres, un secteur boisé mature et une rivière.

2.4 Les éléments problématiques

2.4.1 L'insertion de bâtiments modernes

Les constructions récentes implantées avec une grande marge de recul avant permettant le stationnement de voitures en façade brise la trame urbaine et s'intègrent mal au caractère du village. Les bâtiments de gabarit moyen avec de larges façades nuisent également à l'harmonie du milieu construit, ainsi qu'à la rythmique des percées visuelles.

2.4.2 L'accès au site du camp *Le Manoir*

Parmi les secteurs à bonifier, notons l'accès au site du camp Le Manoir, qui bien que propriété privée, constitue un attrait touristique ouvert en partie au public et à signaler. L'accès à partir de la route 362 passe inaperçu et pourrait être mis en valeur, dans le respect toutefois du caractère du milieu.

Voir la carte 3, *les Éboulements*.

2. Le cadre bâti et paysager (Petite-Rivière-Saint-François)

2.0 Contexte historique¹

L'histoire de Petite-Rivière remonte au tout début de la Nouvelle-France. Samuel de Champlain y jeta l'ancre dès 1603. Au début du XVII^e siècle, le futur territoire de Petite-Rivière faisait partie de la seigneurie de Beaupré, qui s'étendait des limites de Beauport jusqu'à la rivière du Gouffre. La Compagnie des Cent-Associés avait concédé ce territoire à Antoine Cheffault de la Renardière dès 1636.

En 1675, Petite-Rivière-Saint-François accueillait son premier colon : Claude Bouchard. Petit à petit, d'autres colons vinrent s'établir dans le secteur, dont René Bin, dit Lacroix, Pierre Laforest, dit Labranche, Jacques Fortin, ainsi que Noël Simard. À la fin du XVII^e siècle, seize terres y étaient concédées.

Le peuplement de Petite-Rivière-Saint-François s'est avéré fort lent. Même si les premiers registres paroissiaux de Petite-Rivière remontent à 1733, cinq ans avant la construction de la première église, la paroisse ne fut toutefois érigée canoniquement qu'en 1835. La municipalité a quant à elle été instituée vingt ans plus tard.

2.1 L'occupation du territoire

À Petite-Rivière-Saint-François, le paysage bâti s'étire sur 19,3 km en un long ruban entre la falaise et le fleuve. La fonction résidentielle y est maintenant largement dominante même si l'agriculture demeure encore présente, particulièrement dans la partie est de la rue Principale et dans le rang de la Martine. L'activité industrielle marque quant à elle l'entrée est de la rue Principale avec le chantier maritime *Recherche et Travaux maritimes inc.*

Le territoire d'étude comprend les secteurs de Maillard, du village et de Grande-Pointe. Les densités et les formes d'occupation varient considérablement selon les secteurs. En règle générale, à Grande-Pointe et dans la partie ouest du secteur Maillard, les bâtiments sont surtout situés du côté nord de la rue Principale et la densité d'occupation y est très faible (photo 45). Dans le secteur du village, la situation est différente : les constructions occupent les deux côtés de la rue Principale (photo 46) alors que la densité d'occupation est élevée. Enfin, dans le secteur Maillard proprement dit, le bâti est assez dense et réparti de chaque côté de la rue Principale et de la rivière du Sot (photo 47).

Notons un trait particulier à Petite-Rivière-Saint-François : la présence de nombreuses cabanes à sucre établies à flanc de coteau. Chacun des trois secteurs du territoire d'étude comporte une église (photo 48) ou une chapelle (photos 49 et 50). Au village, l'église de Petite-Rivière, avec le presbytère et l'école, composent ensemble un petit noyau institutionnel. Compte tenu de la proximité de l'escarpement du côté nord de la rue

¹ Informations provenant d'une brochure historique sur Petite-Rivière-Saint-François réalisée par *Bergeron Gagnon inc.* en 2000.

Principale et de la faible largeur des terrains disponibles de l'autre côté de la rue, les marges de recul avant demeurent, en majorité, très faibles (photo 51).

Il faut également signaler l'exceptionnelle qualité du couvert forestier de l'escarpement. En plus des érablières, il contient une étonnante variété d'essences (photo 61).

2.2 Le patrimoine

Les bâtiments d'intérêt patrimonial sont surtout localisés du côté nord de la rue Principale. Les maisons ont donc leur façade orientée au sud. Toutefois, le cadre bâti est, encore ici, moderne dans sa grande majorité.

Le territoire d'étude compte 114 bâtiments d'intérêt patrimonial (photos 52 à 54). Ils sont principalement situés sur la rue Principale (100 édifices). Une quarantaine d'entre eux sont antérieurs à 1900 ; parmi ceux-là, une dizaine ont été construits avant 1850. Toutefois, les bâtiments traditionnels datent en majorité de la période 1901-1945. Notons qu'un incendie majeur a détruit quatorze maisons en 1946.

Seulement le tiers du corpus du territoire d'étude a conservé une assez bonne intégrité architecturale.

La MRC de Charlevoix a identifié une dizaine de bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial : principalement des granges-étables (photo 55), hangars et des cabanes à sucre, tous construits à partir des années 1900.

Éléments de dévotion populaire

La rue Principale conserve encore deux calvaires, plus précisément des Christ en croix et de nombreuses niches abritant une Vierge. Soulignons que l'un des deux calvaires est situé à côté de la croix provenant de la première chapelle de Petite-Rivière, laquelle est située en face de l'église actuelle (photo 56). Ces éléments sont, certes, dignes d'intérêt.

Caveaux à légumes et fours à pain

Il subsiste à Petite-Rivière-Saint-François quelques caveaux à légumes dont celui du domaine à Liori (1300, rue Principale¹) et un four à pain au 968, rue Principale.

Le secteur du plateau de la Grande-Pointe

Dans le secteur du plateau de la Grande-Pointe, au pied du Massif de Petite-Rivière, le territoire d'étude recèle plusieurs lieux d'intérêt patrimonial intimement liés à l'histoire de Petite-Rivière-Saint-François en tant que premier établissement de Charlevoix. En bordure de la rue Principale, se retrouvent les maisons à Liori et à Jean-Noël Simard (photo 57 et 58) qui figurent parmi les plus anciens bâtiments de la municipalité. Ces maisons, construites respectivement en 1700 et 1870, font présentement l'objet de travaux de mise en valeur. L'ensemble traditionnel comporte également des dépendances et une croix de chemin. De plus, on peut voir dans le même secteur la propriété et le chalet d'été de Gabrielle Roy, la chapelle Sainte-Thérèse, la croix métallique qui surplombe le village et la maison Jean-Palardy (photo 53).

À l'arrière de la rue Principale, se trouve la rue Bergeron, où se distinguent quatre bâtiments d'intérêt patrimonial remarquablement bien conservés (photos 59 et 60). Ces

¹ Petite-Rivière-Saint-François- Documents complémentaires - Inventaire du patrimoine bâti, été 1999 [MRC de Charlevoix].

exceptionnelles maisons présentent une parfaite intégrité architecturale. L'absence de circulation automobile importante, la présence de la rivière Saint-François et la qualité du paysage environnant ajoutent à l'intérêt du lieu.

Le rang de la Martine

Le rang de la Martine constitue un secteur rural à très faible densité d'occupation. On y trouve bien quelques bâtiments d'intérêt patrimonial (photo 62) mais leur valeur est plutôt limitée. Le site est surtout digne d'attention par la qualité exceptionnelle de son paysage.

2.3 Le paysage

Le paysage de Petite-Rivière-Saint-François se caractérise par la présence très forte de la montagne, à laquelle s'adosse en contrebas la route d'accès et le village. Ce dernier fait face au fleuve et est situé sur la mince bande de terre au pied de la pente boisée de la montagne.

On ne peut décrire le territoire de Petite-Rivière-Saint-François, sans parler de la route d'accès. En effet, la côte de la Martine qui mène de la route 138 jusqu'à la rue Principale plus bas, offre un paysage spectaculaire (photos 63 et 63.1). L'observateur découvre progressivement le paysage, grâce à une suite de champs visuels qui varient selon sa position le long du trajet. En partant de la route 138, le paysage est d'abord encadré par la végétation et le regard est orienté vers l'avant. Puis à la hauteur du rang de la Martine, la pente s'accroît et permet de découvrir un panorama magnifique du fleuve, qui est beaucoup plus bas. Puis, au fur et à mesure que la route descend la pente et que l'observateur se rapproche du fleuve, le champ visuel se modifie, offrant des ambiances différentes. Notons que le seul élément négatif du paysage est le site de *Recherche et Travaux maritimes inc.* dont la façade et la cours donnant sur la rue Principale sont discordantes avec l'environnement, et malheureusement très visibles.

Le rang de la Martine possède un caractère agricole avec des points de vue magnifiques surtout en direction ouest, composés de champs au premier plan et des montagnes à l'arrière plan.

Au bas de la pente, le paysage s'ouvre totalement vers le fleuve et les battures. Celles-ci se distinguent par la présence de grosses roches disséminées un peu partout sur l'avant-plan, donnant une texture toute particulière à l'avant plan du champ visuel. Plus on s'approche du village, plus la bande de terre entre la route et les battures s'élargit, laissant de la place pour des champs, qui maintiennent toujours la vue dégagée du côté du fleuve.

Dans les secteurs Maillard et du village, les vues sont dirigées vers le fleuve par l'écran que forme le contrefort montagneux au nord. Sur le plateau de Grande-Pointe, à la hauteur du Massif, les vues ne sont plus dirigées par le versant montagneux, elles sont plutôt encadrées par la végétation qui borde la route des deux côtés, laissant quelques percées visuelles vers le fleuve. Contrairement aux deux autres secteurs, l'observateur qui circule sur la route est ici à un niveau beaucoup plus élevé que le fleuve.

À l'extrémité ouest de Grande-Pointe, la route redescend subitement au niveau du fleuve et la présence des battures et du contrefort montagneux réapparaissent en force, pour le plus grand plaisir du visiteur.

Le paysage possède un caractère à la fois rural, par la présence des quelques champs et bâtiments de ferme, et maritime par la présence du fleuve et surtout des battures. En effet, ce sont ces dernières qui permettent une association avec la mer, puisqu'elles laissent percevoir l'action des marées.

Quant au village comme tel de Petite-Rivière-Saint-François, il présente la trame serrée des anciens villages. Les rues sont très étroites et les maisons n'ont presque pas de marge de recul avant (voir photo 69, sur la carte 4). La présence de l'agriculture est visible dans toute la portion est du village, grâce aux percées visuelles entre les habitations qui montrent plusieurs bâtiments agricoles, des champs et des animaux à proximité de la route (voir photos 64).

2.3.1 Les éléments particuliers du paysage

Le versant de la montagne

La pente abrupte de la montagne structure fortement le paysage. Elle participe à l'ambiance du lieu en fermant l'espace selon une ligne continue du côté nord. Elle dirige les vues vers le fleuve.

Les vues ouvertes vers le fleuve

L'espace dégagé visuellement entre la route et le fleuve, composé des champs prolongés par les battures ou des battures seulement, permet des vues ouvertes vers le fleuve. L'avant et le moyen plans de ces vues sont composés des roches de l'estran (à marée basse), des herbacées et des clôtures dans le cas des champs. Ces composantes du paysage donnent une texture bien particulière au paysage (voir photo 70, sur la carte 4). L'arrière plan est occupé par le fleuve toujours majestueux et très présent.

La voie ferrée

La voie ferrée est un élément construit qui impose une structure linéaire forte dans le paysage. Toutefois, dans ce cas-ci, elle ne perturbe pas le paysage. Sa position étant plus basse que la route, elle laisse le champ visuel libre vers le fleuve.

Lieux d'observation privilégiés : le quai et le parc des Riverains

Le quai et le parc des Riverains à proximité constituent un endroit privilégié pour l'observation du paysage. Le site du parc par sa localisation éloignée au sud du village, et plus particulièrement le quai, offrent un champ visuel de 360 degrés, et permettent de voir toutes les composantes du paysage : les montagnes, le village, et le fleuve.

Deux points de repère : l'église et la croix

Comme dans le cas des autres municipalités, l'église joue son rôle de point de repère. On commence par apercevoir son clocher au début du village, puis sa façade apparaît complètement au détour de la rue (voir photo 68, sur la carte 4).

À l'ouest de la municipalité quand la route monte sur le plateau de la Grande-Pointe, l'imposante croix de métal constitue un autre point de repère. Elle est située au sommet

de la côte et fait face au village plus bas. De cet endroit de la route en direction est, on aperçoit encore le clocher de l'église (voir photo 66, sur la carte 4).

Les alignements d'arbres

Quelques alignements d'arbres se retrouvent sur le territoire de la municipalité. Le plus marquant se situe du côté nord de la route, à la hauteur de la croix de métal. Ils structurent d'une façon intéressante le paysage et font partie du patrimoine naturel.

Les éléments de dévotion populaires

Comme il a été noté précédemment, le territoire habité est parsemé d'éléments à caractère religieux, qui sont autant de traces de l'histoire constituant un attrait de plus pour l'observateur attentif au paysage.

2.4 Les éléments problématiques

2.4.1 L'entrée à la municipalité et le chantier maritime

En raison de leur important impact visuel, les voies d'accès à la municipalité méritent une attention particulière. À Petite-Rivière-Saint-François, le secteur Maillard, qu'il faut traverser pour accéder au village, revêt en ce sens une importance particulière. À l'instar de la situation rencontrée à l'Île-aux-Coudres, l'impact visuel du chantier maritime *Recherche et Travaux maritimes inc* est très fort. Les édifices du chantier s'intègrent mal au paysage du secteur Maillard. En outre, ce dernier, comme bien d'autres noyaux de villages charlevoisiens, se ressent plutôt douloureusement des habitudes de construction et de rénovation du dernier demi-siècle.

2.4.2 Environnement immédiat de l'église

On retrouve une situation analogue dans les environs immédiats de l'église de Petite-Rivière-Saint-François où les édifices ont sérieusement été modifiés.

2.4.3 Les antennes paraboliques

L'usage généralisé des antennes paraboliques à Petite-Rivière-Saint-François, a un impact considérable sur le paysage du territoire d'étude. Le format souvent surdimensionné de ces antennes et leur localisation en façade du bâtiment ou sur le toit altèrent considérablement l'intégrité architecturale des bâtiments traditionnels. Même si certains modèles présentent un format plus réduit, leur disposition trop visible de la rue pose néanmoins problème.

2.4.4 Les lignes de distribution électriques

Les fils des services publics (ligne de distribution électrique, de téléphone et de câble) traversent fréquemment la rue Principale pour passer en diagonale d'un côté à l'autre de la rue. Ils deviennent ainsi très visibles. Une rationalisation des poteaux et une localisation stratégique d'un côté permettraient de mieux les intégrer au paysage.

2.4.5 Les grandes surfaces de stationnement

Les grande surfaces pavées adjacentes à la rue Principale brisent la trame du milieu construit et représente un élément visuellement négatif. Les cours de stationnement de véhicules utilitaires et de machinerie d'entretien sont également des espaces qui nuisent à l'harmonie d'un secteur patrimonial et touristique. C'est le cas par exemple de l'espace qui fait face à la bibliothèque et au garage municipal, ainsi que du stationnement de l'église.

2.4.6 L'utilisation de matériaux mélangés en aménagement paysager

Plusieurs terrains privés le long de la rue Principale requièrent des murets de soutènement. Différents matériaux, du béton au béton coloré, en passant par les blocs remblais et les murs de bois sont juxtaposés les uns avec les autres. Cette alternance de matériaux généralement modernes nuit à l'harmonie visuelle du village et à la préservation de son caractère patrimonial.

Voir carte 4, Petite-Rivière-Saint-François.

2. Le cadre bâti et paysager (Saint-Hilarion)

2.0 Le contexte historique¹

C'est en 1792 qu'arrivent les premiers occupants dans la future municipalité de Saint-Hilarion. En 1822, le territoire est formé en canton, le canton de Settrington (odonyme rappelant un village du Yorkshire). Mais, les développements sont lents et les colons sans doute peu nombreux. Même si le village actuel commence à être peuplé à partir de 1830, la communauté n'est pas vraiment structurée avant le milieu du XIX^e siècle. Aussi, assiste-t-on à la construction d'une chapelle en bois et d'une sacristie en 1851, suivie de l'ouverture du premier bureau de poste trois ans plus tard.

C'est en 1855 qu'a lieu l'érection du canton de Settrington en municipalité (Settrington deviendra Saint-Hilarion en 1892). En 1864, Saint-Hilarion se détache canoniquement des Éboulements. Aussi, procède-t-on au cours de l'année 1864 à l'ouverture des registres, ainsi qu'à l'érection canonique et civile. Cinq ans plus tard, on agrandit la chapelle tout en construisant un presbytère. Soulignons que cette chapelle sera incendiée et reconstruite en 1900. Un second incendie la détruira en 1923 et on procédera alors à la construction de l'église actuelle deux ans plus tard.

2.1 L'occupation du territoire

« Le plateau de Saint-Hilarion est caractérisé par son étendue mollement ondulée, parsemée de lacs, coupée du fleuve par le massif des Éboulements au sud, mais dominée par l'arc montagneux des hautes Laurentides au nord... ».²

2.1.1 Le village

Le village de Saint-Hilarion est accessible à partir de la route 138 par des rues orientées dans un axe nord-sud, soit principalement les rues Maisonneuve et Cartier. La fonction résidentielle y prédomine nettement. La fonction commerciale y est, somme toute, marginale, cette dernière étant plutôt concentrée le long de la route 138 à l'extérieur du village proprement dit. Le long de la rue Principale, l'agriculture demeure encore présente comme en témoignent quelques granges-étables (photo 73), notamment dans la partie ouest de la route. Le cœur du village correspond à un centre institutionnel composé de l'église, du bureau municipal et de l'école. Se dressant sur une éminence, l'église (photo 74) constitue un important point de repère visible non seulement du village mais aussi de chacun des rangs de la municipalité.

Le relief en dos d'âne de la rue Principale crée une intéressante particularité topographique. Ainsi, l'implantation de type à « palier » de certains édifices à l'est de cette rue, près de l'intersection avec la rue Cartier, les propriétés, construites en terrasses l'une au-dessus de l'autre, forment comme un immense escalier (photo 75). On notera l'absence de végétation en bordure de la rue Principale.

¹ Informations tirées de : *Revue d'histoire de Charlevoix, Hors Série no 2*, mai 1995, Spécial Olivar Asselin et Saint-Hilarion, p. 10

²Le groupe P.A.I.S.A.G.E., *Inventaire des sites et arrondissements culturels de Charlevoix* [MRC de Charlevoix].

La densité d'occupation de la rue Principale, de moyenne au centre (photo 76) devient de plus en plus faible vers ses extrémités. De la même façon, les marges de recul avant sont plutôt faibles (photo 77) dans la partie centrale de la rue Principale alors qu'elles prennent de plus en plus d'ampleur aux deux extrémités du village, témoignant ainsi de périodes d'implantation différentes (photo 78).

Les routes nord-sud, et en particulier leurs intersections avec la rue Principale et la route 138, revêtent une importance particulière parce qu'elles constituent les principales voies d'accès au village (photo 79). Ce sont donc les « portes d'entrée » du secteur village. Par ailleurs, leur impact visuel est considérable.

Soulignons la qualité exceptionnelle du panorama qu'offrent les Laurentides à l'extrémité ouest du village.

2.1.2 Les rangs

À Saint-Hilarion, les rangs et les routes principales sont orientés suivant l'axe est-ouest (Rangs 1, 3, 4, 5 et 6 et la Route 138). Puisqu'il s'agit de *montées* qui suivent un axe nord-sud, le rang Sainte-Croix et le chemin du Moulin font exception à cette règle. Sur ces derniers, les bâtiments sont répartis des deux côtés tandis que sur les rangs, les propriétés sont surtout situées du côté nord.

Le paysage rural de Saint-Hilarion, où l'agriculture domine encore largement, présente une occupation du sol typique du rang : longues terres étroites dont les frontaux sont occupés par les bâtiments de la ferme et dont les arrières sont livrés à la culture. Soulignons à ce propos que l'analyse du paysage architectural de Charlevoix Est¹ signale, à Saint-Hilarion, de curieux cas d'ensembles de ferme où la maison est située à la bordure immédiate de la route alors que la grange-étable est reportée en arrière, à environ 20 mètres de la maison.

En règle générale, les bâtiments d'intérêt patrimonial et les bâtiments modernes apparaissent les uns mélangés aux autres, en proportion sensiblement égale. Exceptionnellement, les bâtiments d'intérêt patrimonial du Rang 5 semblent être majoritaires (photo 80).

Les secteurs d'intérêt paysager et patrimonial sont principalement localisés dans les parties nord et nord-ouest de la municipalité (Rangs 4 et 5 et chemin du Moulin). On doit donc souligner l'importance des vues panoramiques qu'offre le Rang 4, notamment dans sa partie ouest. De la même façon, le rang du Moulin se distingue par l'exceptionnelle qualité du point de vue qu'il donne sur les Laurentides. Ce grandiose arrière-plan met en

¹ [En collaboration] Analyse du paysage architectural de Charlevoix Est, MAC, 1987, p 70.

valeur un ensemble patrimonial typique comprenant un ancien moulin à carder (photo 81). La Route 138 compte quelques ensembles agricoles à caractère patrimonial mais dont la valeur patrimoniale est, elle aussi, très limitée. Mais l'intérêt de cette artère est avant tout paysager.

L'importance des autres rangs est beaucoup moindre. L'intérêt des Rangs 1, 3 et Sainte-Croix est limité au niveau du paysage et très faible du point de vue patrimonial. En outre, par rapport aux rangs localisés plus au sud, l'intérêt paysager du Rang 6 est très limité. Parmi les très rares habitations qu'on y retrouve, certaines ont bien un caractère patrimonial mais leur état d'authenticité est fortement altéré.

2.2 Le patrimoine bâti

2.2.1 Le village

Au village de Saint-Hilarion, le bâti est mixte, en ce sens que des édifices modernes sont mélangés aux bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces derniers, au nombre d'une cinquantaine, sont principalement concentrés sur la rue Principale entre la rue Cartier (à l'est) et le no civique 138 (à l'ouest). Bien que le village ait commencé à être peuplé à partir de 1830, son ancienneté n'est vraiment plus évidente. En effet, les bâtiments traditionnels que l'on voit actuellement dans le village ont été construits entre 1875 et 1945 (exemple, photo 76).

2.2.2 Les rangs

Les rangs de Saint-Hilarion comptent 145 bâtiments d'intérêt patrimonial. Ils sont principalement répartis sur le Rang 5 (55 bâtiments) et sur la route 138 (28 bâtiments). Une douzaine d'entre eux ont été construits avant 1900. Quelques-uns, plus anciens, remontent jusqu'à 1845. Toutefois, la majorité des bâtiments d'intérêt patrimonial datent de la période 1900-1945.

Le corpus des rangs de Saint-Hilarion compte 81 bâtiments secondaires. Ce sont des poulaillers, des granges-étables, des hangars (et même un moulin), tous construits à partir des années 1880. Les plus nombreux sont les granges-étables (34). Fait intéressant à noter, une vingtaine d'entre eux ont conservé leur revêtement de bois ancien, surtout constitué de planches verticales.

Sur les 145 bâtiments patrimoniaux, onze (dont cinq bâtiments secondaires) présentent un intérêt particulier alors qu'une vingtaine d'entre eux offrent une assez bonne intégrité architecturale. Certains ont conservé leur revêtement de bardeau de bois (photo 82). Parmi les bâtiments construits entre 1845 et 1945 figurent quelques maisons exceptionnellement bien conservées, dont une ancienne école de rang au Rang 1 (photo 83). On remarque aussi l'ancien moulin à carder Simard, au 84, rang du Moulin (photo 81).

2.3 Le paysage

Située en terrain vallonné, la municipalité de Saint-Hilarion est accessible à partir de la route 138. Pour l'observateur qui arrive de l'ouest, rien de particulier ne l'invite à s'arrêter (voir photo 87, sur la carte 5). Le village et son église pourtant remarquable passent pratiquement inaperçus à cause de la localisation du village, qui est situé au sommet du coteau qui borde la route, de même que sur le versant opposé à la route.

L'ensemble du territoire offre un caractère bucolique, marqué par l'agriculture et la présence très forte des montagnes des Laurentides au nord-ouest. Les routes secondaires sont étroites et vallonnées, bordées de maisons et de bâtiments de ferme implantés de façon traditionnelle, tout près de la route.

Le village est composé de maisons unifamiliales ou de bâtiments de petit gabarit, implantés à proximité de la rue, selon la trame serrée de l'époque. Il est dominé par l'église située d'une façon traditionnelle sur un promontoire.

2.3.1 Les éléments particuliers du paysage

Point de repère : l'église

L'église est située à l'emplacement le plus élevé du village, et cette position stratégique lui permet de dominer toute la région. Grâce à cette position, elle constitue un point de repère très fort. Toutefois, elle demeure peu accessible visuellement de la route 138, parce que celle-ci passe immédiatement en contrebas, et l'observateur doit tourner la tête et lever les yeux pour l'apercevoir.

Vues panoramiques

L'on notera, à l'extrémité ouest de la rue Principale, la présence d'un point d'intérêt particulier : la *montagne de la croix lumineuse*¹, bénite en 1958. À cet endroit situé encore plus haut que le village, un belvédère permet la vue panoramique la plus exceptionnelle. Sur presque 360° le champ visuel couvre toute la région, avec le village et les terres agricoles au moyen plan et les montagnes en arrière plan (voir photo 88, sur la carte 5).

Le terrain des deux côtés de l'église, soit le stationnement et le cimetière représentent également deux emplacements privilégiés pour l'observation du paysage. Un panorama magnifique s'ouvre vers les Laurentides avec un champ visuel de 180° (voir photo 86, sur la carte 5).

Les points de vue remarquables

Le Rang 5 à l'ouest des lignes électriques, ainsi que le chemin du Moulin traversent un secteur particulièrement intéressant, qui se démarque du reste du territoire par la qualité

¹ S.A. Saint-Hilarion à l'An 2000. *Projet d'animation de la municipalité. Annexes. Description des activités*, Version 6 : septembre 1SH 999, p. 3.

des points de vues offerts. Le terrain ondulé présente quelques fermes, un vieux moulin, une végétation qui encadre quelques fois la vue, et finalement les champs qui permettent une profondeur de vue jusqu'aux montagnes (voir photos 84 et 85, sur la carte 5).

Les lignes électriques

Les lignes électriques qui traversent le paysage à la hauteur du Rang 5 représentent nécessairement un élément négatif marquant du paysage. L'effet se fait surtout sentir en direction ouest, dans la portion du Rang 5 comprise entre la rue Cartier et l'endroit où les fils traversent la route.

Voir la carte 5, *Saint-Hilarion*.

2.4 Éléments problématiques

2.4.1 Voies d'accès au secteur village et intersections stratégiques

Il a été mentionné plus haut l'importance stratégique des voies d'accès au village, soit les rues Cartier et Maisonneuve, à leur intersection avec la route 138. Ces carrefours ont une visibilité particulière. Toutefois, on y constate l'absence d'aménagement paysager, l'omniprésence de stationnements asphaltés jusqu'en bordure des édifices et une altération radicale et générale de l'architecture. Aussi, à court ou à moyen terme, une valorisation du secteur s'impose.

2.4.2 Les antennes paraboliques

L'usage généralisé des antennes paraboliques à Saint-Hilarion, a un impact considérable sur le paysage du territoire d'étude. Le format souvent surdimensionné de ces antennes et leur localisation en façade avant ou sur le toit altèrent considérablement l'intégrité architecturale des bâtiments traditionnels. Même si certains modèles présentent un format plus réduit, leur disposition trop visible de la rue pose néanmoins problème.

2.4.3 Poste de transmission d'Hydro-Québec

Le poste d'Hydro-Québec, à l'extrémité ouest de la rue Principale, masque considérablement le paysage.

2. Le cadre bâti et paysager (Saint-Joseph-de-la-Rive)

2.0 Contexte historique¹

Saint-Joseph-de-la-Rive et Les Éboulements ont une histoire intimement liée. Aussi, le territoire actuel de ces municipalités était situé dans la seigneurie des Éboulements qui a d'abord appartenu aux frères Pierre et Charles de Lessard. Ne l'ayant pas développée, ils furent dans l'obligation de la vendre en 1710 à Pierre Tremblay.

Puisque le Saint-Laurent constituait sous le régime français la principale voie de communication, il était plus facile de s'implanter en bordure de la grève que sur le plateau des Éboulements. Aussi, c'est sur le territoire actuel de Saint-Joseph-de-la-Rive que les premières tentatives d'implantation dans la seigneurie des Éboulements furent tentées.

Pierre Tremblay fit construire le premier manoir seigneurial vers 1720 dans le village actuel de Saint-Joseph-de-la-Rive. À la même époque, les fils de Pierre Tremblay y ont également érigé un moulin banal, tandis qu'une église était bâtie beaucoup plus à l'est, sur la plage située au pied de l'actuelle côte des Éboulements.

Comme en de nombreux autres villages riverains du Québec, cette première implantation sur la berge du fleuve (les Éboulements-en-Bas) a vite périclité au profit d'une installation permanente localisée plus haut, au village actuel des Éboulements.

Aussi, le hameau des Éboulements-en-Bas est-il longtemps demeuré un simple rang de la paroisse des Éboulements. Mais peu à peu, au cours du XIX^e siècle, le développement du transport maritime favorisa une certaine densification de la population autour des sites privilégiés pour l'accostage des navires et surtout pour la construction, le radoub et l'hivernage des goélettes, des fonctions pour lesquelles la renommée des Éboulements-en-Bas n'était plus à faire. Cependant, c'est une tout autre vocation qui allait permettre à Saint-Joseph-de-la-Rive de se constituer en municipalité autonome : le tourisme. En effet, sa population saisonnière de vacanciers a favorisé la construction d'une chapelle en 1910 et, par la suite, la création d'une paroisse et d'une municipalité en 1931.

2.1 L'occupation du territoire

À l'instar de Petite-Rivière-Saint-François, le territoire d'étude à Saint-Joseph-de-la-Rive est développé tout en longueur. Le tracé sinueux de la route donne un caractère particulier au lieu. La présence simultanée de la falaise et de la voie ferrée ont conditionné l'implantation du bâti (photo 91). Ainsi, les bâtiments sont surtout situés du côté nord de la rue Félix-Antoine-Savard. Le faible espace disponible entre la falaise et le fleuve fait

¹ Informations provenant de Bergeron Gagnon Inc. *Saint-Joseph-de-la-Rive, regard sur son patrimoine*, Comité touristique de Saint-Joseph-de-la-Rive, 1993, 24 pages.

en sorte que les marges de recul avant sont plutôt restreintes tout comme la largeur de la rue elle-même (photos 92 à 94).

Dans le territoire d'étude, les fonctions résidentielle et touristique se juxtaposent comme le montrent les auberges réparties le long de la rue Félix-Antoine-Savard. En outre, au centre de la municipalité, dans les environs du ruisseau des Boudreault, la papeterie Saint-Gilles (photo 95), l'Exposition maritime – Économusée de la Goélette et l'atelier des Santons de Charlevoix forment un véritable « pôle touristique ».

L'église (photo 96) et le presbytère ont cette particularité d'avoir été établis, non pas sur la rue Félix-Antoine-Savard, mais en bordure du fleuve, rue de l'Église. Soulignons enfin l'importance du couvert végétal dans l'ensemble du village.

2.2 Le patrimoine

Le territoire d'étude compte une quarantaine de bâtiments d'intérêt patrimonial. Bien qu'il s'agisse surtout de constructions de la fin du XIX^e siècle, certains seraient beaucoup plus anciennes et dateraient de la seconde moitié du XVIII^e siècle (photo 97). En règle générale, ces bâtiments (photos 98 à 100) se démarquent autant par leur bon état physique que leur excellente intégrité architecturale (photo 101). Certains édifices se distinguent par leur architecture unique par rapport à celle des autres territoires d'étude (voir section B, chapitre 4) alors que d'autres sont associés à une thématique intimement liée à l'histoire de Saint-Joseph-de-la-Rive : la vie maritime. C'est ainsi que l'on relève plusieurs maisons dites « de capitaines » qui appartiennent ou qui ont déjà été la propriété de capitaines de navires.

De plus, le cadre bâti de Saint-Joseph-de-la-Rive est plutôt homogène. Sauf exceptions, les constructions modernes sont relativement rares et assez bien intégrées au bâti ancien et ce, autant au niveau de la volumétrie qu'à celui de l'implantation.

Soulignons la présence de composantes architecturales particulières sur certains bâtiments principaux comme les porches à toit cintré, lucarnes triangulaires, amortissements en forme de mat, etc.

Saint-Joseph-de-la-Rive compte plusieurs éléments d'intérêt particulier. Mentionnons notamment l'ancien chantier maritime (qui fut en opération jusqu'en 1973). Ce chantier, un site exceptionnel conserve la cale d'hivernage et de radoub¹, ainsi que la scierie et un atelier. À ce site, s'ajoute une ancienne centrale hydro-électrique qui fut en opération jusqu'à 1965 et une ancienne bâtisse à feu.

¹ Stéphanie-Anne Garon et al. *Stratégies de mise en valeur du potentiel récréo-touristique et patrimonial du village de Saint-Joseph-de-la-Rive : études et analyses préliminaires*, UQAM, Automne 1996, hiver 1997, p. 14.

Le corpus étudié compte aussi quelques bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial. Parmi eux, mentionnons les hangars à bois de chauffage, les caveaux à légumes et au moins un four à pain au 269, Principale ¹.

¹ D'autres caveaux à légumes sont présents ailleurs dans la municipalité, à l'extérieur de notre territoire d'étude.

2.3 Le paysage

La petite municipalité de Saint-Joseph-de-la-Rive est située au niveau du fleuve, adossée à la pente abrupte du plateau qui surplombe le fleuve. On y accède principalement en passant par les Éboulements. La rue Félix-Antoine-Savard autour de laquelle s'articule le village se situe dans le prolongement de la Grande Côte des Éboulements. Les points de vue offerts à partir de cette côte pour accéder à Saint-Joseph-de-la-Rive sont exceptionnels. La diversité des types de vues constitue une richesse pour la région de Charlevoix. Autant les points de vue sont spectaculaires sur le plateau et en descendant la côte, autant les vues ouvertes au niveau de l'eau en bas de la pente permettent un contact direct et privilégié avec le fleuve.

Avant d'atteindre le village, les abords de la route sont occupés par une mince bande de terre, où se trouve la voie ferrée du côté sud, et par le versant abrupt de la montagne du côté nord. L'étroite bande de terre entre la route et le fleuve comporte une végétation herbacée, qui permet une ouverture visuelle continue du côté du fleuve. Cette vue vers le sud est d'autant plus forte qu'elle est dirigée par le contrefort montagneux qui ferme les vues au nord. La voie ferrée n'obstrue pas le champ visuel à l'est du village, mais par contre à l'intérieur même de Saint-Joseph-de-la-Rive son dénivelé devient assez important pour bloquer par moments l'accès visuel au fleuve.

La trame du village est serrée, avec des rues très étroites, des bâtiments collés les uns sur les autres. Ils sont localisés très près de la rue, ne laissant souvent aucun espace pour loger un trottoir. Cette situation donne à Saint-Joseph-de-la-Rive tout le charme des villages anciens et lui confère un intérêt indiscutable (voir photos 103 et 104).

Dans la portion à l'est de l'église, les prés laissent le champ visuel libre vers le sud et le milieu est complètement ouvert, pour ensuite se refermer avec le cadre bâti et offrir une ambiance plus intimiste dans le village. Les arbres et arbustes se localisent du côté de la falaise, alors que le côté du fleuve est composé surtout de plantes herbacées.

Par contre, dans la partie à l'ouest du ruisseau des Boudreault, on remarque un changement notable dans la végétation. Les arbres se retrouvent maintenant des deux côtés de la rue et les terrains privés comportent une végétation dense et diversifiée.

2.3.1 Les éléments particuliers du paysage

Les lieux d'observation stratégiques

La rue de l'Église longe directement la berge du fleuve et offre un champ visuel complètement ouvert vers celui-ci. À l'extrémité est de la rue, juste avant l'église, on retrouve un pavillon qui est identifié sur la carte 6 comme lieu d'observation stratégique. Toutefois toute la rue de l'Église dans sa partie en berge constitue un endroit d'observation privilégié.

Même s'il est hors du territoire d'étude, notons que le quai de Saint-Joseph-de-la-Rive constitue également un lieu d'observation stratégique qui permet d'admirer l'ensemble de la côte et le fleuve d'une façon unique. Ce champ visuel de 360° ajoute à la diversité des points de vue.

Un attrait visuel : le chantier maritime

Le site de l'exposition maritime de Saint-Joseph-de-la-Rive constitue un lieu d'intérêt patrimonial, mais également un attrait visuel, grâce principalement à la présence des goélettes, qui confirment la vocation maritime du village. Il s'agit d'un élément majeur qui participe à la composition des vues observées à partir de la rue de l'Église.

Les points de repère

Bien que de dimensions modestes, l'église joue son rôle de point de repère à l'intérieur du périmètre du village. Sa localisation face au fleuve, au sud de la voie ferrée et à l'écart de la rue Félix-Antoine-Savard, en fait un lieu qui semble entretenir un lien privilégié avec le fleuve (voir photo 107, sur la carte 6).

Le long de la rue Félix-Antoine-Savard en direction est, le champ visuel se rend jusqu'au plateau où est situé le village des Éboulements. On distingue même le clocher de l'église qui peut servir de point de repère (voir photo 108, sur la carte 6).

La végétation

Dans la partie à l'ouest du croisement entre les rues Félix-Antoine-Savard et de l'Église, la végétation vient encadrer les deux côtés de la rue, par un alignement d'arbres du côté sud et par des massifs plus naturels du côté de la montagne. Le milieu est ici plus fermé, les vues sont dirigées dans l'axe de la rue Félix-Antoine-Savard et le fleuve n'est plus visible. Ce secteur différent est intéressant pour sa contribution à la diversité des paysages et des ambiances (voir photo 109, sur la carte 6).

La voie ferrée

La voie ferrée, et plus particulièrement le remblai sur lequel elle est construite, forment une ligne de force dans le paysage. Malgré le fait qu'elle soit visible, la voie ferrée ne nuit généralement pas à la vue vers le fleuve, sauf en quelques endroits dans la portion est du village, où elle bloque le champ visuel (voir photo 105). Malheureusement, elle crée

aussi un obstacle physique entre le village et les terrains en berge du fleuve (voir photo 106).

Voir la carte 6, Saint-Joseph-de-la-Rive.

3. La typologie des bâtiments d'intérêt patrimonial

3.1 Les maisons d'habitation

3.1.1 Les paramètres de base de la typologie

Les aspects volumétriques : des composantes de premier ordre

Plusieurs formes distinctes de maisons d'habitation traditionnelles donnent leur caractère aux territoires d'étude. La typologie veut mettre en évidence ces différences formelles.

Les composantes d'ordre volumétrique sont bien définies et, du reste, toujours exactement les mêmes : le nombre de versants du toit, la pente de toit, la configuration de l'avant-toit, l'extension du surcroît des murs, le développement en hauteur de la maison et, enfin, son développement en plan. La géométrie de ces composantes peut varier selon une foule de facteurs : l'époque concernée, les modes et les styles en vigueur, le contexte ethnohistorique, les efforts d'adaptation aux environnements et aux climats. Certains éléments techniques comme l'efficacité des matériaux de revêtement de toit interviennent également.

La typologie est essentiellement fondée sur ces quelques composantes qui concernent l'aspect formel des habitations ; ainsi les formes résultantes correspondront-elles à autant de types architecturaux définis.

Une relation étroite entre forme et structure

Par ailleurs, à chaque forme de maison correspond un système structural qu'il importe de connaître, à tout le moins sommairement, pour mieux comprendre la nature des différences entre les formes. En ce sens, l'approche typologique est nettement plus formelle et structurale que stylistique. Si la forme des maisons est visible extérieurement et appréciable au premier coup d'œil, les structures sont, bien sûr, dissimulées sous les revêtements. Ces structures étant nécessairement disposées de façon équivalente pour toutes les maisons de forme analogue, c'est-à-dire appartenant à un même type, il suffira de mettre en lumière le système structural qui est propre à chaque type. Précisons enfin que, dans le cadre de la typologie, ces systèmes structuraux ne présentent un intérêt que dans la mesure où ils servent à expliquer les volumes.

Des composantes secondaires qui ne le sont que pour la typologie

D'autres composantes complètent avec plus de précision encore la description des types architecturaux. Ce sont, par exemple, la distribution des ouvertures de mur et de toit, le modèle des fenêtres, l'étendue et le mode de couverture de la galerie ou les éléments d'ornementation. L'impact visuel des composantes secondaires est sans contredit majeur, en ce sens qu'elles contribuent à caractériser fortement les habitations considérées individuellement. Néanmoins, elles sont trop souvent communes à plus d'un type à la fois pour servir à distinguer les types entre eux d'une façon qui soit infaillible. À cet effet, les composantes volumétriques dont il était question précédemment sont beaucoup plus sûres.

L'on sait que, d'une certaine façon, l'architecture d'un bâtiment traditionnel correspond à l'accumulation d'une infinité de petits détails. À ce point en fait que la perte d'une trop forte proportion d'entre eux provoquera à coup sûr une altération sensible de l'authenticité du bâtiment et ce, même si les composantes principales sont restées intactes. Ces détails de menuiserie se concentrent le plus souvent aux rives (bordures) des parements et autour des ouvertures. Encore ici, parce qu'elles sont communes à des groupes de types architecturaux, la façon dont les garnitures de rive sont traitées ne peut servir utilement à distinguer les types entre eux. Il est toutefois nécessaire de les indiquer le plus précisément possible même si l'information paraît être répétée d'un type à l'autre.

3.1.2 Méthodologie appliquée à la typologie

Des types architecturaux et des maisons qui évoluent

Tel qu'ils sont décrits à la section ci-après, les types architecturaux réfèrent à des modèles idéaux d'habitations à leur état d'origine. Il faudra conserver en mémoire que plus le type est ancien, plus les exemplaires de ce type peuvent, dans leur état actuel, s'écarter de leur aspect d'origine. En effet, au cours de l'existence de la maison, son apparence évolue nécessairement au fil des remplacements de revêtements, notamment, sinon d'interventions beaucoup plus graves. Les reprises peuvent aller jusqu'au remaniement complet du bâtiment comme par exemple la surélévation du carré ou le remplacement du toit.

Ces remaniements peuvent être anciens ; le bâtiment a alors changé de forme — donc de type architectural — sans qu'aucun indice visible extérieurement ne permette de le soupçonner aujourd'hui. Ainsi on peut supposer, sur la foi de leur date de construction, que plusieurs maisons de pierre qui paraissent être du XIX^e siècle sont en réalité des carrés du XVIII^e siècle coiffés en reprise d'un nouveau toit tel qu'on le construisait vers le milieu du XIX^e siècle. Nous connaissons au moins un cas de carré pièce-sur-pièce fort ancien surélevé d'un étage et couvert d'un toit à quatre versants du début du XX^e siècle (maison à Ligor Simard à Petite-Rivière-Saint-François). Il est inutile de préciser que ces maisons ont été classées dans la typologie selon l'aspect final que la dernière réfection leur a donné.

Les remaniements récents, quant à eux, sont le plus souvent exécutés avec infiniment moins de finesse et de subtilité. Toutefois, dans la mesure où le volume primitif (ou celui donné par la dernière reprise ancienne) est encore décelable, il est toujours possible de déterminer sans trop de risque d'erreur son type architectural. Il est bien certain que les exemplaires ainsi défigurés ne sont guère représentatifs de leur type.

Une description brève qui en dit long

Pour assurer une compréhension rapide et exacte des types architecturaux, chacun d'entre eux est présenté succinctement sur une seule page. S'ils tiennent peu d'espace, les renseignements y sont abondants :

- ı le numéro du type et son appellation ;
- ı la description de chaque composante ;
- ı son époque approximative (dont l'évaluation est calculée d'après la moyenne des dates de construction de tous les exemplaires du type) ;
- ı un croquis montrant, en coupe transversale, un bâtiment typique (ce croquis constitue la façon la plus rationnelle et en même temps la plus didactique de résumer la forme des bâtiments et d'exprimer le lien existant entre volumes et structures).

Dans la typologie, la liste des composantes, dont la description donne ses caractéristiques à chaque type architectural, est rigoureusement la même pour tous les types. Ainsi, leurs similitudes et différences apparaissent-elles clairement. Cette liste est présentée ci-dessous. On retrouvera en annexe les définitions exactes des termes et expressions employés.

Soulignons que la description des composantes est basée sur la réurrence des caractéristiques. Pour les composantes principales, celles concernant le développement en hauteur du carré et le toit de la maison, les caractéristiques sont presque toujours à réurrence complète. Par exemple, toutes les maisons d'un même type, sans exception, ont des formes de toit et d'avant-toit analogues. Pour les composantes secondaires, ce sont les caractéristiques les plus récurrentes qui apparaissent dans les descriptions. Par exemple, les maisons d'un type donné présentent habituellement une ordonnance d'ouvertures symétrique ; la caractéristique est majoritaire, donc considérée comme étant représentative du type. Il est alors sous-entendu que certaines maisons du même type ont leurs ouvertures asymétriques ; la caractéristique est minoritaire, donc atypique. Enfin, comme les degrés de réurrence — qui ne sont évalués que qualitativement — sont éminemment variables, il a fallu recourir aux adverbes de quantité (comme souvent, parfois, rarement), etc.), en particulier pour mieux situer l'importance de deux caractéristiques représentatives d'une même composante. Soulignons enfin que nous avons n'avons pas constaté la présence de bâtiments commerciaux traditionnels (qui auraient été dotés de vitrines notamment). Aussi, ils ne figurent pas comme tel dans la typologie.

Sommaire des composantes décrites pour chacun des types architecturaux

- Le développement en hauteur du carré
 - Le nombre d'étages
 - Les conditions d'habitation dans le comble
 - Le surcroît
 - L'exhaussement de la maison

- Le toit
 - La forme du toit et de l'avant-toit
 - La pente du toit
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - La forme du plan
 - L'orientation de la maison
- Les ouvertures
 - La valeur quantitative de la fenestration (quantité d'ouvertures)
 - La distribution et l'ordonnance des ouvertures
 - Les modèles de fenêtres / Les modèles de lucarnes
- La cheminée
 - La position de la cheminée
 - La forme de la cheminée
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Les plates-formes d'accès à la maison
 - Les plates-formes d'agrément
- L'ornementation de la maison
 - Les degrés d'ornementation
 - Les éléments sur lesquels se concentre l'ornementation
- Les revêtements
 - Revêtements caractéristiques de certains types

3.1.3 Répertoire des types architecturaux (maisons d'habitation)

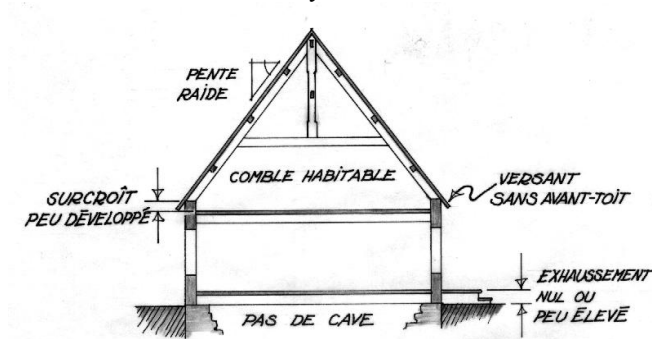
Les maisons d'habitation patrimoniales des territoires d'étude se répartissent en huit types architecturaux distincts. Certains édifices n'ayant pu être associés à aucun d'entre eux ont été regroupés sous la rubrique *hors-type*.

Les types architecturaux répertoriés s'énumèrent ainsi :

- type 1 : maison d'esprit français ;
- type 2 : maison de conception québécoise ;
- type 3 : maison de colonisation ;
- type 4 : maison à toit mansardé ;
- type 5 : maison Second Empire ;
- type 6 : maison à toit plat ;
- type 7 : maison de courant cubique ;
- type 8 : maison Nouvelle-Angleterre ;
- hors-type.

Type 1 « Maison d'esprit français »

- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage
 - Comble habitable mais utilisé comme grenier et/ou comme dortoir saisonnier
 - Surcroît peu développé
 - Exhaussement nul ou peu élevé
- Le toit
 - Toit à deux versants sans avant-toit ; sur certains exemplaires, avant-toit à coyau peu débordant ;
 - Pente de toit raide
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé ou très allongé
 - Maison à porte unique orientée au sud
- Les ouvertures
 - Fenestration peu abondante ou réduite
 - Distribution régulière mais asymétrique des ouvertures (façade pourvue de la porte)
 - Distribution irrégulière des ouvertures (façade visible de la route)
 - Lucarnes souvent absentes
 - Fenêtres à battants à petits carreaux
- La cheminée
 - Cheminée massive à position centrale ou latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Perron non couvert
- L'ornementation de la maison
 - Ornementation dépouillée
- Les revêtements
 - Bardage sur mur pignon
- Date de construction moyenne : 1788



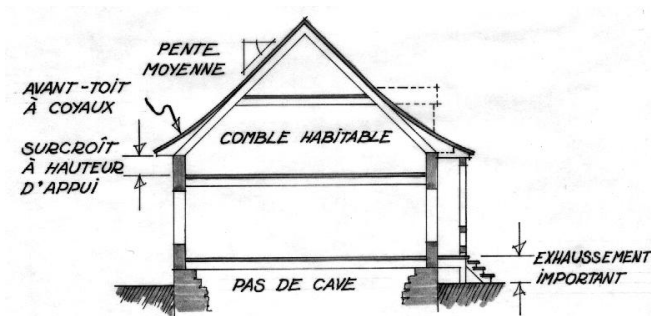
Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 114. Principale, BAL ; LB99Principale124

Type 2 « Maison de conception québécoise »

- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage
 - Comble habitable parfois utilisé comme grenier, à l'occasion habité
 - Surcroît à hauteur d'appui
 - Exhaussement important ; selon la topographie, présence de cave haute
- Le toit
 - Toit à deux versants ; avant-toit à coyaux
 - Pente de toit moyenne
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé
 - Long-pan sur rue ; certains exemplaires conservent la tradition de la porte unique orientée au sud
- Les ouvertures
 - Fenestration plutôt abondante
 - Ordonnance symétrique surtout à une fenêtre de chaque côté de la porte
 - L'absence de lucarne semble assez caractéristique du type
 - Fenêtres à battants à grands carreaux
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte par l'avant-toit ou par un auvent
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives ; chambranles ornés sur de nombreux exemplaires
- Les revêtements
 - Revêtement de bardeau sur pignon ou mur pignon
- Date de construction moyenne : 1881



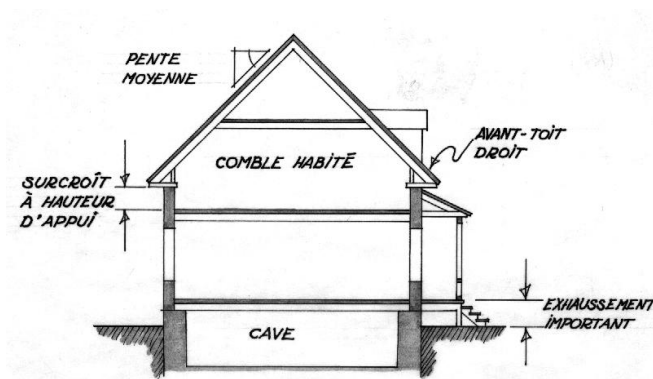
Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 1283, Principale PRSF01Principale1283

Type 3 « Maison de colonisation »

- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage
 - Comble habité
 - Surcroît à hauteur d'appui
 - Exhaussement important
- Le toit
 - Toit à deux versants ; avant-toit droit
 - Pente de toit moyenne
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé ; grande variation dans les dimensions du carré
 - Plan occasionnellement en « L »
 - Le plus souvent, long-pan sur rue ; occasionnellement, pignon sur rue
- Les ouvertures
 - Fenestration plutôt abondante
 - Ordonnance symétrique à une fenêtre de chaque côté de la porte ; parfois, à deux fenêtres de chaque côté de la porte selon la longueur du carré
 - Lucarnes plutôt rares ; présence d'une lucarne ou d'une lucarne en chien-assis d'ornement sur de nombreux exemplaires
 - Fenêtres à battants à grands carreaux, parfois à imposte
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent ; parfois, perron couvert d'un auvent
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives, chambranles ornés sur de nombreux exemplaires
- Date de construction moyenne : 1927



Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron

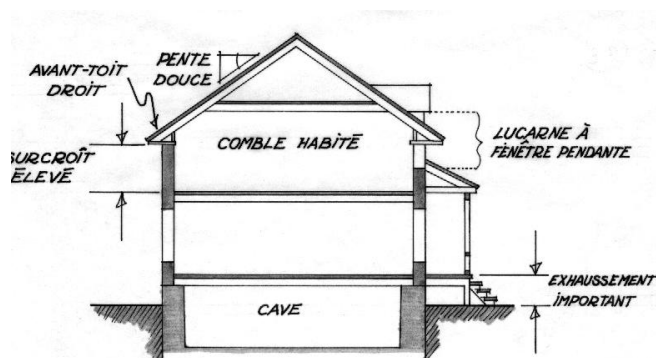


Bâtiment témoin : 21, rang Ste-Croix, SHL ; P 03.14 A

Type 3 « Maison de colonisation »

Sous-type « À pignons coupés »

- Le développement en hauteur du carré
- Surcroît élevé
- Le toit
- Pente de toit douce
- Les ouvertures
- Ordonnance symétrique à une fenêtre de chaque côté de la porte
- Fenêtres à imposte ou à abattant
- Lucarnes à fenêtre pendante
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
- Perron couvert d'un auvent ; parfois, galerie couverte d'un auvent
- Date de construction moyenne : 1945



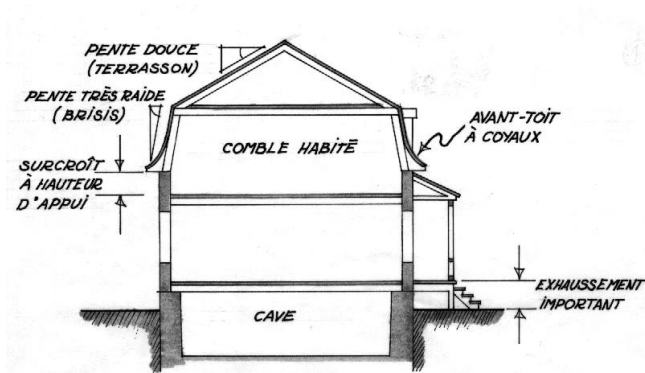
Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 248, Principale, SHL ; P 02.6A

Type 4 « Maison à toit mansardé »

- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage
 - Comble habité
 - Surcroît à hauteur d'appui
 - Exhaussement important
- Le toit
 - Toit mansardé à deux versants, parfois à quatre versants ; avant-toit à coyaux, parfois à glacis
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé
 - Exclusivement long-pan sur rue
- Les ouvertures
 - Fenestration plutôt abondante
 - Ordonnance symétrique principalement à une fenêtre de chaque côté de la porte
 - Lucarnes occasionnelles
 - Fenêtres à battants à grands carreaux
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives, chambranles ornés sur de nombreux exemplaires
- Date de construction moyenne : 1888



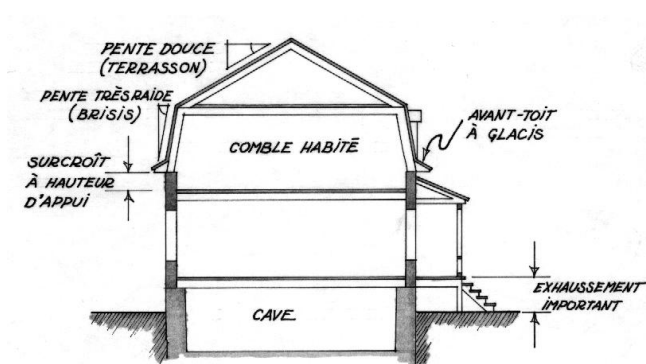
Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 84, rang du Moulin, SHL ; SHI99du Moulin, 84

Type 5 « Maison Second Empire »

- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage
 - Comble habité
 - Surcroît à hauteur d'appui
 - Exhaussement important
- Le toit
 - Toit mansardé à quatre versants ; avant-toit à glacis, parfois à coyau
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé ; vaste construction au volume imposant
 - Exclusivement long-pan sur rue
- Les ouvertures
 - Fenestration abondante
 - Ordonnance symétrique à deux fenêtres de chaque côté de la porte et à trois lucarnes
 - Lucarne d'ornement associée à un balcon
 - Fenêtres à battants à grands carreaux
- La cheminée
 - Cheminée ornée à position latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie pourtournante couverte d'un auvent
- L'ornementation de la maison
 - Planches cornières, chambranles, lucarnes et galerie souvent ornés
- Date de construction moyenne : 1925



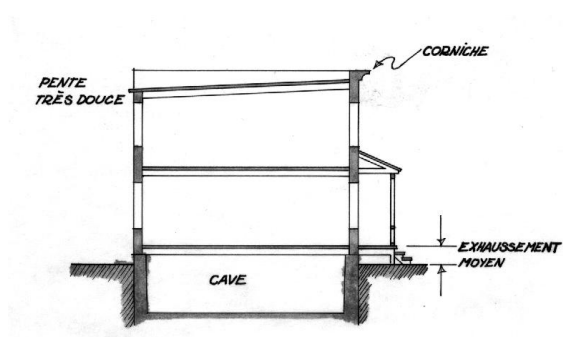
Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 280, du Village, EBO ; EBO01Village, 280

Type 6 « Maison à toit plat »

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage
 - Exhaussement moyen
- Le toit
 - Toit plat établi plus bas que le sommet des murs
 - Pente de toit très douce
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan massé
 - Long-pan sur rue
- Les ouvertures
 - Fenestration plutôt abondante
 - Ordonnance symétrique à une fenêtre de chaque côté de la porte
 - Corniche sur trois faces de la maison
 - Fenêtres à imposte, parfois à battants à grands carreaux
- La cheminée
 - Cheminée de brique, parfois extérieure, à position latérale ou arrière
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent ; parfois galeries superposées
- L'ornementation de la maison
 - Présence occasionnelle de chambranles ornés
 - Finition classique des rives
- Date de construction moyenne : 1917



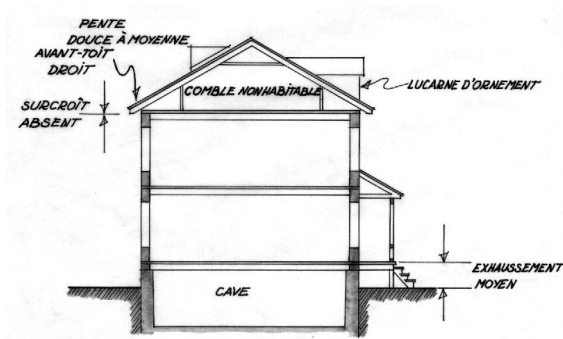
Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 293, du Village, EBO EBO01Village, 293

Type 7 « Maison de courant cubique »

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage
 - Comble non habitable
 - Surcroît absent ; certains exemplaires conservent le surcroît
 - Exhaussement moyen
- Le toit
 - Toit à quatre versants ; avant-toit droit
 - Pente de toit douce à moyenne
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan massé, parfois allongé
 - Long-pan sur rue
- Les ouvertures
 - Fenestration abondante
 - Ordonnance symétrique à une fenêtre, parfois à deux, de chaque côté de la porte
 - Fenêtres à imposte, à guillotine
 - Lucarne d'ornement
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale ou arrière
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie, souvent pourtournante, couverte d'un auvent ; balcon fréquent ; parfois, kiosque intégré à la galerie
 - Souvent, balcon associé à la lucarne d'ornement
- L'ornementation de la maison
 - Planches cornières, chambranles, galerie souvent ornée
- Date de construction moyenne : 1916



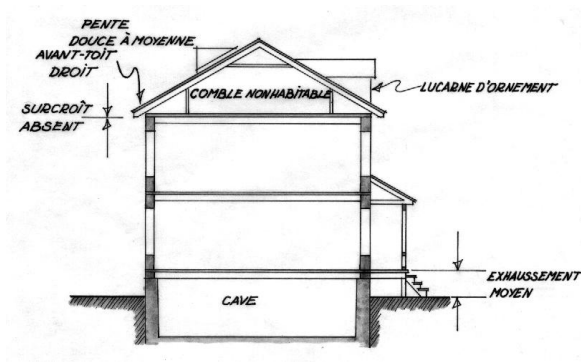
Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 80, chemin des Coudriers, IAC ; P 10.21A

Type 8 « Maison Nouvelle-Angleterre »

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage
 - Comble non habitable
 - Surcroît absent
 - Exhaussement moyen
- Le toit
 - Toit à deux versants ; avant-toit droit
 - Pente de toit moyenne à douce
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé
 - Essentiellement long-pan sur rue ; parfois, pignon sur rue
- Les ouvertures
 - Fenestration plutôt abondante
 - Ordonnance symétrique à deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Parfois, présence d'une lucarne d'ornement
 - Fenêtres à imposte, parfois à guillotine
- La cheminée
 - Cheminée de brique, parfois extérieure, à position latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Perron couvert
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives
- Date de construction moyenne : 1916



Bâtiment témoin en coupe transversale. Dessin : Michel Bergeron



Bâtiment témoin : 987, rue Principale, PRSF P 08.15 A

Maisons *hors type*

Six édifices n'ont pu être associés à aucun des grands types architecturaux ; ce sont les édifices suivants :

La Baleine	Principale	158		1940	ancienne grange transformée en résidence
Les Éboulements	du Village	253		1923	
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	1003		1945	est sûrement plus récent que 1945
Saint-Hilarion	Principale	158		1935	un seul niveau d'occupation; édifice genre chalet; fenêtres à imposte conservées
Saint-Joseph-de-la-Rive	de l'Église	280		1910	
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	304	Papeterie Saint-Gilles	1901	

Exemples :



3.1.4 Les matériaux de revêtement et les ajouts à la maison

On a vu déjà que la typologie architecturale est basée sur les composantes d'ordre volumétrique de la maison traditionnelle. Ces composantes se différenciant nettement d'un type à un autre, elles sont qualifiées de *principales*. D'autres composantes sont souvent communes à plus d'un type à la fois ; pour cette raison, elles sont dites « secondaires ». Les unes et les autres caractérisent la maison traditionnelle en contribuant à singulariser ses différentes manifestations formelles que sont les types architecturaux.

Un dernier groupe de composantes, tout aussi importantes pour la maison traditionnelle, semble être sans lien direct avec la typologie architecturale. Ces composantes ont été mises au point, ont évolué et se sont perpétuées, par delà les modes et les styles, pendant la plus grande partie de la période traditionnelle. Elles sont les réponses rationnelles à des besoins particuliers comme la protection de la maison contre les intempéries, l'isolation contre le froid ou les façons d'habiter selon les saisons. Aussi, ces composantes regardent-elles autant les matériaux de revêtement que les ajouts attenants à la maison¹.

Notons que ces répertoires ne se veulent aucunement exhaustifs mais plutôt servir de point de départ ultérieurs à d'éventuelles futures études.

3.1.4.1 Les matériaux de revêtement traditionnels

De manière à pouvoir servir comme répertoire de référence pour les besoins du présent rapport, la liste des matériaux de revêtement traditionnels propres aux territoires d'étude a dû être élaguée pour ne conserver que ceux dont l'utilisation actuelle est possible et souhaitable. Ainsi, n'apparaissent pas dans la présente liste :

- les matériaux dont l'utilisation relève de la restauration de haute volée (chaume, cuivre par exemple) ;
- les matériaux associés à des modes éphémères (bardeau d'amiante-ciment par exemple) ;
- les matériaux inadéquats qui peuvent amener la détérioration des surfaces sous-jacentes (papier imitant la brique, par exemple).

¹ S'il n'avait pas fallu la traiter en parallèle avec les autres *plates-formes extérieures*, caractéristiques des types architecturaux déterminés, la galerie longue ferait également partie de ce groupe de composantes.

Répertoire commenté des matériaux de revêtement traditionnels

1. Planche verticale

La planche verticale employée aux revêtements est de largeur variable (en ce sens, des planches d'un même revêtement n'ont pas la même largeur) ; cette largeur est rarement moins de 15 cm ; elle est toujours posée en rang (non pas en file) et sans joint d'about ; les planches recouvrant une même surface ont donc toutes la même longueur, habituellement une hauteur d'étage, soit environ 3.6 m.

Avant 1850 ou environ, la planche est encore plus large (20 cm et plus) et laissée à rives biaises (c'est-à-dire que la forme tronconique de l'arbre se reconnaît sur la planche)

1.1 Comme revêtement de mur

Les planches sont embouvetées et les joints sont moulurés d'un boudin très fin (avant 1880) ou d'étroits chanfreins formant un « V » (après 1880).

Les planches sont simplement jointives et les joints sont fermés à l'aide de lattes (bâtiments secondaires).

Les planches sont ajourées pour des raisons de ventilation (bûchers par exemple).

1.2 Comme revêtement de toit

Les planches sont posées simplement jointives ou mêmes ajourées et les joints sont fermés à l'aide d'autres planches de même largeur. Lorsque la hauteur du versant dépasse la longueur des planches disponibles, un autre rang vient combler l'espace restant ; ce second rang chevauche légèrement le haut du premier

Il est à noter que de tous les matériaux de revêtement traditionnels, la planche verticale est le seul à nécessiter un versant droit.

2. Bardeau

Même pour celui fabriqué à la main, le bardeau traditionnel local est mince (1 cm. au plus dans sa partie la plus épaisse), correctement plané et soigneusement posé en lignes continues.

Avant 1860 ou environ, le bas du bardeau est toujours biseauté. Avant 1850 ou environ, les bardeaux de rangs de rive haute (sous l'appui d'une fenêtre, sous la planche faîtière du versant, au sommet des joues de la lucarne, etc.) sont découpés en forme de pointe.

2.1 Comme revêtement de mur

Aux alentours de 1900, certains revêtements de bardeau sont à motifs chantournés.

Planche à clin

Dans un revêtement posé à l'horizontale, l'assemblage à clin fait se chevaucher les planches l'une sur l'autre.

2.2 Comme revêtement de toit (avant 1800)

Les planches sont laissées larges et épaisses (encore aujourd'hui revêtement typique des abris de four à pain par exemple).

2.3 Comme revêtement de mur (après 1850)

En section, la planche à clin est habituellement triangulaire ; la largeur de sa partie visible ne dépasse guère les 10 cm. ; les versions les plus luxueuses ont la rive inférieure de chaque planche finement moulurée.

3. Planche à feuillure

Dans un revêtement posé à l'horizontale, l'assemblage à feuillure fait se chevaucher les planches par un jeu de feuillures, une large cannelure soulignant le joint. La planche à feuillure est habituellement plus large que la partie visible de la planche à clin (15 cm et plus) ; la surface de la planche à feuillure est verticale contrairement à celle de la planche à clin qui est oblique. L'assemblage à feuillure est exclusif aux revêtements de mur.

4. Tôle en plaques obliques

La tôle en plaques obliques, improprement appelée « tôle à la canadienne », fait se chevaucher en rangs obliques des bandes de tôle dont les plis les font ressembler à des plaques de petites dimensions. Ce mode de pose de la tôle est probablement le plus ancien (avant 1800).

La tôle en plaques obliques, connue comme revêtement de toit, peut aussi servir à protéger un mur — spécialement un mur pignon — à titre de bardage ; le matériau est alors souvent posé en rangs horizontaux.

5. Tôle à baguettes

Les bandes de la tôle à baguettes sont placées à la verticale et sont assemblées l'une à l'autre, par pliage et brasage sur une baguette de bois. La forme en section des baguettes est variable ; carrée ou triangulaire ; plus tardivement, la baguette est omise mais le principe reste le même : de longues bandes assemblées par leurs bords verticaux. La tôle à baguettes est exclusive aux revêtements de toit.

6. Tôle ondulée

Les tôles en plaques et à baguettes sont des modes d'assemblage de feuilles métalliques elles-mêmes produites par laminage en manufacture. La tôle ondulée est prête à l'emploi.

3.1.4.2 Les ajouts à la maison

De petites constructions ouvertes et fermées¹ se greffent souvent à la maison traditionnelle, ce sont les *ajouts* dont chacun a sa fonction spécifique.

La cuisine d'été

Le plus remarquable des ajouts à la maison est sans doute la cuisine d'été, traditionnellement utilisée comme habitation d'été. La cuisine d'été, le plus souvent une construction légère, bâtie directement sur le sol, est beaucoup moins durable que la maison elle-même et doit être reconstruite périodiquement. Ainsi, les cuisines d'été que l'on peut voir aujourd'hui sont d'un type architectural différent de celui de la maison, souvent plus récent. Il n'est certainement pas exclu qu'aux premières époques, la cuisine d'été ait pu reproduire la forme de la maison mais l'aspect actuel du corpus des maisons traditionnelles des territoires d'étude ne permet guère de l'affirmer, du moins pour la maison de ferme. Certaines habitations procédant de l'architecture savante, les maisons Second Empire en sont un bon exemple, possèdent une aile qui reprend à l'exacte la forme du corps principal ; mais il est douteux que cette aile, de toute évidence construite en même temps que la maison elle-même, ait servi de cuisine d'été (voir photo no 116).

La véranda

Dans Charlevoix, l'omniprésence et l'exceptionnelle qualité des vues panoramiques explique sans doute cette habitude étonnamment répandue de pourvoir les habitations de « postes » d'observation abrités. Plusieurs galeries balcons, kiosques et autres grandes-lucarnes très *fenestrées* sont en effet fort judicieusement disposés pour mieux jouir de perspectives avantageuses. La véranda, cette galerie couverte et entièrement vitrée, se rapporte à la même tradition.

Le tambour

Lorsqu'elle ne donne pas sur la cuisine d'été, la porte de service est souvent protégée d'un appentis qui permet de limiter les pertes de chaleur que l'ouverture fréquente de la porte provoque inévitablement par temps froid. Ce véritable « sas thermique » parfaitement efficace, est le tambour. Certains d'entre eux, ils sont alors plus vaste, peuvent également servir au remisage de instruments de déneigement ou de la provision journalière de bois de chauffage ou, si l'orientation de la maison s'y prête, être utilisés comme dépense.

L'entrée de cave

La porte de cave qui n'est pas abritée sous une galerie couverte par exemple est souvent pourvue d'une petite construction qui permet d'éviter les infiltrations d'eau et qui facilite

¹ Couvertes et fermées, c'est-à-dire couvertes éventuellement de leur toit propre et fermées de murs eux-mêmes percés d'une porte et, éventuellement, de fenêtres ; à titre comparatif, mentionnons les galeries, les perrons et les balcons qui sont des constructions ouvertes — c'est-à-dire sans mur — le plus souvent couvertes, soit de leur toit propre (dans ce cas, toujours un auvent), soit par l'avant-toit de la maison.

l'accès en hiver, c'est l'entrée de cave. Cet ajout est d'usage relativement récent dans la mesure où la véritable cave, suffisamment vaste et profond, est une habitude de construction qui ne s'est pas vraiment répandue avant la fin du XIX^e siècle.

Les ajouts reliés aux usages alimentaires

Les fours à pain, laiteries et dépenses, lorsqu'ils ne sont pas aménagés dans le périmètre de la maison ou construits isolément de celle-ci, peuvent être l'objet d'ajouts caractéristiques. Mais comme ils correspondent à des usages tombés en désuétude depuis longtemps, ces petites constructions sont devenues rarissimes.

3.2 Les bâtiments secondaires

La typologie des bâtiments secondaires est établie à partir de leur fonction. En effet, les bâtiments secondaires anciens ont ceci de particulier que leur destination est inscrite dans leur morphologie et leurs dimensions. Les ouvertures, voire une seule composante typique, sont aussi fort révélatrices en ce sens. Les fonctions décrites ci-après sont traditionnelles et peuvent, dans certains cas, ne plus avoir cours aujourd'hui. Toutefois, chacun des types répertoriés ont au moins quelques exemplaires dans les territoires d'étude. Ajoutons que les bâtiments dont la fonction est depuis longtemps périmée sont les moins bien représentés quantitativement (fournil, caveau à légumes, soue, par exemple); leur rareté même en fait l'intérêt.

Si, dans leur grande majorité, les bâtiments secondaires sont des bâtiments de ferme, l'on verra que certains d'entre eux correspondent aux dépendances habituelles, souvent obligées, de l'habitation traditionnelle dans des contextes autres qu'agricoles. Pour donner une idée de la distribution des bâtiments dans l'exploitation agricole (*sur la terre*, selon l'ancienne expression), ceux qui sont habituellement compris dans la cour de ferme ont été regroupés sous une même rubrique. Cependant, aujourd'hui, une même cour de ferme ne comprend qu'exceptionnellement tous ces bâtiments.

Signalons que plus un ensemble de ferme est complet — c'est-à-dire plus les bâtiments à fonction spécialisée sont nombreux — plus cet ensemble sera digne d'intérêt.

Répertoire des bâtiments secondaires par fonctions

Les bâtiments habituels de la cour de ferme

La grange-étable

Bâtiment le plus imposant de la ferme. La grange-étable comprend l'étable où logent bétail et chevaux, une ou plusieurs tasseriers (des compartiments pour le stockage du foin, de la paille et du grain), une batterie (une aire de travail comprise entre deux tasseriers) et, dans le comble, un fenil utilisé pour le stockage du foin. L'étable typique est en pièce-sur-pièce (en blocs de béton, pour les étables plus récentes), le reste du bâtiment est en charpente lambrissée.

63, des Coudriers, IAC ; P 10.16 A



Le hangar

Bâtiment à usage multiples ; sert surtout au remisage de l'équipement agricole.



1422, rue Principale, PRF ; P 06.16 A

Le fournil

Bâtiment pourvu d'une cheminée (les autres bâtiments secondaires de la ferme n'en n'ont pas); son foyer à bouilloire sert essentiellement aux travaux domestiques; il comprend souvent un four à pain. Certains fournils ont été utilisés comme habitation d'été.



196, rue Principale, BAL ; P 12.4

Le petit bâtiment à fonction variable

Très petit bâtiment servant de poulailler, de soue, de cabanon.



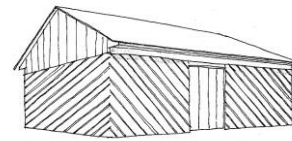
880, rue Principale, PRF ; P 09.5 A

La laiterie Très petit bâtiment souvent en pierre affecté à la transformation des produits laitiers ; sert également de dépense. Notons que certaines maisons en pierre ont leur laiterie intérieure.



96, rue Principale, BAL ; P 12.4

Le bûcher Abri pour le bois de chauffage. Dans Charlevoix, les bûchers typiques sont fermés de planches à claire-voie.



Bûcher type de Saint-Joseph-de-la-Rive ; dessin : Michel Bergeron

Le caveau à légumes Construction souterraine ou semi-souterraine où sont conservées pour l'hiver les provisions de fruits, de légumes et spécialement les pommes de terre.



160, rue Royale Est, IAC ; P 12.7

Les bâtiments généralement situés en dehors de la cour de ferme

La grange La grange typique est composée de deux tasseries séparées par une batterie. Souvent située en plein champ, elle reçoit une réserve supplémentaire de fourrage que l'on transportera à l'étable au cours de l'hiver.



174, rue du Village, EBO ; P 04.07

La cabane à sucre Bâtiment affecté aux travaux de transformation de la sève d'érable. On la trouve toujours dans la partie la plus en contrebas de l'érablière. La topographie particulière des territoires d'étude, la fait souvent se rapprocher des zones habitées.



238, rue Principale, PRF ; P 08.17 A

Les dépendances de la maison traditionnelle dans les contextes autres que d'exploitations agricoles

La petite
grange-étable

Grange-étable de dimensions réduites typique à la propriété non agricole en milieu de village notamment ; elle ne loge souvent qu'une seule vache ou sert d'écurie.



187, rue Principale, SHL ; P 02.0A

La remise
ou hangar

Bâtiment affecté à des fonctions de remisage, d'atelier, etc.



666, rue Principale, PRF ; P 09.11 A

La garage

Bâtiment servant d'abri à la voiture et spécialement à l'automobile.



238, rue Principale, PRF ; P 08.17 A

Le pavillon

Maison d'habitation de dimensions réduites, annexe à l'habitation principale mais isolée de celle-ci (contexte particulier du « domaine »).



9, rue Bergeron, PRF ; P 07.21 A

3.3 Les bâtiments de service traditionnels

Les bâtiments de service sont classés selon leurs fonctions. Le répertoire présenté ici est non exhaustif. En ce sens, il ne veut mettre en évidence que les fonctions donnant aux bâtiments un caractère particulier bien visible à l'extérieur et il ne présente qu'un ou quelques exemples dans chaque cas. Aussi, les cordonneries ou les petits magasins par exemple, parce qu'ils ne se distinguent pas des autres habitations, n'apparaissent pas dans le répertoire. Enfin, seuls les bâtiments traditionnels affectés à une fonction particulière ont été retenus.

Les bâtiments de service étaient d'utilité publique même si dans, la grande majorité des cas, leur promoteur appartenait à l'entreprise privée (le moulin banal du seigneur, par exemple) ou individuelle (la boutique de forge par exemple).

L'importance de ces bâtiments dans l'habitat rural n'est certainement pas à prouver. Leur rareté et leur unicité en font des éléments de l'architecture traditionnelle dont l'intérêt est indiscutable, d'autant plus que, comme pour les bâtiments secondaires, leur fonction d'origine, tombée en désuétude depuis longtemps, les expose particulièrement aux *réaffectations*, voire à l'abandon et à la destruction.

Les moulins



Moulin à vent et à eau Desgagnés, Ile-aux-Coudres, 247, du Moulin IAC01Moulin, 247



Moulin banal des Éboulements 157, rang Saint-Joseph, Les Éboulements EBO01St-Joseph, 157



Moulin à farine et à carder Simard, 84, rang du Moulin, Saint-Hilarion P 99.02.20A

Les boutiques de forge



Forge Arthur Tremblay 194, du Village, Les Éboulements EBO01Village, 194

Une bâtisse à feu



Ancienne bâtisse à feu, 298, rue Principal, Saint-Joseph-de-la-Rive P 06.0A

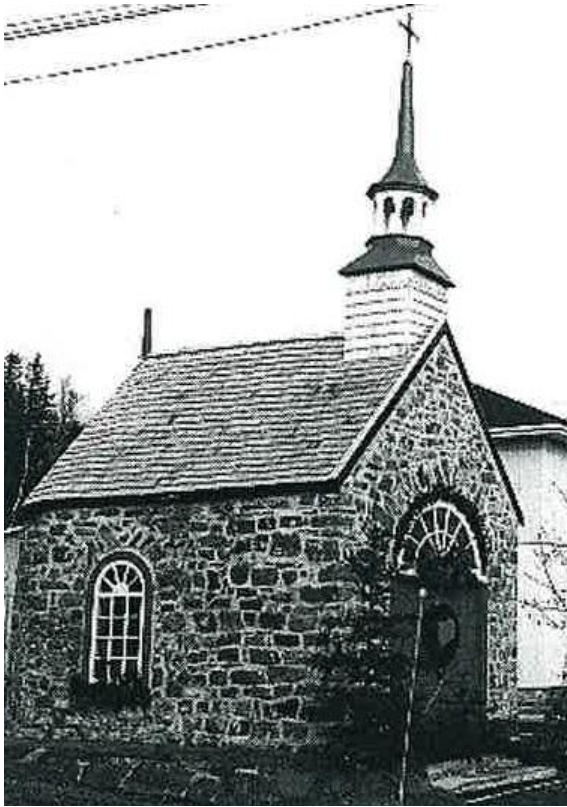
École de rang



Ancienne école de rang, située au 91, Rang 1, Saint-Hilarion P 03.10A

3.4 Les édifices religieux

Malgré la baisse draconienne de la pratique religieuse depuis les années 1960, les édifices religieux symbolisent encore, spécialement en milieu rural, le sentiment d'appartenance à la communauté. Ce symbolisme est d'autant plus évident que l'église est située au centre du village et souvent sur une hauteur. Cette valeur d'identité culturelle a sans aucun doute joué un rôle significatif pour la conservation de ces bâtiments de tout premier intérêt. Signalons que certains d'entre eux ont été classés *monument historique*.



Chapelle de procession, 238, Des Coudriers, Ile-aux-Coudres, IAC P 11.12



Église Saint-Louis, 280, Des Coudriers, Ile-aux-Coudres, IAC, P 11.14

B. Évaluation des zones d'étude

Voir les cartes jointes au document :

-  Carte1a_Isle
-  Carte1b_St-Louis
-  Carte2_LaBaleine
-  Carte3a_Eboulements
-  Carte3b_Eboulements
-  Carte4a_PRSF
-  Carte4b_PRSF
-  Carte5a_St-Hilarion
-  Carte5b_St-Hilarion
-  Carte6_St-Joseph-Rive

1. Analyse de l'architecture à partir de la typologie

1.1 La représentation et la caractérisation des types architecturaux domestiques

Type 1. La maison *d'esprit français*, un type rare mais extrêmement évocateur

En son état intégral avec carré et structure d'origine, la maison *d'esprit français* est peu présente dans les territoires d'étude avec 14 exemplaires sur 457 ou moins de 3% des maisons étudiées. Les exemplaires du type sont en majorité restaurés ou très retouchés. On sait que certains carrés de pierre ou de pièce-sur-pièce datant de cette époque ont été récupérés postérieurement et remis au goût du jour par l'ajout d'un toit, d'un étage, appartenant à un type architectural moins ancien.

Toutefois, cette situation est assez analogue à celle qui prévaut ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent. Les maisons du XVIII^e siècle sont rares pour des raisons évidentes : le taux de population relativement bas à cette époque, la répartition des fermes sur un territoire disproportionné et l'âge même de ces constructions.

Quoiqu'il en soit, il faut insister sur l'importance des exemplaires de ce type. La présence de ces bâtiments les plus anciens du corpus de l'architecture charlevoisienne, même restreinte et souvent masquée sous d'autres enveloppes, suffit à évoquer le mode d'implantation au temps des premiers arrivants. La maison *d'esprit français* se retrouve dans les municipalités les plus anciennes des territoires d'étude : Île-aux-Coudres, La Baleine et les Éboulements.

D'un point de vue typologique, cette forme architecturale mise au point sous le Régime français constituera l'archétype à partir duquel évoluera la maison à toit à deux versants. Surtout motivée par un besoin d'adaptation au climat parallèlement à une tendance à la simplification des techniques de construction, cette évolution sera au départ essentiellement vernaculaire. Retenons comme seul exemple la transformation de l'avant-toit à coyaux, lequel apparu dès le Régime français, augmentera progressivement en largeur jusqu'à disparaître au profit d'un autre modèle d'avant-toit vers la fin du XIX^e siècle.

Signalons à ce propos l'absence dans les territoires d'étude d'intermédiaire entre la maison *d'esprit français* et celle *de conception québécoise*, chaînon évolutif qui, ailleurs au Québec, est souvent présent entre ces deux types architecturaux. Cette lacune n'est que circonstancielle puisque de photographies anciennes confirment l'existence d'une forme de transition.

Tableau 2. Répartition des types architecturaux (bâtiments principaux et secondaires) (chiffres absolus)

	Ile-aux-Cou.	La Baleine	Les Éboule.	Petite-Rivière	Saint-Hilarion	Saint-Joseph	total
Bât. princip.							
Type 1	5	1	8				14
Type 2	17	6	17	19	22	6	87
Type 3	18	4	26	29	67	3	147
Type 4	2	2	9	1	11	1	26
Type 5	0	0	3	0	0	0	3
Type 6	4	1	1	1	0	3	10
Type 7	34	4	7	39	17	14	115
Type 8	7	1	2	3	7	3	23
Indéterminé	1	0	3	2	5	3	14
Religieux	4	0	2	3	1	1	11
Hors-type	0	1	1	1	1	3	7
Sous-total	92	20	79	98	131	37	457
Bât. second.							
Grange-étable	13	3	5	5	37	1	64
Garage	1	0	6	0	1	1	9
Hangar	4	3	6	2	28	3	46
Autres ¹	2	0	2	9	8	0	21
Sous-total	20	6	19	16	74	5	140
Total	112	26	98	114	205	42	597

Tableau 3. Représentation des types architecturaux dans les territoires d'étude (pourcentages)

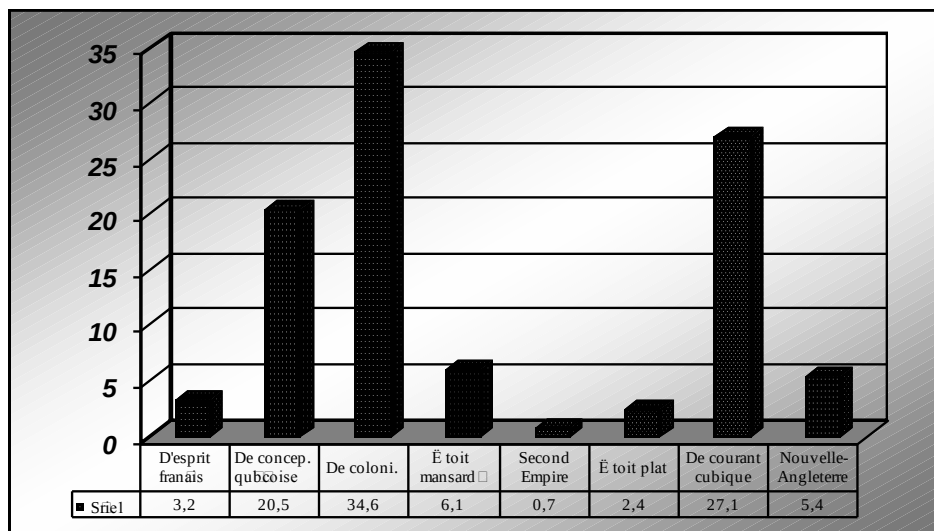


Tableau 4. Répartition des types architecturaux dans les territoires d'étude (lecture horizontale¹) (pourcentages)

¹ La catégorie *autres* comprend le fournil, le petit bâtiment à fonction variable, la laiterie, le caveau à légumes, la cabane à sucre et le pavillon.

	Île-aux-Coudres	La Baleine	Les Éboule.	Petite-Rivière	Saint-Hilarion	Saint-Joseph	Total
Type 1. D'esprit français	35,7	7,1	57,1				99,9
Type 2. De conception québécoise	19,5	6,8	19,5	25,3	6,8	21,8	99,7
Type 3. De colonisation	12,2	2,7	17,7	45,6	2	19,7	99,9
Type 4. À toit mansardé	7,7	7,7	34,6	42,3	3,8	3,8	99,9
Type 5. Second Empire	0	0	100	0	0	0	100
Type 6. À toit plat	40	10	10	0	30	10	100
Type 7. De courant cubique	29,6	3,5	6,1	14,8	12,2	33,9	100
Type 8. Nouvelle-Angleterre	30,4	4,3	8,6	30,4	13	13	99,7

Tableau 5. Répartition des types architecturaux dans les territoires d'étude (lecture verticale²) (pourcentages)

	Île-aux-Coudres	La Baleine	Les Éboule.	Petite-Rivière	Saint-Hilarion	Saint-Joseph
Type 1. D'esprit français	5,7	5,3	10,6	0	0	0
Type 2. De conception québécoise	19,5	31,6	23,3	17,7	20	20,7
Type 3. De colonisation	20,7	21,1	35,6	54	10	31,5
Type 4. À toit mansardé	2,3	10,5	12,3	8,9	3,3	1,1
Type 5. Second Empire	0	0	4,1	0	0	0
Type 6. À toit plat	4,6	5,3	1,4	0	10	1,1
Type 7. De courant cubique	39,1	21,1	9,6	13,7	46,7	42,4
Type 8. Nouvelle-Angleterre	8	5,3	2,7	5,6	10	3,3
	99,9	100	99,6	99,9	100	100

¹ Par rapport au tableau 2.

² Idem.

Type 2. Une version typiquement charlevoisienne de la maison *de conception québécoise*

La maison *de conception québécoise* est bien représentée dans les territoires d'étude avec 20% des maisons étudiées ou 87 sur 457. Aussi, les maisons de ce type caractérisent bien l'architecture traditionnelle et ce, d'autant mieux qu'elles sont assez uniformément réparties dans toutes les municipalités.

Ce type architectural correspond à un stade déterminant de l'évolution de la maison à toit deux versants. On y constate la parfaite intégration d'influences étrangères, anglaises notamment, tel que le traitement néo-classique de la façade par exemple¹. Mais le type se distingue surtout par l'usage extensif de la structure à coyau, de l'avant-toit², cette originalité pittoresque qui a donné sa couleur à l'architecture rurale pendant une bonne partie du XIX^e siècle. Soulignons un régionalisme. En effet, les nombreuses maisons *de conception québécoise* semblent constituer une version typique de la région charlevoisienne: pente de toit ne dépassant pas les 45 degrés, coyaux de l'avant-toit relativement peu débordants, ordonnance symétrique des ouvertures à une fenêtre de chaque côté de la porte et, surtout, cette absence remarquable de lucarnes³.

Enfin, il faut mentionner que plusieurs maisons de ce type sont d'anciens carrés *d'esprit français* coiffés en reprise d'un toit de conception québécoise.

Type 3. La maison de colonisation, un siècle complet d'expansion

Des huit types architecturaux que comporte la typologie, celui appelé *de colonisation* est le mieux représenté dans les territoires d'étude, avec 147 maisons sur 457, soit le tiers de maisons étudiées. Sauf à La Baleine et à Saint-Joseph-de-la-Rive où il s'est peu implanté, ce type est bien visible partout. Mais on en observe une concentration remarquable à Saint-Hilarion (plus de 45% des maisons *de colonisation* se retrouvent dans cette municipalité où ce type constitue plus de la moitié des maisons traditionnelles).

La forme dite *de colonisation*, un emprunt des États-Unis, s'est rapidement répandue pendant la seconde moitié du XIX^e siècle à la faveur d'un renouveau dans les techniques de construction⁴.

¹ On fait allusion, ici, à l'exacte symétrie des ouvertures, au moins sur l'élévation visible de la route. Apparaît alors, en association avec un aménagement intérieur nouveau, l'idée d'ajouter à la porte de service donnant sur la cour une « porte de cérémonie » donnant sur la route.

² Il est possible que l'avant-toit à coyaux, qui est d'abord de tradition française, ait atteint son plein développement au contact d'une mode anglaise. En effet, les maisons à larges avant-toits courbés sont présentes dans les colonies aussi éloignées que les Antilles anglaises.

³ Il est important de mentionner que l'on fait ici allusion à la petite lucarne ordinaire qu'il ne faut pas confondre avec la lucarne d'ornement dont on traitera plus loin.

⁴ La courbure du toit de la maison de conception québécoise était en fait mal adaptée aux nouveaux matériaux de construction, désormais produits massivement au moulin à scie : il fallait plutôt un toit à versants droits. De plus, ce toit allait pallier à un grave inconvénient propre aux toits courbes : celui de retenir indûment la neige dans la partie basse du versant.

À vrai dire, l'appellation du type ne se justifie que dans la mesure où cette forme d'habitation a été adoptée parallèlement aux grands mouvements de colonisation des arrière-pays où elle constitue une fraction importante du bâti comme c'est précisément le cas à Saint-Hilarion. Mais en même temps, le type allait émerger dans les milieux déjà peuplés jusqu'à remplacer — il semblerait très graduellement dans les territoires d'étude — le modèle *de conception québécoise* avec lequel, du reste, il présente une évidente parenté. Les deux types pouvaient effectivement en arriver, leurs formes d'avant-toit mises à part, à se confondre tout à fait.

Selon les besoins, le type formel de la maison *de colonisation* pouvait se prêter à différentes applications, depuis la maisonnette construite dans des conditions de survie sur les nouveaux fronts de colonisation jusqu'à la vaste demeure bourgeoise, celle-là résolument villageoise avec son ornementation empruntée à l'architecture savante de l'époque.

Sous-type à pignons coupés de la maison de colonisation

Le système structural de la maison de colonisation s'est révélé à ce point apprécié que la version la plus tardive du type, la maison à *pignons coupés* nommément, a été construite jusqu'à l'époque *moderne* que l'on situe conventionnellement autour de 1945. On retrouve une dizaine de maisons de ce sous-type, soit 2 % du nombre de maisons d'habitation.

Type 4. La maison à toit mansardé, de la bourgeoisie au populaire

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, une mode architecturale venue de la France connaît une large diffusion en Amérique : le style *Second Empire* qui remettra en vogue le toit mansardé. Un groupe de 26 maisons sur 457, soit 5,6%, se retrouve dans les territoires d'étude, principalement à Saint-Hilarion et aux Éboulements où il caractérise de façon sensible le paysage bâti.

La maison de ce type satisfait aux besoins courants de la ferme ou du village comme sa devancière, la maison *de conception québécoise* et sa contemporaine, la *maison de colonisation*. La maison à toit mansardé est une habitation peu coûteuse, facile à construire avec, en plus, la particularité de donner plus d'espace sous le comble à une époque où celui-ci est de plus en plus utilisé pour loger les chambres à coucher.

Type 5. La maison de type *Second Empire*

Le type *Second Empire*, une adaptation directe du style du même nom, correspond à une architecture savante et un volume imposant propres à une façon d'habiter nettement bourgeoise.

Ce type n'existe qu'à trois exemplaires, tous situés aux Éboulements, soit moins de 1% de toutes les maisons d'habitation.

Type 6. La maison à toit plat, une rareté dans les territoires d'étude

Au début du XX^e siècle, une mode typiquement urbaine allait tenter quelques charpentiers séduits par l'apparente simplicité de sa construction : la maison à *toit plat*. On peut toujours épiloguer sur le peu de popularité de cette forme architecturale ; peut-être la méthode de revêtement de cette forme de toit particulièrement exposée aux fuites d'eau s'est-elle révélée déficiente.

Les maisons à *toit plat* sont rares dans les territoires d'étude ; elles sont seulement 10 sur 457, soit 2% des maisons étudiées. Elles se concentrent surtout dans les municipalités de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive qui, à elles seules, regroupent 70% des maisons de ce type.

Type 7. La maison de courant cubique, un type à fort impact sur le milieu traditionnel

La maison *de courant cubique*, après la *maison de colonisation*, constitue le type le plus répandu dans les territoires d'étude (plus du quart des maisons étudiées). Nous en avons recensé 115 sur 457, soit 25% des maisons étudiées. On la retrouve partout mais spécialement dans les municipalités de l'Île-aux-Coudres, 30% des maisons du type, et de Petite-Rivière-Saint-François, plus du tiers des maisons du type. Dans ces deux municipalités, environ 40% des maisons traditionnelles sont de ce type (voir p. 70, le bâtiment témoin).

À partir du tournant du siècle, avec les maisons à *toit plat*, *de courant cubique* et *Nouvelle-Angleterre*, le paysage bâti québécois s'ajuste aux pratiques architecturales qui prévalent dans l'ensemble des milieux ruraux de l'Amérique du Nord. Ces formes d'habitation ont ceci de commun qu'elles sont à étage et, surtout, qu'elles n'admettent plus le comble habitable, ce qui introduit une différence fondamentale par rapport aux maisons traditionnelles des autres types. Toutefois, par leurs composantes secondaires — fenestration, lucarnes, galeries, revêtements, menuiserie de finition, ornementation — ces constructions demeurent parfaitement intégrées au milieu traditionnel.

Si la disparition, voire une trop sévère modification, de ces composantes est néfaste pour toute maison ancienne, elle devient catastrophique pour les représentants de ces types qui perdent alors complètement tout caractère traditionnel.

Type 8. La maison Nouvelle-Angleterre

La maison *Nouvelle-Angleterre* est relativement rare. On en retrouve en effet seulement 23 sur 457, soit 5% des maisons étudiées. Son volume imposant en fait une construction qui influence fortement le paysage bâti. Présent dans l'ensemble des territoires d'étude, ce type se concentre plus spécialement dans les municipalités de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Hilarion, lesquelles se partagent quelque 60% des maisons de ce type.

1.2 Les caractéristiques de l'architecture

Les maisons qui tournent le dos à la route

Dans les territoires d'étude, un trait singulier du paysage bâti ne manque pas d'étonner l'observateur : des maisons présentent leur façade arrière à la route, une façade sans porte (photo 111). Un examen un peu plus attentif permet de constater que ces maisons sont toutes situées du côté sud de la route. Il s'agit en fait d'une caractéristique déterminante des maisons les plus anciennes dont l'unique porte d'entrée est face au sud. Cette orientation est typique du mode d'implantation des premiers arrivants.

L'état actuel de la recherche ne permet toutefois pas de savoir si cette orientation est motivée par le point cardinal ou par le fleuve car, dans les territoires d'étude, ces deux orientations se confondent sauf à la Baleine. On ne sait pas non plus si les maisons anciennes situées du côté nord de la route de cette même municipalité montrent la même particularité car leur façade arrière est invisible de la route. Seule une étude plus poussée pourrait répondre à ces interrogations.

Enfin, cette tradition semble s'être attardée assez longtemps puisque certaines maisons *de conception québécoise*, voire à *toit mansardé*, conservent leur façade principale au sud. Comme ces maisons sont d'une époque plus récente, donc à deux portes d'entrée, c'est alors leur *porte arrière* qui donne sur la route.

Les habitats adossés à la falaise

De façon générale, nous pouvons affirmer que, dans la MRC de Charlevoix, la hauteur de l'exhaussement (du solage) est moins reliée à la typologie des bâtiments qu'à la topographie des lieux. En effet, le relief très accidenté de la région commande souvent aux solages de s'ajuster à un terrain très en pente. Ainsi, la maison est-elle alors pourvue d'une cave-haute en contrebas du terrain.

Certains habitats, à Petite-Rivière-Saint-François et à Saint-Joseph-de-la-Rive, sont littéralement adossés à l'escarpement qui borde le fleuve (photo 68, carte 4). Coincés entre la falaise et la route, les bâtiments en enfilade, qui ont dû s'adapter au milieu, composent un paysage tout à fait original. Ainsi, on peut observer certaines particularités qui apparaissent avec une étonnante récurrence :

- \ l'exhaussement important des maisons jusqu'à former, pour certaines, une cave haute ;
- \ l'utilisation, sur palier souvent taluté de murets de pierre sèche, de la falaise comme cour arrière (stockage du bois de chauffage par exemple) ;
- \ l'escalier d'accès situé non pas dans l'axe de la porte d'entrée mais bien à l'un des bouts de la galerie (parfois, la galerie est interrompue pour loger cet escalier sur la façade) ;
- \ un muret de soutènement en bordure de la route ;
- \ des bâtiments secondaires construits sur piles ou pilotis pour racheter la pente.

L'importance de la galerie

Dans les territoires d'étude, la galerie est généralisée et ce, indépendamment de la typologie des bâtiments. Cette composante architecturale est non seulement répandue, mais prend une importance particulière par son traitement. Ainsi, pour les raisons qui ont été expliquées ci-haut, l'escalier d'accès à la maison est souvent imposante ; la galerie longue est préférée au perron ; la galerie est souvent couverte quand elle n'est pas fermée en véranda ; enfin, il lui arrive d'être pourtournante, c'est-à-dire qu'elle se prolonge sur les murs latéraux de la maison. (photo 113).

Une composante typique du territoire d'étude : la lucarne d'ornement

On a vu que la lucarne d'ornement, cette grande-lucarne qui peut prendre différentes formes et qui se présente le plus souvent seule sur le toit, est propre à certains types architecturaux comme par exemple les maisons *Second Empire* ou *de courant cubique* (photo 114). Elle est peut-être encore plus répandue sur des maisons d'autres types, mais alors ajoutée en reprise à une époque où cet élément était devenu très à la mode (autour de 1900). Ainsi, la lucarne d'ornement en est venue à caractériser fortement le paysage architectural des territoires d'étude.

Un cas particulier : la grande-lucarne en chien-assis

Examinons au passage le cas de la grande-lucarne en chien-assis, cette lucarne à plusieurs fenêtres (souvent trois) couverte d'un toit à un seul versant (photo 115). Comme la

typologie le montre, la lucarne en chien-assis fait partie des variantes anciennes de la lucarne d'ornement. Cette forme de lucarne continue à se répandre encore aujourd'hui sur des maisons anciennes : elle donne plus d'espace sous le comble. Mais ses dimensions et la façon dont on l'installe sur le toit conduit inexorablement, en faussant le volume primitif de la maison à une détérioration notable de son authenticité. De plus, un tel remaniement est irréversible puisqu'il implique souvent la destruction partielle de la charpente ancienne. Pour ces raisons, il faut considérer la grande-lucarne en chien-assis comme une pratique inappropriée à une maison d'intérêt patrimonial.

1.3 La valeur d'âge des maisons traditionnelles

Rappelons au départ que l'âge des maisons d'habitation étudiées leur confère, tous types architecturaux confondus, au moins un intérêt patrimonial de base. En ce sens, la date-charnière se situe autour de la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit à l'époque de l'apparition d'une forme d'habitation qui rompt complètement avec les modes traditionnels de construction et d'habitation : le bungalow dont le comble n'est plus habitable.

Par ailleurs, l'intérêt des maisons d'habitation patrimoniales est proportionnelle à leur ancienneté. Ainsi, les maisons *d'esprit français*, construites entre le début du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle présentent une valeur d'âge particulière, valeur encore renforcée par leur extrême rareté. Viennent ensuite les maisons *de conception québécoise*, beaucoup plus répandues que les précédentes, qui sont typiques du XIX^e siècle. À peine moins anciennes mais d'une relative rareté, les maisons *à toit mansardé* sont d'une valeur d'âge à peu près équivalente à celle des maisons *de conception québécoise*. C'est également le cas de fort nombreuses maisons *de colonisation* contemporaines de ces dernières. Pour les maisons des autres types architecturaux, toutes moins anciennes, la valeur d'âge compte moins dans l'évaluation de leur intérêt ; ce sont, comme on l'a vu plus haut, d'autres critères qui entrent en ligne de compte.

Le tableau 6 montre, pour chaque type architectural, la date de construction moyenne accompagnée de la période comprise entre les dates la plus haute et la plus basse. Si on compare ces données avec les époques habituellement attribuées aux types correspondant ailleurs au Québec, on constate d'emblée que la plupart des types architecturaux des territoires d'étude sont nettement moins anciens. Ce décalage s'explique difficilement. D'une part, l'estimation des dates de construction peut-être erronée ; dans l'inventaire, il semble en effet que plusieurs de ces dates soient beaucoup trop récentes par rapport au type concerné. Mais, d'autre part, les nombreuses maisons qui ont subi un remaniement complet au cours de leur existence ont conservé leur date de construction première ; aussi, ces maisons affichent une date de construction trop ancienne par rapport à leur type architectural actuel. Laquelle de ces deux solutions l'emporte sur l'autre ? L'état actuel de la recherche ne permet pas de le déterminer. Un essai de pondération des moyennes¹ n'a

¹En effet, dans le but d'éliminer les dates les plus fantaisistes, les moyennes ont été calculées après retranchement des plus hauts maxima et des plus bas minima et ce, proportionnellement au nombre d'exemplaires correspondant à chaque type architectural.

guère donné de résultats concluants. Est-ce donc à dire que les traditions de construction dans Charlevoix se sont perpétuées plus longtemps qu'ailleurs. Cela est une possibilité.

Tableau 6. Dates de construction par type architectural¹

Type architectural	moyenne pondérée	période	Au Québec
Type 1. D'esprit français	1788	1750-1830	XVII ^e et XVIII ^e siècles
Type 2. De conception québécoise	1881	1820-1930	1830-1875
Type 3. De colonisation	1927	1875-1945	1840-1945
Type 4. À toit mansardé	1888	1866-1900	1860-1910
Type 5. Second Empire	1925	1911-1932	1860-1910
Type 6. À toit plat	1917	1890-1942	1880-1930
Type 7. De courant cubique	1916	1870-1944	1910-1930
Type 8. Nouvelle-Angleterre	1916	1900-1940	1920-1930

¹ Source des données : fiches d'inventaire de la MRC de Charlevoix ; données compilées par *Bergeron Gagnon inc.*

2. L'état physique

Introduction : état physique et état d'authenticité : deux éléments bien distincts

L'état physique se rapporte à l'aspect matériel du bâtiment, à la façon dont il a résisté à l'usage, aux intempéries. Pour être propre à l'habitation, l'état physique d'une maison doit être acceptable. L'état physique ne doit être confondu avec l'état d'authenticité qui, lui, concerne l'intégrité du bâtiment, c'est-à-dire la façon dont le bâtiment peut témoigner de son caractère d'origine ou au moins ancien.

L'état d'authenticité d'une maison ancienne est une relation directe avec son intérêt patrimonial. Dans les faits, plus l'état d'authenticité d'un bâtiment est élevé, plus son état physique risque d'être mauvais, à moins qu'il n'ait été suffisamment entretenu. Telle qu'elle est pratiquée habituellement, la rénovation améliore l'état physique du bâtiment mais en altère le plus souvent son état d'authenticité. Les interventions entreprises sur un bâtiment ancien devraient à la fois améliorer son état physique et son état d'authenticité.

L'évaluation de l'état physique repose sur les observations sommaires effectuées sur le terrain et sur certaines données consignées sur les fiches d'inventaire réalisées par la MRC. Celles-ci identifient davantage les défaillances de certaines composantes ou parties des bâtiments que l'évaluation globale de leur état physique. Cette situation ne permet donc pas de dégager des statistiques précises sur l'état physique des bâtiments d'intérêt patrimonial.

2.1 Les maisons d'habitation d'intérêt patrimonial

2.1.1 Constats généraux

Malgré l'absence de statistique, on peut, d'après les observations de terrain et les informations consignées sur les fiches, affirmer que l'état physique des maisons d'habitation d'intérêt patrimonial semble, en règle générale, satisfaisant. En effet, la grande majorité d'entre elles a fait l'objet de travaux de rénovation au cours des dernières années, ce qui a amélioré leur aspect physique mais, à l'inverse, réduit considérablement leur intégrité architecturale. Les maisons ont sans doute bénéficié de programmes d'aide financière gouvernementaux qui répondaient à des fins autres que la protection du patrimoine. Leurs propriétaires, dépourvus de programmes de sensibilisation ou d'aide technique appropriés, ont été tentés par des matériaux d'installation facile et que l'on disait *sans entretien*.

2.1.2 Constats propres à certaines municipalités

La qualité de l'état physique et de l'état d'authenticité des maisons d'habitation d'intérêt patrimonial est à souligner à Saint-Joseph-de-la-Rive. Les propriétaires ont, sauf quelques exceptions, mis beaucoup de soin à l'entretien régulier de leur maison. De ce fait, l'intégrité architecturale des maisons d'habitation est aussi bonne que l'état physique. Cette situation exceptionnelle est complètement à l'inverse de celle qui est constatée dans les autres municipalités étudiées.

Par ailleurs, à Saint-Hilarion, quelques rares maisons d'habitation d'intérêt patrimonial ont aussi conservé une excellente intégrité architecturale. Toutefois, leur état physique laisse à désirer. Ayant été laissées sans entretien depuis plusieurs années, leurs revêtements et ouvertures nécessiteraient une intervention à court terme.

2.2 Les bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial

Dans le cas des bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial inventoriés par la MRC, l'état physique est en général beaucoup moins bon que celui des maisons d'habitation, du moins pour les bâtiments les plus anciens. D'après ce que nous avons pu constater sur les fiches, ils paraissaient encore en fonction.

Comme ces bâtiments manquent d'entretien et de réparation, on constate des défaillances plus ou moins importantes au niveau structural et, plus souvent, à celui des revêtements de bois qui, toutefois, ont l'avantage d'avoir été conservés. En effet, les bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial ont une intégrité architecturale nettement supérieure à celle des maisons d'habitation.

3. L'état d'authenticité

3.1 Les principaux constats communs à toutes les municipalités

La fiche d'inventaire de la MRC de Charlevoix indique l'*intérêt patrimonial* de chaque édifice. Cet *intérêt patrimonial* était jugé *exceptionnel*, *supérieur*, *intéressant* ou *faible* ; dans certains cas, la cote n'apparaît pas. En règle générale, cette évaluation semble assez juste même si elle serait à réviser dans une quarantaine de cas¹.

Comme on l'a vu, l'intérêt patrimonial est directement proportionnel à l'état d'authenticité. Par exemple, l'intérêt patrimonial est jugé *faible* quand son état d'authenticité est fortement altéré pour l'ensemble des composantes.

Pour l'ensemble des territoires d'étude, il ressort que 71% des bâtiments inventoriés ont un intérêt patrimonial jugé *faible* et que 18.5% présentent un intérêt patrimonial jugé *intéressant*. Les bâtiments ayant conservé leur caractère ancien sont donc devenus extrêmement rares. En effet, les édifices dont l'intérêt patrimonial a été jugé *exceptionnel* ou *supérieur* ne représentent que 8 % du corpus. La situation est inversée à Saint-Joseph-de-la-Rive, un milieu où le caractère patrimonial du bâti est bien conservé et où, par conséquent, les bâtiments jugés *faible* ne représentent que 38% du corpus; mais c'est là une exception à l'échelle de la MRC. rappelons que, dans ce cas, notre étude porte sur un seul territoire d'intérêt patrimonial alors qu'à Saint-Hilarion, le territoire d'étude correspond à l'ensemble de la municipalité.

Tableau 7. Intérêt patrimonial des bâtiments inventoriés par la MRC de Charlevoix²

	Île-aux-Coudres	La Baleine	Les Éboule.	Petite-Rivière	Saint-Hilarion	Saint-Joseph	Total
exceptionnel	5	1	0	0	0	1	7
supérieur	6	3	13	5	4	11	42
intéressant	23	7	26	23	18	14	111
faible	77	15	54	81	183	16	426
non évalué	1	0	5	5	0	0	11
total	112	26	98	114	205	42	597

Le paysage traditionnel des territoires d'étude a donc été fortement perturbé. En outre de l'insertion inharmonieuse d'édifices modernes, on constate une détérioration généralisée de l'état d'authenticité des bâtiments traditionnels. Les maisons d'habitation d'intérêt patrimonial qui présentent un bon état d'authenticité sont actuellement des exceptions. Ainsi, quand les volumes, voire les structures, ne sont pas affectés, les

¹ Ces propriétés sont dûment identifiées sur la banque de données que nous avons constituée.

² Source : fiches d'inventaire des édifices d'intérêt patrimonial de la MRC de Charlevoix ; données compilées par Bergeron Gagnon inc.

composantes traditionnelles disparaissent. Par exemple, les revêtements de bois comme la planche à clin, la planche à feuillure ou le bardeau, les fenêtres à battants, les chambranles et les garnitures de rive anciennes sont devenues rarissimes.

L'utilisation de matériaux modernes s'est généralisée sur les bâtiments d'intérêt patrimonial, tant au niveau des revêtements que des composantes comme les fenêtres, les garde-corps et plafonds d'avant-toit.

De la même façon, on constate la raréfaction des clôtures traditionnelles, qu'elles soient en bois et en métal.

La plupart des problèmes sont récurrents d'un type architectural à un autre. C'est pourquoi nous les avons regroupés à la section 3.2, alors que la section 3.3 identifie des constats propres à certaines municipalités.

3.2 Problèmes récurrents à tous les types de bâtiments d'intérêt patrimonial

Nous présentons le sommaire des interventions affectant l'état d'authenticité des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Volumétrie

- ⊗ Agrandissement du corps principal de la maison par un corps secondaire trop grand ou en saillie sur l'alignement de la façade.
- ⊗ Construction d'un corps secondaire arrière dont le côté est dans l'alignement exact du mur-pignon de la maison.
- ⊗ Modification de la forme du mur-pignon en prolongeant, sans aucune interruption, son revêtement sur le corps secondaire.
- ⊗ Modification de la forme du toit en relevant l'un des versants pour donner un toit asymétrique : mise en place d'une lucarne en chien-assis comme c'est notamment le cas à Petite-Rivière-Saint-François.

Revêtements de mur

- ⊗ Grande rareté des matériaux traditionnels en bois.
- ⊗ Remplacement des revêtements de bois (bardeau, planche à clin et planche à feuillure) par un revêtement de masonite, de vinyle ou d'aluminium ; le problème de ces matériaux réside dans leur couleur et leur difficulté d'entretien à long terme mais également la méthode de pose qui est néfaste lorsqu'elle comporte l'enlèvement des garnitures de rive et chambranles anciens (photos 124 et 125).

⊗ Utilisation de revêtement en fausse pierre (photo 125).

⊗ Utilisation de plus d'un matériau par façade (photo 125).

Couleur des revêtements

⊗ Couleurs inappropriées (rose, bleu vif).

⊗ Grandes bandes de couleurs contrastées.

⊗ Absence totale de couleur sur des revêtements de vinyle blanc.

Ouvertures

⊗ Remplacement des ouvertures anciennes par des éléments en métal ou en PVC (photo 126).

⊗ Modification (agrandissement ou réduction) des ouvertures en partie ou en totalité (photo 119)

⊗ Choix de fenêtres ne respectant pas le mode original de division ; par exemple : division verticale et centrale des fenêtres à battants, division horizontale et centrale des fenêtres à guillotine (ex. : photo 127).

Lucarnes

⊗ Remplacement des lucarnes à pignon par de grandes-lucarnes en chien-assis (photo 128).

⊗ Modification du volume des lucarnes par un épaississement indu de leurs joues (souvent amenée par l'emploi d'un matériau isolant inadéquat).

Portes

⊗ Nouvelle porte ne correspondant pas à l'esprit de la maison ancienne ; ex. : porte lisse en contre-plaqué.

Galleries

⊗ Remplacement des garde-corps anciens par d'autres qui ne sont pas dans l'esprit de la maison (photo 128) ; ex :

- emploi extrêmement répandu de garde-corps modernes (barreaux fixés sur le flanc de pièces de 2 po. X 6 po. faisant office de main-courante et de lisse-basse) ;
- utilisation d'aluminium ou de PVC ;
- garde-corps trop hauts ;
- remplacement des poteaux et des colonnes en bois par des éléments en PVC ou en aluminium.

Toiture

- ⌘ Remplacement des revêtements traditionnels comme la tôle à baguettes ou le bardeau de bois par du bardeau d'asphalte ou de la tôle profilée (bien qu'extrêmement répandue à cause du coût moins élevé des matériaux modernes, cette pratique affecte dans une mesure moindre l'authenticité des maisons traditionnelles).
- ⌘ Couleurs limitées ou, surtout, inadéquates des matériaux modernes pré-colorés comme le bardeau d'asphalte ou la tôle profilée.

Détail de finition

- ⌘ Disparition des garnitures de rive (incluant les planches cornières) et des chambranles des ouvertures (photo 122).
- ⌘ Ajout de persiennes décoratives de trop petites dimensions.
- ⌘ Traitement inadéquat des saillies de rive des pignons (notamment, cette pratique qui consiste, sur le pignon d'une maison dont le toit est à versants courbes, à rendre les saillies de rive droites).

Cheminées

- ⌘ Installation d'un foyer de maçonnerie dont le massif est à l'extérieur (habituellement sur un mur pignon).

3.3 Constats propres à certaines municipalités

Île-aux-Coudres

Bien que les premiers développements de l'Île-aux-Coudres datent du début du XVIII^e siècle, l'intérêt de cette municipalité est, présentement, surtout d'ordre paysager. En effet, les édifices anciens y ont été considérablement modifiés.

Les maisons d'habitation qui ont conservé leur intégrité architecturale sont très rares (69%¹ d'entre elle ont été modifiées à différents niveaux). Bien qu'elle soit généralisée à l'ensemble de la municipalité, cette situation est particulièrement évidente sur la rue Royale Ouest où plusieurs bâtiments très anciens ont été considérablement remaniés. Un exemple est très révélateur de cette situation : le 128, rue Royale Ouest (photo 117). Le carré de pierre, l'angle de la toiture et la rareté des ouvertures du côté nord confirment l'ancienneté de cette maison qui daterait de 1787. Mais les immenses lucarnes en chien-assis, la finition incorrecte des saillies de rive des pignons, le vinyle appliqué sur ces pignons et, dans une moindre mesure, les fenêtres modernes altèrent considérablement l'état d'authenticité du bâtiment.

Pourtant, il reste encore quelques exemplaires suffisamment bien conservés pour montrer l'importance de préserver, sur la maison traditionnelle, les composantes anciennes comme les garnitures de rive, les chambranles et les fenêtres. La disparition de ces éléments appauvrit sensiblement l'architecture de la maison traditionnelle. Par exemple, une fenêtre à battants qui a perdu son chambranle à l'occasion de la pose d'un revêtement de vinyle n'a plus guère d'intérêt (photo 118).

La Baleine

À La Baleine, la situation est comparable à celle de L'Île-aux-Coudres mais, dans cette municipalité, le problème se pose avec encore plus d'acuité. En effet, 68% des bâtiments anciens ont vu leur état d'intégrité modifié de façon importante (photo 122). Ainsi, l'aspect d'origine des bâtiments d'intérêt patrimonial de la rue Principale est aujourd'hui fort peu perceptible. Les maisons traditionnelles dont l'intégrité architecturale est maintenue constituent des exceptions ; la propriété située au 196, rue Principale, en est toutefois un bel exemple (photo 11).

Saint-Hilarion

En quasi-totalité, les bâtiments d'intérêt patrimonial de Saint-Hilarion ont subi des transformations plus ou moins importantes (photos 119, 120 et 121). Selon l'évaluation indiquée sur les fiches de l'inventaire, la proportion des bâtiments touchés atteint les 90%, ce qui est l'indice d'une situation pour le moins dramatique. Dans les rangs, le taux de bâtiments traditionnels dont l'état d'authenticité est médiocre est anormalement élevé pour un secteur rural. En effet, dans de tels secteurs agricoles où le bâti est ancien, l'état

¹ Pourcentage correspondant à la cote *faible* attribuée à l'intérêt patrimonial sur les fiches d'inventaire de la MRC de Charlevoix.

physique des bâtiments est habituellement plutôt faible tandis que l'état d'authenticité est plutôt bon. Dans les rangs de Saint-Hilarion, la situation est inversée.

Petite-Rivière-Saint-François

À Petite-Rivière-Saint-François, près des trois quarts des bâtiments d'intérêt patrimonial ont subi des modifications non souhaitables. Non seulement les maisons traditionnelles, dans leur grande majorité, ont-elles perdu nombre de leurs composantes anciennes, mais leur volume a aussi été touché. On constate notamment une pratique assez répandue : celle de relever l'un des versants du toit, ce qui donne un toit à versants asymétriques complètement opposé à l'esprit de la maison traditionnelle¹.

Les composantes et matériaux de revêtement traditionnels ne cessent de se raréfier. La conservation des matériaux anciens avec leurs garnitures de rive est particulièrement importante sur les constructions à fort gabarit comme la maison *Nouvelle-Angleterre*. Aussi, une maison de ce type lambrissée d'un matériau moderne perd la totalité de son caractère traditionnel (ex. : photo 124).

¹ Cette habitude correspond, en fait, à l'installation d'une lucarne en chiens-assis qui occupe la totalité de la longueur du versant du toit. Pour faire plus vite, on ne s'embarrasse plus de conserver les saillies de rive des pignons qui auraient au moins rappelé l'ancien profil du toit.

3.4 L'état d'authenticité du paysage

3.4.1 Critères d'évaluation

Comment juger de l'état de l'authenticité d'un paysage, puisqu'il est constamment en évolution, contrairement à un bâtiment qui peut demeurer sensiblement dans le même état? En effet, l'ensemble du paysage contemporain est grandement modifié, non seulement par la maturation de la végétation, mais surtout par toutes les infrastructures nécessaires à notre confort moderne. En soi l'évolution est une bonne chose et les traces de ce modernisme font parties de tous les paysages nord-américains. Toutefois, dans le cas de l'évaluation de territoires d'intérêt patrimonial, il faut juger du niveau de transformation et voir si dans l'ensemble, le caractère du lieu a pu être maintenu.

Afin d'être identifié en tant que territoire d'intérêt patrimonial, un lieu doit avoir intégré adéquatement les infrastructures modernes, de façon à avoir malgré tout conservé les particularités qui lui donnent son caractère propre. Ce caractère concerne non seulement le patrimoine bâti, mais également son environnement, qui constitue le patrimoine naturel typique de la région.

Les critères qui ont été considérés afin d'évaluer l'état d'authenticité des territoires étudiés sont :

- \ le maintien dans les grandes lignes du caractère d'origine ; caractère rural ou maritime ;

- \ le respect de l'échelle du milieu d'origine :

- ▢ les hauteurs de bâtiments et autres structures modernes ;

- ▢ la largeur des rues ;

- \ le mode d'implantation des nouvelles constructions, que ce soient les bâtiments ou les infrastructures qui les accompagnent :

- ▢ les marges de recul avant des bâtiments, qui peuvent interrompre la trame serrée des anciens villages ;

- ▢ la construction de grandes surfaces de stationnement pavées en façade des bâtiments, de même que la présence d'entrées charretières trop grandes ;

- \ l'implantation des services publics : la quantité de poteaux et de fils, de même que leur visibilité en relation avec leur localisation ;

- \ l'affichage : la quantité d'affiches, leur grosseur et leur localisation ;

- \ la présence et surtout l'intégration dans le milieu de structures perturbatrices, tel que des postes hydro-électriques et des lignes à haute-tension ;

- ↳ L'utilisation de types de matériaux plus ou moins adéquats dans les aménagements extérieurs (béton, blocs remblai, etc.), comme dans le cas, par exemple de la construction des clôtures et des murets ;

3.4.2 Évaluation générale

Dans l'ensemble, les territoires étudiés conservent le caractère général du paysage qui leur est propre et ce, malgré le niveau élevé de transformation des bâtiments anciens, la présence de quelques éléments discordants ou quelques aménagements moins bien intégrés.

Généralement, ces nouveaux bâtiments respectent, grosso modo, l'échelle du milieu en regard de la hauteur de construction. Même si les constructions modernes insérées dans les territoires d'intérêt patrimonial sont relativement peu nombreuses (elles se retrouvent surtout à leur périphérie), ce genre d'immeuble nuit quand même considérablement à l'intégrité architecturale des anciens noyaux villageois. En effet, ces bâtiments modernes sont généralement implantés trop loin de la rue et présentent souvent une surface de stationnement en façade. Les territoires les plus affectés par cette situation sont l'Île-aux-Coudres et Petite-Rivière-Saint-François.

Sur les six territoires étudiés, il n'y a qu'à Saint-Hilarion où sont implantées des lignes à haute tension. Ce cas particulier mis à part, on retrouve peu d'éléments discordants aussi forts.

Quant aux affiches, malgré quelques exceptions, elles sont généralement à l'échelle du milieu et ne sont pas utilisées d'une façon abusive. Dans quelques cas, les poteaux de distribution électrique et autres services publics sont nombreux et les fils traversent souvent la rue, les rendant plus visibles comme dans le cas de Petite-Rivière-Saint-François.

3.4.3 Évaluation par territoire

Île-aux-Coudres

L'état d'authenticité du territoire de l'Île-aux-Coudres varie selon les endroits. D'une façon générale, le milieu est très modifié par rapport aux autres territoires. Selon les secteurs, on y retrouve plusieurs résidences de facture plus moderne. Il faut toutefois noter que la superficie couverte par l'étude est très grande et que, conséquemment, un plus grand nombre de situations peuvent s'y rencontrer.

Notons que certaines constructions à vocation touristique, et leur type d'implantation comme par exemple le belvédère et le musée « Les voitures d'eau », s'intègrent mal au patrimoine bâti et diminuent l'état d'authenticité du paysage. De la même façon, le bâtiment volumineux du chantier maritime, localisé dans le port qui est le secteur d'accueil à l'île, constitue un élément discordant avec le patrimoine. D'ailleurs l'ensemble du secteur d'accueil, incluant le port et la rue du Port jusqu'au croisement avec la rue Royale, présente un état d'authenticité très faible, et n'offre malheureusement que peu d'intérêt au niveau patrimonial (voir photo 131).

La Baleine

Moins développé que les secteurs de Saint-Bernard et de Saint-Louis, le paysage de La Baleine a bien conservé l'aspect rural de l'époque. À l'extrémité est de l'île les constructions plus modernes se mêlent à une végétation plus dense, qui les intègre adéquatement au milieu.

Les Éboulements

Le paysage du secteur à l'étude aux Éboulements offre une image générale qui présente un assez bon état d'authenticité dans la partie à l'est de la Caisse Populaire. Mais c'est surtout la rue étroite et sinueuse, la trame serrée des bâtiments d'époque et la présence de l'agriculture aux abords de la rue du Village, qui font des Éboulements un lieu offrant tout le charme et l'ambiance d'un village d'autrefois.

Petite-Rivière-Saint-François

L'état d'authenticité du territoire de Petite-Rivière-Saint-François diffère selon le secteur à l'étude. On peut partager le secteur du village en deux grandes zones, soit à l'est et à l'ouest de l'église. La portion est a conservé un état d'origine assez fort et intéressant, grâce à l'échelle des bâtiments, leur petite marge de recul avant, l'étroitesse de la rue, alors que la portion ouest comporte plus d'éléments modernes, comme de grandes surfaces de stationnement, des murets de soutènement en blocs remblai ou en béton (voir photo 129), ainsi que de grandes affiches. Le secteur à l'ouest de l'église jusqu'au plateau de Grande-Pointe ne présente pas d'intérêt patrimonial.

Quant au secteur de Grande-Pointe, où se trouvent entre autres le domaine à Ligori et la rue Bergeron, présente quant à lui un grand intérêt patrimonial et un état d'authenticité fort. L'extrémité ouest de ce secteur possède beaucoup de caractère, grâce en partie au relief et à la proximité du fleuve. Ces caractéristiques biophysiques ont une influence sur

l'état d'authenticité, puisqu'elles restreignent le développement et imposent une occupation du sol plus traditionnelle, d'où l'état plus fort d'authenticité du paysage.

Saint-Hilarion

Le territoire de Saint-Hilarion a conservé son caractère rural et, dans l'ensemble, le noyau villageois est encore en bon état, malgré le niveau élevé de modifications sur les bâtiments traditionnels. L'échelle de la rue, la faible marge de recul avant, la trame serrée des bâtiments, le relief du terrain à l'intérieur du village confère une ambiance à l'ensemble qui rappelle le village d'autrefois. Dans les rangs, comme dans le village, l'état d'authenticité est fort et ce, malgré quelques éléments très *perturbateurs*. Ainsi, les lignes électriques à haute-tension sont un élément très dérangeant dans la lecture du paysage patrimonial. Également, la route 138 et le carrefour de celle-ci avec la rue Maisonneuve qui mène à l'église, sont deux grandes cassures du milieu sans aucun lien avec l'histoire et le caractère de l'endroit

Saint-Joseph-de-la-Rive

Le secteur patrimonial de Saint-Joseph-de-la-Rive présente en regard de l'ensemble du paysage un état d'authenticité fort, grâce au maintien de ses rues étroites, au gabarit de ses bâtiments, sans autres éléments perturbateurs que la voie ferrée. Peu intéressante visuellement, cette dernière fait tout de même partie de l'histoire du village.

4. Les autres contraintes à la mise en valeur

Le chapitre 2.4 de la section A faisait état de problèmes propres à certaines municipalités (antennes paraboliques, voies d'accès aux secteurs *village* et intersections stratégiques, les grandes surfaces de stationnement, l'utilisation de matériaux mélangés en aménagement paysager etc.). À l'intérieur du présent chapitre, nous ferons un survol des principaux problèmes constatés dans l'ensemble des municipalités, problèmes qui deviennent des contraintes à la mise en valeur.

4.1 L'insertion des bâtiments contemporains

Comme il a été vu en 3.4.2, l'insertion des bâtiments contemporains représente, dans les territoires d'étude, l'une des contraintes à la mise en valeur des milieux traditionnels.

Les bâtiments contemporains doivent répondre à une série de normes dictées par les réglementations d'urbanisme locales. Ces normes concernent notamment le mode d'implantation et la volumétrie de tout bâtiment à construire. Or, ces règles ne respectent aucunement, s'opposant même souvent, aux façons traditionnelles de disposer la maison (orientation, distance à la rue) et aux formes architecturales anciennes (volume, nombre d'étage, forme du toit). Aussi, les bâtiments contemporains brisent souvent les alignements traditionnels (en étant placés au delà ou en deçà de ces derniers) sont orientés par rapport à la rue et non pas par rapport aux divisions cadastrales anciennes et sont conçus selon des gabarits qui s'intègrent difficilement aux volumes des maisons traditionnelles. C'est le cas par exemple des bungalows qui de fait, ont été conçus, implantés et construits en parfaite conformité avec la réglementation d'urbanisme.

Mentionnons également un problème de même nature mais d'une tout autre gravité : les maisons mobiles, devenues permanentes (c'est-à-dire montées sur solage), qui sont disposées un peu partout dans les territoires d'étude, notamment à Saint-Hilarion et à Petite-Rivière-Saint-François. Ces constructions ont un impact défavorable sur le paysage.

4.2 Affichage commercial

Bien que la situation ne soit pas dramatique, on constate à l'intérieur des territoires d'étude certains éléments de problématique touchant l'affichage commercial. On note ainsi :

- les formats surdimensionnés ;
- la localisation inappropriée de certaines enseignes ;
- l'utilisation de pylônes.

4.3 Les réseaux aérien de distribution

La présence des poteaux et des fils du réseau de distribution aérien est inévitable. Ils deviennent une contrainte à la mise en valeur quand leur quantité est élevée et leur implantation mal intégrée au paysage. Ainsi quand les fils alternent d'un côté et de l'autre de la rue en la traversant en diagonale, comme c'est le cas à Petite-Rivière-Saint-François, ils deviennent plus visibles et nuisent à l'image de l'ensemble (voir photo 130).

La rationalisation du nombre de poteaux, leur implantation d'un côté de la route, leur localisation en arrière lot et même l'enfouissement des fils dans les zones les plus critiques sont autant de mesures d'intégration. Ces correctifs peuvent s'effectuer au fil des ans, jumelés à d'autres travaux d'infrastructure.

4.4 Antennes paraboliques

Bien que plus évidente à Saint-Hilarion et à Petite-Rivière-Saint-François, la problématique des antennes paraboliques se retrouve également dans les autres municipalités. Les dimensions considérables de ces antennes (pour les *anciens* modèles) et leur localisation en façade des bâtiments ou sur le toit font en sorte qu'elles détériorent considérablement le paysage des territoires d'étude (photo 72).

4.5 Aménagements paysagers

Les matériaux utilisés dans les aménagements paysagers des terrains privés ou publics peuvent devenir une autre contrainte à la mise en valeur d'un territoire d'intérêt patrimonial. La présence forte de matériaux non traditionnels, utilisés dans la construction entre autres des clôtures, mais surtout des murs de soutènement en façade des bâtiments diminue l'état d'authenticité d'un endroit historique. Ainsi, à Petite-Rivière-Saint-François on retrouve des murs de soutènement importants en blocs remblais d'un type peu esthétique, en béton et en béton peint d'une couleur voyante (voir photo 129). Le mélange de matériaux sur un même terrain ou en enfilade d'une propriété à l'autre, tel que le béton, le bloc remblai et les pièces de bois 6"x 6" n'est pas recommandé non plus. Une certaine uniformité aide à l'harmonie de l'ensemble.

Dans Charlevoix, le relief impose l'utilisation de murs de soutènement, puisque les terrains doivent être nivelés en terrasses, comme on le constate aux Éboulements, à Saint-Hilarion et à Petite-Rivière-Saint-François. Les matériaux modernes sont inévitables, mais la sensibilisation et certains incitatifs à l'utilisation de matériaux comme la pierre pour les murs de soutènement et le bois pour les clôtures, aiderait grandement à conserver et aussi à redonner le charme d'antan à certains secteurs.

Un autre élément très discriminant dans le paysage patrimonial est le pavage de grands espaces en façade des commerces ou des bâtiments publics. Ces espaces semblent prolonger la rue jusqu'aux portes des édifices et nuisent grandement au maintien de l'état d'authenticité d'un village tel que ceux qui sont étudiés ici (voir photo 132).

4.6 Nouveaux développements

Dans l'étude des contraintes à la mise en valeur, il faut considérer l'impact potentiel de l'implantation de nouveaux développements résidentiels, à l'extérieur des noyaux

villageois. En effet, ces nouveaux développements peuvent bien s'intégrer, comme ils peuvent aussi devenir une contrainte, selon qu'ils respectent ou non certains critères. Aussi, les municipalités auront intérêt à contrôler de telles constructions notamment sur le plateau des Éboulements, sur tout le territoire de l'île aux Coudres et à Petite-Rivière-Saint-François. À ce dernier endroit, les secteurs les plus sensibles à ce sujet constituent la bordure immédiate du fleuve (au sud de la voie ferrée) et la falaise.

Le style architectural et le gabarit des nouveaux bâtiments font partie de ces critères, mais les plus importants sont le type d'implantation et surtout la localisation sur le territoire. Certains milieux sont récepteurs de nouveaux développements alors que d'autres ne possèdent aucune capacité d'insertion. Dans le cas de Charlevoix, il faut particulièrement prendre en considération la protection des points de vues et des panoramas.

Au point de vue visuel, la falaise et les espaces boisés présentent une capacité d'insertion plus grande puisqu'au niveau de la perception, ils intègrent plus facilement les bâtiments. Au contraire, un milieu ouvert visuellement comme le sont les champs du côté sud du village des Éboulements, ou les prés à l'est de Petite-Rivière-Saint-François ne possède pas la capacité d'insertion requise pour un développement quelconque, sans avoir un impact majeur sur le paysage.

Le respect de l'environnement biophysique est également important. Ainsi, le déboisement des versants montagneux est à éviter, de même que l'implantation de bâtiments à proximité des battures.

5. Les édifices et territoires d'intérêt particulier

5.1 Analyse sommaire des édifices d'intérêt particulier

Parmi les bâtiments d'intérêt patrimonial inventoriés par la MRC de Charlevoix, une centaine offre, après analyse, un *intérêt particulier*. Ce sont : les bâtiments protégés par un statut provincial, les sites ou bâtiments reconnus par les municipalités, les propriétés reconnues d'intérêt historique et culturel par la MRC de Charlevoix, ainsi que les édifices religieux dépourvus de statut juridique. À ceux-là s'ajoutent d'autres bâtiments qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui se distinguent néanmoins du corpus d'étude en raison de leur intégrité ou de leur architecture particulière. La liste complète de ces propriétés figure à l'annexe 3.

Les bâtiments d'intérêt particulier sont, par essence, rares. En effet, ils correspondent à seulement 15% du corpus. Notons qu'il s'agit surtout de bâtiments principaux (75 cas sur 92).

Tableau 8. Répartition des édifices patrimoniaux présentant un intérêt particulier

	Île-aux-Coudres	La Baleine	Les Éboule.	Petite-Rivière	Saint-Hilarion	Saint-Joseph	Total
Bâtiment principal	16	4	15	16	9	15	75
Bâtiment secondaire	3	2	3	3	4	2	17
Total	19	6	18	19	13	17	92

Ces bâtiments sont en majorité localisés à l'Île-aux-Coudres et à Petite-Rivière-Saint-François (19 bâtiments chacun), aux Éboulements (18 bâtiments) et à Saint-Joseph-de-la-Rive (17 bâtiments).

À Saint-Joseph-de-la-Rive, ces bâtiments correspondent à 40% du corpus inventorié dans cette municipalité, contre seulement 17% à l'Île-aux-Coudres et à Petite-Rivière-Saint-François. À Saint-Joseph-de-la-Rive, ce pourcentage est évocateur de la grande qualité du bâti traditionnel.

5.2 Présentation des édifices présentant un intérêt particulier

Cette section ne concerne que les immeubles visés par les territoires d'étude.

5.2.1 Les bâtiments protégés par un statut national

L'ensemble des territoires d'étude compte sept bâtiments et un navire qui ont été classés *monuments historiques* par le gouvernement du Québec. Ils se retrouvent à l'Île-aux-Coudres, La Baleine, Saint-Joseph-de-la-Rive et aux Éboulements :

Maison	Adresse	Mun.	Date	Note
maison Bouchard	260, chemin du Ruisseau	Île-aux-Coudres	début du XVIII ^e siècle	classée monument historique en 1962 ¹
moulin à vent Desgagnés	247, chemin du Moulin	Île-aux-Coudres	1836	classé monument historique en 1962
moulin à eau Desgagnés	247, chemin du Moulin	Île-aux-Coudres	1826	classé monument historique en 1962
chapelle de procession Saint-Isidore	237, chemin des Coudriers	Île-aux-Coudres	1836	située au nord-est de l'église; classée monument historique en 1961 ²
chapelle de procession Saint-Pierre	237, chemin des Coudriers	Île-aux-Coudres	1837	située au sud-ouest de l'église; classée monument historique en 1961 ³
bateau Le Saint-André		Saint-Joseph	1956	Bien historique
maison Jacques-Leclerc	114, rue Principale	La Baleine	fin du XVIII ^e siècle	bâtiment en pierre; classée monument historique depuis 1961. ⁴ Accompagnée d'un bâtiment secondaire en pièce-sur-pièce à encorbellement
chapelle de procession sud-ouest de Saint-Nicolas		Les Éboulements	première moitié du XIX ^e siècle	classée monument historique en 1961. Auparavant située à Saint-Nicolas, elle se trouve depuis 1969 sur le site appartenant à Héritage canadien du Québec. Structure de bois, revêtement de planches verticales. ⁵

Notons qu'aucune des propriétés concernées ne possède d'aire de protection⁶.

5.2.2 Les territoires d'intérêt historique identifiés par la MRC de Charlevoix

Dans le cadre de son projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR), la MRC de Charlevoix a reconnu l'importance de *territoires d'intérêt historique et/ou culturel*⁷. Il

¹ Étienne Bouchard, *Maison Bouchard, Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*. Tome 1. Les publications du Québec, 1990, p. 349.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ Étienne Poulin. « Maison Leclerc ». *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*. Tome 1. Les publications du Québec, 1990, p. 348.

⁵ Jacques Robert. « Chapelle de procession sud-ouest de Saint-Nicolas ». *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*. Tome 1. Les publications du Québec, 1990

⁶ Référence : banque de données du site Web du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

⁷ [En collaboration]. *MRC de Charlevoix, Aménagement du territoire. Révision du schéma d'aménagement. Les nouveaux défis de l'organisation du territoire*. Adopté le 13 août 1997, pp. 252 à 255.

s'agit soit d'ensembles, qualifiés d'*arrondissement patrimonial*, ou d'éléments ponctuels. Le tableau 10 présente ces sites et propriétés.

Tableau 10. Liste des bâtiments et sites reconnus d'intérêt historique par la MRC de Charlevoix¹.

Municipalité	Nom	Statut	
IAC	Secteur du ruisseau Rouge	Site d'intérêt historique	Arrondissement patrimonial
EBO	Noyau de village	Site d'intérêt historique	Arrondissement patrimonial
EBO	Secteur du ruisseau du seigneur	Site d'intérêt historique	Arrondissement patrimonial
PRF	Secteur du plateau de la Grande Pointe	Site d'intérêt historique	Arrondissement patrimonial
STJ	Noyau de village	Site d'intérêt historique	Arrondissement patrimonial
IAC	Chapelle Saint-Isidore	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
IAC	Chapelle Saint-Pierre	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
IAC	Cimetière des Français	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
IAC	Église Saint-Louis	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
IAC	Maison Bouchard	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
IAC	Monument du père Labrosse	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
IAC	Monument Jacques Cartier	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
IAC	Moulin à vent et à eau Desgagnés	Site d'intérêt historique et culturel	Élément ponctuel
BAL	Maison Leclerc	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
EBO	Chapelle de procession Saint-Nicolas	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
EBO	Forge d'Arthur Tremblay	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
EBO	Manoir seigneurial de Sales-Laterrière	Site d'intérêt historique et culturel	Élément ponctuel
EBO	Moulin Banal	Site d'intérêt historique et culturel	Élément ponctuel
PRF	Chalet de Gabrielle Roy	Site d'intérêt historique et culturel	Élément ponctuel
PRF	Chapelle de Grande Pointe	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
PRF	Chapelle Maillard	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
PRF	Chapelle Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
PRF	Maison Jean-Noël Simard	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
PRF	Maison Jean-Palardy	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
PRF	Maison Ligor Simard et dépendances	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
PRF	Maisons de la rue Bergeron	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
PRF	Moulin à scie Bouchard	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
SHL	Moulin Simard	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
STJ	Exposition maritime	Site d'intérêt historique	Élément ponctuel
STJ	Papeterie Saint-Gilles	Site d'intérêt historique et culturel	Élément ponctuel

¹ *Idem*, pp. 245 à 277.

5.2.3 Les bâtiments et les sites protégés par les municipalités

Parmi les municipalités visées par notre étude, Petite-Rivière-Saint-François est la seule à s'être prévalu des pouvoirs conférés par la Loi sur les biens culturels. Elle a ainsi reconnu l'importance historique et architecturale du secteur localisé au pied du Massif, c'est-à-dire le site des maisons à Liori et à Jean-Noël Simard, en le décrétant *site du patrimoine*.

Par ailleurs, aucun édifice n'a été *cité monument historique* par les municipalités.

5.2.4 Les édifices religieux dépourvus de statut juridique ou de reconnaissance

Une douzaine d'édifices religieux ou para-religieux sont répartis sur l'ensemble des territoires d'étude. Certains d'entre eux font déjà l'objet d'une reconnaissance particulière comme il a été vu plus haut. Mais il subsiste d'autres édifices qui, après analyse, offrent un intérêt particulier compte tenu de leur rareté, de leur impact visuel et de leur appartenance à l'histoire et au patrimoine de la communauté. Il s'agit en fait de la plupart des églises et presbytères patrimoniaux des territoires d'étude non inclus par les catégories précédentes. Ce sont les édifices présentés au tableau 11.

Tableau 11. Liste des édifices religieux d'intérêt patrimonial sans statut particulier

Édifice	Date de construction
Église de Petite-Rivière-Saint-François	1904
Église Saint-Bernard	1930
Église Saint-Hilarion	1927
Presbytère Saint-Bernard	1920

5.2.5 Autres bâtiments d'intérêt

Soixante et neuf autres bâtiments d'intérêt patrimonial (à fonction domestique et à fonction agricole) sans statut provincial et non reconnus par la MRC à titre d'*élément ponctuel*¹ offrent aussi un intérêt particulier (en voir quelques exemples aux photos 133 à 138). Il s'agit de bâtiments principaux et de bâtiments secondaires dont l'état d'authenticité est élevé. Ils ont conservé la majeure partie de leurs revêtements et composantes anciens. Ils peuvent aussi avoir été choisis parce qu'ils possèdent des éléments architecturaux qui sont devenus rares dans les territoires d'étude. D'autres bâtiments datant du XVIII^e siècle, se distinguent quant à eux par leur valeur d'âge. C'est le cas des maisons à l'île aux Coudres. Enfin, il y a quelques ensembles de bâtiments traditionnels bien conservés, où l'on retrouve un bâtiment principal avec plus d'un bâtiment secondaire.

Pour les raisons exprimées ci-dessus, ces bâtiments devraient faire l'objet de mesures particulières de protection. Ces bâtiments d'intérêt sont présentés au tableau 12.

Tableau 12. Liste des édifices d'intérêt particulier sans statut ou reconnaissance

Muni- cipalité	Adresse			Type architectural	Matériau de revêtement dominant (si ancien)
IAC	des Coudriers	80	1870	Maison de courant cubique	clin
IAC	des Coudriers	116	1890	maison à toit plat	bardeau d'amiante
IAC	des Coudriers	186	1800	Maison à toit mansardé	
IAC	des Prairies		1920	Chalet	bardeau de bois
IAC	Royale Est	198	1905	Maison de courant cubique	bardeau de bois
IAC	Royale Est	214	1900	Maison de courant cubique	bardeau de bois
IAC	Royale Ouest	45	1925	Grange-étable	
IAC	Royale Ouest	128	1787	Maison d'esprit français	Pierre
IAC	Royale Ouest	145	1940	Grange-étable	
IAC	Royale Ouest	152	1940	Maison de colonisation	bardeau de bois
IAC	Royale Ouest	155	1892	Maison de conception québécoise	
IAC	Royale Ouest	155	1940	Grange-étable	bardeau de bois
IAC	Royale Ouest	181	1900	Maison de courant cubique	
BAL	Principale	30	1941	Grange-étable	bardeau de bois
BAL	Principale	60	1840	Maison de conception québécoise	bardeau de bois
BAL	Principale	114	1750	Maison d'esprit français	Pierre
BAL	Principale	114	17??	Grange-étable	Pièce sur pièce
BAL	Principale	196	1849	Maison de conception québécoise	
BAL	Principale	226	1930	Maison de colonisation	
EBO	du Village	166	1800	Maison d'esprit français	
EBO	du Village	194	1825	Maison à toit mansardé	
EBO	du Village	255	1932	Maison Second Empire	
EBO	du Village	280	1932	Maison Second Empire	
EBO	du Village	289	1820	Maison d'esprit français	
Muni- cipalité	Adresse			Type architectural	Matériau de revêtement dominant (si ancien)

¹ Ces édifices peuvent se situer dans les arrondissements patrimoniaux.

EBO	du Village	290	1890	Maison de conception québécoise	
EBO	du Village	293	1913	Maison à toit plat	
EBO	du Village	294	1911	Maison Second Empire	
EBO	du Village	298	1777	Maison d'esprit français	
EBO	du Village	298	1900	Grange-étable	
EBO	du Village	299	1885	Maison à toit mansardé	
EBO	du Village	309	1890	Maison de colonisation	
PRF	Principale	5??	1951	Édifice religieux	
PRF	Principale	495	1900	Chalet	clin
PRF	Principale	819	1900	Grange-étable	
PRF	Principale	868	1900	Maison de colonisation	
PRF	Principale	888	1905	Maison de courant cubique	planche à feuillure
PRF	Principale	942	1900	Maison de courant cubique	
PRF	Principale	953	1920	Grange-étable	planche verticale
PRF	Principale	995	1915	Grange-étable	
PRF	Principale	1283	1925	Maison de conception québécoise	planche à feuillure
PRF	Principale	1327	1900	Maison de colonisation	planche à feuillure
PRF	Principale	1404	1850	Maison de courant cubique	
SHL	du Moulin	84	1845	Maison à toit mansardé	
SHL	du Moulin	84	1845	Moulin	
SHL	Principale	212	1940	Maison de colonisation	bardeau de bois
SHL	Rang 1	91	1910	Maison de colonisation	
SHL	rang 5	93	1937	Maison de colonisation	bardeau de bois
SHL	rang 5	110	1940	Grange-étable	planche verticale
SHL	Rang 5	138	1930	Grange-étable	
SHL	rang Sainte-Croix	21	1890	Maison de colonisation	
SHL	rang Sainte-Croix	138	1940	Maison de colonisation	bardeau de bois
SHL	route 138	97	1929	Maison de courant cubique	bardeau de bois
SHL	route 138	97	1945	Grange-étable	bardeau de bois et planche verticale
SHL	route 138	97	1940	Atelier	
STJ	de l'Église	237	1834	Maison de conception québécoise	
STJ	de l'Église	252	1910	Religieux	
STJ	de l'Église	276	1874	Maison de conception québécoise	
STJ	de l'Église	303	1930	Grange-étable	
STJ	F.-A.-Savard	122	1920	Maison de courant cubique	
STJ	F.-A.-Savard	178	1784	indéterminé	clin
STJ	F.-A.-Savard	224	1830	Maison de colonisation	bardeau de bois
STJ	F.-A.-Savard	224	1769	Maison de courant cubique	bardeau de bois
STJ	F.-A.-Savard	237	1925	Hangar	
STJ	F.-A.-Savard	268	1912	Maison de courant cubique	
STJ	F.-A.-Savard	272	1834	Maison de conception québécoise	bardeau de bois
STJ	F.-A.-Savard	278	1825	Maison de courant cubique	bardeau de bois
STJ	F.-A.-Savard	282	1844	Maison de conception québécoise	clin
STJ	F.-A.-Savard	284	1844	Maison de conception québécoise	clin
STJ	F.-A.-Savard	332	1910	Maison de courant cubique	bardeau de bois

5.3 Recommandations relatives aux *territoires d'intérêt*

5.3.1 Territoires d'intérêt (arrondissements patrimoniaux)

Comme il a été vu plus haut, la MRC de Charlevoix a identifié, dans son projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR 1), des *territoires d'intérêt*. Dans la délimitation des territoires d'étude, la MRC a considéré l'inventaire qu'elle a réalisé et le contenu du

PSAR 1. L'Île-aux-Coudres, La Baleine et Saint-Hilarion constituaient des exceptions à cette règle puisque tout le territoire de ces municipalités formait nos territoires d'étude.

L'intérêt sur le plan paysager des arrondissements patrimoniaux

Les ensembles identifiés plus haut possèdent tous un intérêt indiscutable au niveau des paysages. Ces sont donc tous des secteurs sensibles où toute intervention construite devrait faire l'objet d'une attention particulière par les autorités municipales.

Aux arrondissements patrimoniaux identifiés plus haut comme territoires d'intérêt, s'ajoutent le rang du Moulin à Saint-Hilarion, de même que le Rang 5 qui offrent un intérêt majeur sur le plan paysager. La composition des champs visuels y est exceptionnelle, de même que le caractère champêtre qui se dégage de l'ensemble.

Les notes qui suivent précisent certains points pour le territoire de l'île aux Coudres, incluant la municipalité de la Baleine. Le fait que les autres territoires ne fassent pas l'objet de remarques semblables ne diminue en rien l'importance de l'intérêt qu'ils représentent aussi.

Notons premièrement que les secteurs situés aux deux extrémités de l'île aux Coudres, des territoires d'intérêt esthétique, offrent en regard du paysage un intérêt particulier, entre autres parce qu'ils offrent un contact privilégié avec le fleuve. Ce sont des secteurs sensibles parce que toute intervention construite peut avoir un impact important sur le paysage, à cause du relief relativement plat et de la visibilité que ces projets auraient à partir du chemin des Coudriers. En effet, les deux endroits sont situés en avant plan du champ visuel de l'observateur qui se trouve sur cette route.

Ce sont par contre deux emplacements de choix pour l'implantation d'une aire de repos et d'observation pour les visiteurs, qui devraient avoir l'opportunité de s'y arrêter, et même d'en faire une destination. Les aménagements doivent tout de même rester discrets, afin de s'intégrer sans heurt au paysage.

Il faut également noter que l'ensemble du territoire situé entre la route de ceinture, soit la rue Royale Est et Ouest, puis le chemin des Coudriers, et la rive du fleuve constitue un immense secteur d'intérêt et donc un secteur également très sensible. Les panoramas qui font la réputation de l'île aux Coudres représentent le principal attrait pour les visiteurs. Les vues spectaculaires sont permises par le dégagement visuel vers le fleuve et la diversité des types de vue est occasionnée entre autres par le relief. Cette zone de l'île doit faire l'objet d'une attention particulière, puisque toute construction peut avoir un impact négatif important sur les champs visuels.

Compte tenu de notre analyse, nous recommandons que la MRC de Charlevoix, dans le cadre de la seconde version du projet de schéma d'aménagement révisé, précise la

délimitation de ses *territoires d'intérêt*, en ce qui concerne les *arrondissements patrimoniaux*. Aussi, le tableau suivant illustre les arrondissements identifiés dans le PSAR 1 et les révisions que nous proposons pour le PSAR 2.

Municipalités	PSAR 1	PSAR 2
Île-aux-Coudres	Secteur du ruisseau Rouge	Toutes les routes ceinturant l'île, incluant le secteur du quai, la rue du Port, la rue Royale (Est et Ouest), le chemin des Coudriers, ainsi que les chemins du Moulin, du ruisseau Rouge, de l'Islet, des Crans et des Prairies.
La Baleine	Aucun	La rue Principale
Les Éboulements	Noyau de village Secteur du ruisseau Bonneau Secteur du ruisseau du Seigneur Plateau du centre	Seule modification proposée : le regroupement des arrondissements du noyau de village et de celui du ruisseau Bonneau en un seul.
Petite-Rivière-Saint-François	Secteur du plateau de la Grande Pointe	Toute la partie riveraine de la municipalité.
Saint-Hilarion	Aucun	Le secteur du village (voir le périmètre proposé sur la carte 5), Rang 5 et rang du Moulin au complet.
Saint-Joseph-de-la-Rive	Noyau de village	La rue Félix-Antoine-Savard au complet, les rues de l'Église, de la plage et des Saules.

Éléments de justification

Nous proposons les nouvelles délimitations d'*arrondissement patrimonial* pour les raisons suivantes.

Territoire de l'île aux Coudres

- \ qualité exceptionnelle des nombreuses vues panoramiques
- \ présence de territoires d'intérêt esthétique (extrémités de l'île)
- \ présence de plusieurs champs visuels continus et de lieux d'observation stratégique
- \ ancienneté de l'implantation des édifices (XVIII^e siècle)
- \ localisation des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la majorité du pourtour de l'île

Les Éboulements

- \ Proximité des deux arrondissements prévus au PSAR 1

Petite-Rivière-Saint-François

- \ grande qualité des nombreuses vues panoramiques
- \ présence de plusieurs champs visuels continus

- \ ancienneté de l'implantation des édifices (XVIII^e siècle)
- \ localisation des bâtiments d'intérêt patrimonial sur l'ensemble du territoire

Saint-Hilarion
Secteur du village

- \ constitue le cœur historique de la municipalité
- \ comprend une concentration d'une cinquantaine de bâtiments d'intérêt patrimonial
- \ offre d'importantes vues panoramiques

Rang 5

- \ seul rang où le bâti est composé majoritairement de bâtiments d'intérêt patrimonial
- \ compte 55 bâtiments d'intérêt patrimonial, dont 31 bâtiments secondaires ; un certain nombre d'entre eux ont conservé leurs revêtements anciens
- \ très grande importance des vues panoramiques offertes

Rang du Moulin

- \ Qualité exceptionnelle des vues panoramiques offertes vers les Laurentides
- \ Rang ayant conservé son caractère traditionnel (peu construit)
- \ Présence d'un ensemble d'intérêt en harmonie avec le paysage

Saint-Joseph-de-la-Rive

- \ Concentration exceptionnelle de bâtiments d'intérêt patrimonial bien conservés
- \ Fragilité du lieu
- \ Présence de nombreux champs visuels continus

5.3.2 Secteurs d'intérêt particulier

Notre analyse a fait ressortir quelques secteurs à l'intérieur des territoires d'intérêt historique qui se démarquent par la qualité de leur architecture et/ou par leur paysage. Ce sont, ce que nous appellerons, les *secteurs d'intérêt particulier*.

Il s'agit de secteurs relativement restreints où l'on retrouve une petite concentration d'édifices patrimoniaux plutôt homogène et où l'analyse du paysage a révélé la présence d'éléments particuliers du paysage (panorama, point de vue, point de repère, etc.). En outre, de tels secteurs se démarquent au plan régional (à l'échelle de la MRC de Charlevoix). Aussi, ils comprennent des édifices uniques ou rares par leur architecture : moulin, manoir et édifices domestiques bien conservés. Les secteurs d'intérêt renferment des édifices extrêmement bien conservés.

Compte tenu de leur importance, ce sont de secteurs à protéger prioritairement et qui seraient admissibles à l'attribution, par les municipalités, du statut de *site du patrimoine*.

Les *secteurs d'intérêt particulier* que nous avons identifiés se retrouvent dans quatre municipalités ; ce sont les suivants :

Municipalité	Secteurs d'intérêt particulier
Île-aux-Coudres	Le secteur des moulins Desgagnés (un site exceptionnel qui combine moulin à eau et moulin à vent) et leur environnement immédiat, incluant la propriété de maison Bouchard, une maison d'esprit français érigée en 1725.
Les Éboulements	Le site du moulin banal et du manoir seigneurial (secteur du ruisseau du seigneur). L'église et sa place, ainsi que l'environnement immédiat regroupant sept édifices d'intérêt particulier, en plus de l'église et du presbytère.
Municipalité	Secteurs d'intérêt particulier
Saint-Joseph-de-la-Rive	Le centre du village regroupant une quinzaine d'édifices d'intérêt particulier de la rue Félix-Antoine-Savard et de la rue de l'Église.
Petite-Rivière-Saint-François	La rue Bergeron Note : la municipalité devrait inclure ce secteur avec le site du patrimoine déjà existant du domaine à Liori Simard.

5.3.3 Secteurs à réaménager

À l'intérieur des territoires d'intérêt historique, il se trouve des secteurs qui devraient faire l'objet de travaux de revitalisation ou de réaménagement au cours des prochaines années (au niveau esthétique et de la visibilité). Ce sont, ce que nous appelons, les secteurs à réaménager. Il s'agit des secteurs déjà identifiés au chapitre 2.4 de la section A. Il concernent des intersections stratégiques, des entrées de village, etc. Plus spécifiquement, ce sont les secteurs ci-après.

Municipalité	Secteurs à réaménager
Île-aux-Coudres	\ Accès à l'île : secteur du quai, intersection de la rue du Port et de la rue Royale
	\ Noyaux de village de Saint-Bernard et de Saint-Louis
	\ Accès au site des Moulins par l'aménagement des abords de la petite route, à partir de l'intersection avec le chemin des Coudriers : secteur à mettre en valeur
La Baleine	\ Pointe est de l'île : absence de lieu d'arrêt ouvert au public et permettant l'observation et la promenade.

Les Éboulements	\ Mise en valeur de l'accès au site du camp Le Manoir à partir de la route 362
	\ Parvis de l'église : réaménagement du stationnement asphalté
Petite- Rivière-Saint- François	\ Secteur Maillard, voie d'accès à la municipalité (chantier maritime et cadre bâti)
	\ Environnement immédiat de l'église de Petite-Rivière.
	\ Espace faisant face à la bibliothèque et au garage municipal.
Saint- Hilarion	\ Voies d'accès au village, soit les rues Cartier et Maisonneuve, à leur intersection avec la route 138.
	\ Poste d'Hydro-Québec, à l'extrémité ouest de la rue Principale
	\ Ligne de transport hydro-électrique au Rang 5

5.3.4 La citation de monuments historiques selon la Loi sur les biens culturels

Comme il a été vu dans la section 5.2, des édifices patrimoniaux présentant un intérêt particulier se démarquent de façon notable du corpus. La plupart sont localisés à l'intérieur des nouveaux *territoires d'intérêt historique* que nous proposons. Aussi, nous considérons que leur protection et leur mise en valeur seront facilitées par l'application de mesures d'ensemble prévues dans ces territoires.

Nous ne croyons donc pas pertinent, pour l'instant, que les municipalités utilisent les dispositions de la Loi sur les biens culturels en citant des édifices à titre de monuments historiques.

Mais dans le cas où les municipalités seraient désireuses d'aller de l'avant en ce sens, leur intervention aurait intérêt à être guidée par l'élaboration d'une politique de citation à l'échelle de la MRC.

Une telle politique permettrait de définir les bases à partir desquelles on devrait attribuer le statut du *monument historique*, tout en planifiant dans le temps un tel type d'intervention.

Ainsi, à titre d'exemples, on devrait accorder la priorité aux édifices localisés à l'extérieur des territoires d'intérêt historique. Ces édifices se distingueront en raison de leur rareté, de leur unicité ou de leur configuration architecturale. Plus précisément, les maisons appartenant à des types architecturaux peu représentés, comme notamment ceux d'esprit français, Second Empire et à *toit mansard* ayant conservé leur intégrité architecturale seraient admissibles au statut de monument historique. Il en serait ainsi pour les rares

exemplaires de types *maisons de colonisation* et *maisons de conception québécoise*, très présents dans les territoires d'étude mais dont il subsiste peu de beaux exemplaires.

En outre, les municipalités devront se baser sur la liste des édifices d'intérêt particulier que nous avons présentée plus haut si elles veulent se prévaloir de leur pouvoir de citation.

**C. Identification des objectifs et des orientations ;
proposition d'outils de sensibilisation, de protection et
de mise en valeur.**

Introduction. La valorisation du paysage ... prochain enjeu régional

Paysage impressionniste charlevoisien

Le paysage de Charlevoix est assurément un des plus spectaculaires de la vallée du Saint-Laurent. Bon an mal an, des milliers de visiteurs parcourent les routes et s'impressionnent du caractère théâtral des panoramas. Cette dramatisation du pays de Menaud est issue du fait que la sinueuse route régionale excite le regard. Elle suit les humeurs du relief, s'éloigne et s'approche du fleuve, traverse des corridors limités par la forêt ou par les champs pentus comme les toits des maisons. Ce chemin ouvre, souvent, dans la descente des sommets, des perspectives lointaines et attendrissantes sur les montagnes, le fleuve ou, émerveillement, sur leur rencontre. On ne parle même pas des changements de saisons dont le spectre des couleurs apparaît plus sensible qu'ailleurs. On vient ici pour le fleuve, plus grandiose et pourtant, le même. Peut-être est-ce la facilité d'accéder à cette voie d'eau qui surprend et reconforte ? Dans ce généreux coin de pays, on y sent moins qu'ailleurs les limites de la propriété privée tant l'espace est vaste. La nature de ce pays est d'être justement un pays de nature.

Charlevoix est aussi un lieu de culture, d'abord, et avant tout celle, liée à la survie, des champs, de la forêt et de la mer. Ces gens, les premiers habitants et leurs successeurs, ont délimité et marqué l'espace. Leur présence est significative et leur mémoire est inscrite dans ces amas de moellons, dans ces clôtures de cèdres, dans ces maisons si lourdes qu'elles donnent l'impression sinon de faire corps avec la terre du moins de s'y enfoncer. Leur existence n'a pu être oubliée car la logique de leur intention était forgée dans la science de leurs ancêtres. Il y avait une force qui émanait de ce coin de pays qui venait de l'âpreté du paysage et du labeur et la versatilité des gens qui en tiraient parti. Imaginez, pour arriver à vivre, on se devait d'être marin, bûcheron, acériculteur, pomiculteur, éleveur, cultivateur et constructeur de bateaux. N'était pas extravagant celui qui cumulait tous ces métiers. Construire une maison ou une grange pour ces gens de toutes les habiletés, aux cent métiers, était relativement facile.

De tout temps, villégiateurs et artistes, y sont venus pour la grandeur de ces natures celle des gens du pays et de leurs œuvres et celle du panorama. Les Félix-Antoine Savard, Gabrielle Roy, Jean Palardy, Marius Barbeau et bien d'autres ne peuvent s'être trompés : l'endroit est magique !

Un bref constat sur l'état de la culture matérielle

Ce qui émerge de notre étude sur le paysage et le patrimoine charlevoisien est que l'originalité de ce qui a été conçu par les habitants de Charlevoix et qui les distinguait est en voie d'être totalement pollué (visuellement), recouvert, ou pire, carrément effacé. Le paysage culturel est singulièrement menacé.

La première des causes de cet appauvrissement est très certainement la dépréciation par les résidents des objets appartenant à l'héritage matériel de leur culture (maisons, bâtiments secondaires, clôture de perches, etc.). La deuxième est le corollaire de la sur-appréciation des matériaux et procédés modernes qui promettent le *sans-entretien-pour-l'éternité-et-à-tout-petit-prix* et des modèles architecturaux et paysagers empruntés à n'importe quelle banlieue nord-américaine.

Nous sommes actuellement à la limite acceptable du niveau de détérioration des caractéristiques patrimoniales du paysage. Il y a urgence ! Il est maintenant plus que temps de décider si nous voulons banaliser ce que des générations de charlevoisiens ont édifié, quitte à faire ressembler le front bâti à une rue de n'importe quelle banlieue de Québec ou de Montréal. Au contraire, souhaitons-nous revendiquer une identité, une personnalité singulière soit celle que la plupart des autres Québécois reconnaissent et apprécient. Là est la question.

Une simple réorientation des moyens de modernisation du milieu bâti s'impose

À titre d'experts, nous croyons qu'il est possible de préserver l'existant et de corriger les excès sans imposer aux gens de douloureux retours en arrière pour le simple profit des touristes de passage. Toutefois, loin de nous l'idée d'en faire un musée, un lieu où les résidents deviennent comme les *otages* d'un endroit plutôt figé. Nous croyons plutôt que le paysage charlevoisien peut évoluer et se moderniser. Cependant, il nous apparaît impossible d'utiliser tout ce qu'une grande quincaillerie peut offrir ni ce que n'importe quel catalogue de modèle d'habitation propose. D'ailleurs, la production moderne n'est pas à exclure en totalité ; au contraire, de plus en plus, celle-ci s'ajuste intelligemment pour tenir compte de la richesse des composantes patrimoniales régionales. Ainsi, le choix et l'usage de matériaux et de procédés modernes doit être fait sciemment en compatibilité avec le bâti traditionnel et en conformité avec le génie du lieu. Cela peut aller jusqu'à proposer des modèles d'architecture correspondant aux nouvelles façons d'habiter mais ayant une certaine parenté formelle avec le paysage bâti avoisinant.

La mission

Le dessein des gestionnaires de ces lieux, s'ils conviennent avec nous qu'ils sont remarquables, est d'adhérer aux mêmes objectifs. Puisqu'ils concernent des biens d'usage courant (maisons, bâtiments secondaires, etc.) adaptables ou adaptés au mode de vie contemporain et pouvant, éventuellement, évoluer pour répondre aux nouvelles exigences de la vie d'aujourd'hui, ces objectifs doivent être souples et ouverts. Par exemple, il ne saurait être question d'empêcher la présence d'antennes paraboliques ou d'empêcher un propriétaire de se doter de fenêtres ayant des propriétés thermiques adéquates. Ces endroits constituent donc des lieux vivants ; ce ne sont pas des lieux reconstitués comme le village québécois d'antan de Victoriaville. On ne peut et on ne veut surtout pas en figer l'évolution.

L'Objectif général

L'objectif général des mesures de sauvegarde et de mise en valeur pourrait se lire ainsi :

Protéger le patrimoine bâti charlevoisien et rétablir progressivement les qualités traditionnelles du paysage bâti¹ des municipalités de Charlevoix.

Ces qualités et leur amalgame sont celles qui ont été reconnues de tout temps comme faisant la particularité de Charlevoix dans l'imaginaire collectif des visiteurs et surtout dans la représentation que se font les résidents de leur coin de pays.

Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques des mesures de sauvegarde et de mise en valeur seraient les suivants.

Conservation

\ Conserver les éléments de bâti possédant encore la plupart des composantes traditionnelles ;

Enrichissement et diversification

\ Redonner aux unités de bâti (nouveau et ancien) toute la richesse d'antan. Celle-ci provenait de la diversité des couleurs des revêtements, des textures des bois, bardeaux, moellon, tôle et crépis ; de la modulation conférée par la forme et le type de pose des matériaux traditionnels et par la régularité des ouvertures et des modes de division des verres des portes et fenêtres ; sans oublier la patine du temps sur les objets.

Harmonisation des bâtiments modernes au milieu

¹ Le terme *bâti* inclut tout ce qui a été édifié par la main de l'homme : clôture, bâtiments secondaires, ensemble, etc

- \ Limiter l'apport de modèles architecturaux extérieurs (exogènes) et favoriser l'usage de modèles architecturaux (endogènes) issue de la tradition architecturale locale même si une certaine forme de ré-interprétation peut être jugé acceptable.
- \ Empêcher les modes d'implantation discordant par rapport à l'environnement bâti traditionnel ;

Qualification ou re-qualification des savoir-faire locaux

- \ Inventorier les artisans locaux et leur connaissance spécifique en lien avec nos objectifs ;
- \ *Glorifier* la fierté du travail bien fait avec des matériaux nobles ;
- \ Documenter et cataloguer certains objets qui parsemaient ici et là le paysage comme les girouettes, croix, enseigne de bois ou de métal peint, clôtures, etc. afin de fournir aux artisans locaux les clés de production typiques pouvant être offertes soit en vente aux touristes soit simplement pour garnir les toits, clôtures, ou devantures de magasins des propriétés des territoires d'étude.

Adéquation à l'identité des communautés

- \ Adapter le cadre de mise en œuvre et les modalités d'application au contexte spécifique de chaque municipalité participante (s'harmoniser au particularismes locaux).

Déstructuration des aménagements paysagers

- \ Adopter une approche d'aménagement paysager moins régulière (de type bungalow) et plus aléatoire (de type villégiature), notamment en insérant des arbres en marge avant des résidences.

L'approche

Les résidents ont posé individuellement des gestes pour rénover leur unité sans toujours tenir compte de la donnée patrimoniale, faute de moyens et d'une sensibilisation appropriée. En outre, ils croyaient aussi que leur geste ne pouvait être qu'une goutte d'eau dans la mare ! Mais le geste négatif a été à ce point répété que la mare est désormais polluée.

En outre, puisque l'état physique du bâti actuel est en règle générale bon, c'est-à-dire qu'il a été abondamment rénové, il faut peut-être profiter de cet état de choses pour inscrire au chapitre de la gestion municipale de nouveaux outils comme un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Puisque la grande majorité des gens ont justement rénové leur bâtiment, ils seront peu importunés par une telle mesure. Ainsi, le démarrage du PIIA ne devrait pas affecter beaucoup de gens. Il en serait tout autrement si l'état physique des immeubles était en majorité faible et que tous y seraient confrontés prochainement. Il y a donc un contexte favorable à une action rapide, forte et concertée ; les moyens demeurant à discuter.

Compte tenu du faible niveau de richesse de certains propriétaires et de l'absence de sensibilisation, il est nécessaire d'adjoindre aux mesures réglementaires différentes formes d'aide technique et financière. Par exemple, la différence du coût d'un matériau de revêtement comme le vinyle et celui d'un déclin de bois est telle qu'une mesure obligeant un propriétaire à poser ce matériau pourrait faire que celui-ci laisserait son bâtiment se détériorer. Non seulement cette situation ne répondrait pas à nos objectifs de préservation mais, surtout, amoindrirait grandement la qualité de vie des résidents. Il faut donc appuyer les mesures qui peuvent paraître coercitives par des mesures incitatives, tout en augmentant le nombre de partenaires à cette vaste entreprise.

La valorisation du bâti traditionnel charlevoisien viendra des effets de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et de mise en valeur, mais aussi des efforts de sensibilisation expliquant les détails de cette grande culture architecturale. La sensibilisation doit aussi se faire via des guides d'intervention, lesquels, abondamment imagés, expliquent clairement le sens du plan collectivement mis en place. Cette sensibilisation doit aussi se faire en proposant un catalogue de modèles d'architecture faisant la synthèse des besoins du confort actuel et les formes architecturales traditionnelles de Charlevoix.

1. Présentation générale des mesures de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur

Introduction

Singulièrement, les thèmes du projet de mise en valeur visent à apporter des solutions aux problèmes qui ont été soulevés par notre analyse de la typologie traditionnelle et des modifications inharmonieuses opérés sur ces unités patrimoniales.

Les mesures que nous proposons ont été regroupées autour de trois grandes catégories principales, soit :

- ⟨ la sensibilisation ;
- ⟨ la protection ;
- ⟨ la mise en valeur.

Elles touchent :

- ⟨ les bâtiments d'intérêt patrimonial ;
- ⟨ les bâtiments nouveaux ;
- ⟨ les matériaux (toutes catégories de bâtiments, anciens et nouveaux) ;
- ⟨ les aménagements extérieurs.

Enfin, les mesures concernent les territoires d'intérêt historique, les secteurs d'intérêt particulier ainsi que les secteurs à réaménager.

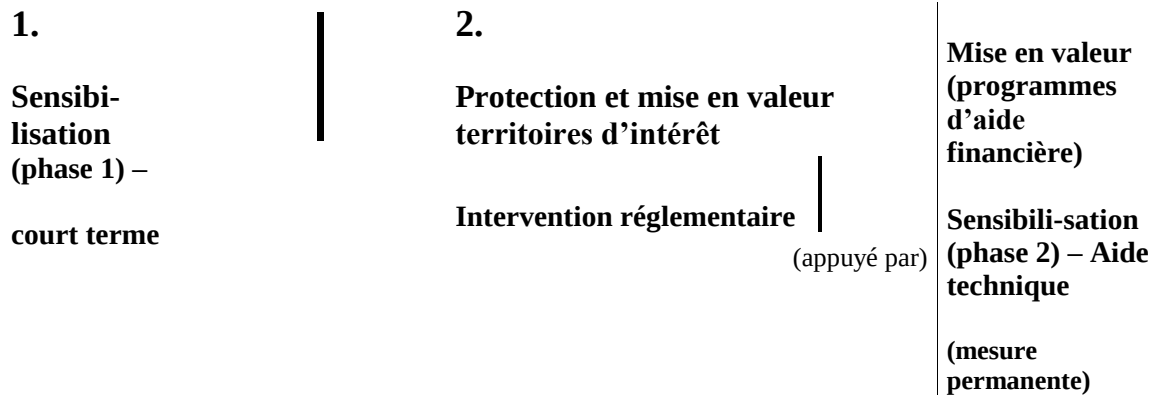
Stratégie à développer

D'emblée, on devra privilégier, dans un premier temps, la mise sur pied des mesures de sensibilisation afin d'informer élus et citoyens sur la richesse mais aussi sur le niveau de détérioration élevé du patrimoine charlevoisien. Une application trop hâtive et sans préparation de mesures à caractère réglementaire, sans sensibilisation préalable, aurait peut-être entraîné le rejet par la population de tout ce qui se rattache à la problématique patrimoniale.

Mais, compte tenu de la situation constatée et de l'urgence de protéger les rares éléments patrimoniaux encore conservés, il faudrait que les mesures de sensibilisation aient un impact réel et que ce soient, en ce sens, des mesures « choc », tout en étant positives et constructives.

Tout comme la protection et la sensibilisation du patrimoine ne pourront se matérialiser exclusivement à l'aide de mesures coercitives, elles ne sauraient non plus compter

uniquement sur des mesures de sensibilisation. Aussi, nous croyons qu’une première phase de sensibilisation devrait être menée dans un premier temps, mais sur une période relativement courte. Mais, très tôt, les municipalités devront assurer la protection des territoires d’intérêt, tout en encadrant, à l’aide d’un support normatif, les interventions sur le paysage et le patrimoine bâti. Une telle intervention de conservation des municipalités devra obligatoirement être appuyée par des mesure de mise en valeur (programmes d’aide financière) et une seconde phase de sensibilisation – permanente celle-là (notamment la réalisation de documents d’aide technique).



Bon nombre des mesures proposées ci-après impliqueront la participation financière de la MRC, des municipalités, du ministère de la Culture et des Communications et de d’autres organismes.

Le tableau suivant contient une liste des mesures de protection, de sauvegarde et mise en valeur que nous proposons. Les colonnes verticales révèlent successivement la catégorie de mesures, les moyens, les bâtiments visés, les thèmes et problèmes constatés. S’ajoutent à cela les municipalités ou secteurs prioritairement visés, ainsi que les partenaires. La section 2 vient préciser le contenu de certains des moyens que nous proposons. Le lecteur notera à ce propos qu’il n’était pas dans notre mandat de préciser le contenu de toutes ces mesures mais bien d’identifier des objectifs et les mesures les plus pertinentes.

Catégorie	Moyens	Bâtiments ou sujet visés	Thèmes et problèmes	Municipalités ou secteurs visés
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volet A. Conférence de presse consacrée à la présente étude	Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial	Absence d'information et de sensibilisation à la notion de patrimoine	Ensemble des territoires d'étude
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volet B. Articles à paraître dans l'hebdo régional	Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial	Idem	Idem
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volet C. Document de sensibilisation au patrimoine charlevoisien	Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial	Idem	Toutes les municipalités étudiées
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volet D. Identification de bâtiments d'intérêt patrimonial particulier	Édifices patrimoniaux d'intérêt particulier	Rareté de tels édifices	Toutes les municipalités concernées
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volet E. Encouragement des bonnes interventions sur les bâtiments d'intérêt patrimonial	Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial	Rareté des interventions adéquates sur les bâtiments anciens	Toutes les municipalités étudiées
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volet F. Mise sur pied d'une matériauthèque	Tous les bâtiments (patrimoniaux et d'insertion)	Absence de données récentes sur les matériaux et composantes disponibles sur le marché	Toutes les municipalités étudiées
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volet G. Programme de formation continue auprès des inspecteurs en bâtiments et des CCU	Demandes de permis relatives aux territoires d'intérêt	Inspecteurs en bâtiments et CCU peu sensibilisés à la problématique des territoires d'intérêt	Toutes les municipalités étudiées

Catégorie	Moyens	Bâtiments ou sujet visés	Thèmes et problèmes	Municipalités ou secteurs visés
Sensibilisation - document d'aide technique	Guide d'intervention, volet A	Bâtiments d'intérêt patrimonial ayant conservé leurs composantes	Manque d'outils appropriés pour mettre en valeur le patrimoine architectural	Toutes les municipalités étudiées
Sensibilisation – document d'aide technique	Guide d'intervention, volet B	Bâtiments d'intérêt patrimonial déjà modifiés (dont les altérations sont réversibles)	Perte en tout ou en partie des composantes anciennes	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Sensibilisation – document d'aide technique	Guide d'intervention, volet C	Bâtiments d'insertion en milieu ancien	Les édifices nouveaux présentement construits ne tiennent pas compte des particularités d'implantation et de l'architecture ancienne des secteurs d'intérêt.	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Sensibilisation – document d'aide technique	Guide d'intervention, volet D	Aménagements paysager	Présence d'aménagements paysagers inappropriés en raison de leur caractère banlieusard	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Sensibilisation – Aide technique	Service d'aide à la rénovation patrimoniale	Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial	Absence d'encadrement professionnel dans la rénovation de bâtiments patrimoniaux	Tous les territoires d'intérêt étudiés

Catégorie	Moyens	Bâtiments ou sujet visés	Thèmes et problèmes	Municipalités ou secteurs visés
Protection	Constitution de sites du patrimoine par les municipalités	Secteurs qui se distinguent par leur intégrité architecturale	De tels secteurs ne sont pas présentement reconnus officiellement et ne pas l'objet de mesures de protection particulières	Secteurs d'intérêt particulier que nous avons identifiés
Protection	PIIA, volet A	Affichage commercial	Formats disproportionnés Localisation inappropriée Utilisation de pylônes et de boîtiers lumineux	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Protection	PIIA, volet B	Bâtiments d'insertion en milieu ancien	Profil trop bas et allongé des édifices Implantation au sol inapproprié : bâtiments implantés trop en avant ou en retrait par rapport aux autres édifices voisins	Territoires d'intérêt étudiés
Protection	PIIA, volet C	Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial	Disparition des revêtements en bois, des fenêtres et des composantes décoratives	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Protection	PIIA, volet D	Antennes paraboliques	Localisation inappropriée	Tous les territoires d'intérêt étudiés

Catégorie	Moyens	Bâtiments ou sujet visés	Thèmes et problèmes	Municipalités ou secteurs visés
Protection	PAE Zonage	Nouveaux développements près ou visibles des territoires d'intérêt patrimonial	Architecture trop semblable à celle des banlieues des grandes villes	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Mise en valeur	Programme d'aide financière, volet A	Affichage commercial	Présentement, en règle générale, l'affichage commercial n'est pas conçu selon des critères propres aux milieux d'intérêt patrimonial.	Les territoires d'intérêt étudiés dotés d'une artère commerciale
Mise en valeur	Programme d'aide financière, volet B	Bâtiments d'intérêt patrimonial particulier	Absence d'incitatif financier à la rénovation des bâtiments d'intérêt patrimonial Rareté des composantes traditionnelles	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Mise en valeur	Programme d'aide financière, volet C	Bâtiments d'intérêt patrimonial en mauvais état physique	Certains édifices d'intérêt, notamment des bâtiments secondaires, offrent un excellent état d'authenticité mais sont dans un mauvais état physique. Ils risquent donc de voir disparaître leur cachet patrimonial à plus ou moins court terme.	Saint-Hilarion
Catégorie	Moyens	Bâtiments ou sujet visés	Thèmes et problèmes	Municipalités ou secteurs visés

Mise en valeur	Programme d'aide financière, volet D	Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial	Disparition des revêtements en bois, des fenêtres traditionnelles et des composantes décoratives	Tous les territoires d'intérêt étudiés
Mise en valeur	Mesures d'atténuation	Bâtiments industriels	Impact visuel de bâtiments industriels comme les chantiers maritimes de l'Île-aux-Coudres et de Petite-Rivière-Saint-François	Île-aux-Coudres Petite-Rivière-Saint-François Saint-Hilarion
Mise en valeur	Aménagements paysagers Programme de signalisation	Entrées de municipalités et voies d'accès	Intersections routières sans intérêt (rareté des aménagements paysagers, omniprésence de l'asphalte) Absence de signalisation ayant un cachet patrimonial	Île-aux-Coudres Saint-Hilarion
Mise en valeur	Aménagements paysagers, programme de signalisation (voir section 2.3.3), travaux de rénovation sur les édifices d'intérêt afin de leur redonner leur aspect d'antan.	Noyaux villageois	Détérioration de ces espaces	Secteurs à réaménager
Mise en valeur	Enfouissement et rationalisation des fils	Réseaux de distribution (électricité, téléphone, câble)	Présence d'une certaine surabondance de lignes de distribution	Prioritaire-ment : Petite-Rivière-Saint-François et, ensuite, les autres municipalités

2. Présentation de certaines mesures

Nous présentons ci-après des informations complémentaires sur les mesures dont nous proposons la réalisation.

2.1 Mesures de sensibilisation

2.1.1 Programme de sensibilisation

Nous proposons la réalisation d'un vaste programme de sensibilisation comprenant minimalement les cinq volets suivants.

Volet A. Conférence de presse consacrée à la présente étude

Conférence de presse destinée à présenter aux Charlevoisiens l'existence et les résultats de la présente étude.

Volet B. Articles à paraître dans l'hebdo régional

Diffusion des résultats de la présente étude et de ses principaux faits saillant dans le cadre d'une série d'articles à paraître sur une période d'environ un an dans l'hebdo régional.

Présentation des grands types architecturaux, des édifices d'intérêt particulier, des principaux problèmes rencontrés.

Volet C. Document de sensibilisation au patrimoine charlevoisien

Résumé des grands types architecturaux.

Présentation de photos *avant après* pour démontrer la détérioration du bâti depuis les 20 dernières années.

Volet D. Identification de bâtiments d'intérêt patrimonial particulier

Identification de certains de ces édifices par un élément d'interprétation (panneau, épigraphe, etc.) approprié, appuyé ou non par un circuit d'interprétation.

Volet E. Encouragement des bonnes interventions sur les bâtiments d'intérêt patrimonial

À l'instar du programme *Villes et villages fleuris* qui se consacre au cadre paysager, la MRC devrait mettre sur pied un programme destiné à favoriser ou encourager la mise en valeur adéquate des propriétés d'intérêt patrimonial. Par exemple, annuellement, elle pourrait remettre des prix ou de simples mentions soulignant les bonnes interventions sur les bâtiments anciens et encourageant ainsi les efforts des propriétaires. La Commission

d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec constitue un bel exemple à ce propos puisqu'elle remet différentes catégories de prix (rénovation, construction, etc.).

Volet F. Mise sur pied d'une *matériauthèque*

Une matériauthèque constitue un centre de documentation qui serait spécialisé vers les ouvrages et documents consacrés au patrimoine, à l'architecture et aux interventions sur les bâtiments d'intérêt patrimoniaux et dans les secteurs d'intérêt historique. Il s'agirait donc d'y mettre à la disposition des citoyens de tels documents (brochures, livres, etc.) et aussi des accès *Internet* à des sites de compagnies ou d'organismes susceptibles de compléter et d'actualiser ces ouvrages.

Volet G. Programme de formation continue auprès des inspecteurs en bâtiments et des membres des CCU

Malgré tout leur bonne volonté, les inspecteurs en bâtiments et les membres des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) sont généralement pas formés à la problématique particulière des territoires d'intérêt : interventions inadéquates sur les bâtiments patrimoniaux, insertion des nouveaux édifices, affichage, etc. Aussi, une formation qui leur serait donnée en sens leur permettrait de mieux conseiller les citoyens lors des demandes de permis touchant les territoires d'intérêt. Ainsi, par exemple, ils seraient en mesure de sensibiliser le demandeur de permis à la qualité et à la durabilité des matériaux naturels ou traditionnels et à l'importance de conserver les composantes patrimoniales, notamment en lui donnant accès à la documentation spécialisée de la *matériauthèque*.

2.1.2 Guide d'intervention

Ce document serait destiné à fournir des conseils et des renseignements techniques destinés à favoriser la conservation des composantes patrimoniales. Un bel exemple de guide d'intervention constitue celui publié par la Ville de Québec sur le quartier Saint-Jean-Baptiste. Nous pouvons également citer les guides de rénovation réalisés par la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean qui illustrent des matériaux et interventions appropriés aux styles des maisons de la région¹.

Le guide d'intervention se voudra aussi un catalogue de modèles de composantes et de matériaux appropriés à la MRC de Charlevoix. Destiné aux citoyens, aux CCU et aux inspecteurs en bâtiments, il viendra notamment appuyer l'application du PIIA proposé (voir en 2.2.1). Le guide d'intervention comprendrait quatre volets.

Volet A . Bâtiments d'intérêt patrimonial ayant conservé leurs composantes

Objectifs

Sensibiliser les citoyens aux interventions adéquates sur ce type d'immeubles.

Favoriser des interventions adéquates sur les bâtiments ayant conservé leurs caractéristiques et matériaux anciens.

Fournir aux citoyens et aux gestionnaires un outil complémentaire au PIIA sur la protection du patrimoine bâti.

Volet B. Bâtiments d'intérêt patrimonial déjà modifiés (dont les altérations sont réversibles)

Document spécifique à Charlevoix proposant des gestes appropriés pour un bâtiment d'intérêt patrimonial qui a été modifié en vue de retrouver une meilleure qualité architecturale.

Objectifs

Permettre une mise en valeur graduelle de ces édifices.

Volet C. Insertion des bâtiments en milieu ancien

Présentation de conseils et de façons de faire pour construire un bâtiment nouveau en milieu ancien. Il se voudra aussi un catalogue de modèles de bâtiments et de composantes appropriées à la MRC de Charlevoix, inspirés de son architecture traditionnelle.

Objectifs

Permettre une meilleure insertion des nouveaux édifices dans les territoires d'intérêt.

Volet D. Aménagements paysagers

¹ Danielle Larouche et al. « À la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Un outil concret de préservation du paysage ». *Municipalités*, février-mars 2000, p. 26.

Présentation de conseils pour mieux harmoniser les aménagements paysagers au contexte des milieux traditionnels.

Objectifs

Encourager la mise en place d'aménagements paysagers plus conformes au caractère rural du milieu.

2.1.3 Service d'aide à la rénovation patrimoniale

Il serait très intéressant que soit créé dans la MRC de Charlevoix un Service d'aide à la rénovation patrimoniale, axé vers l'aide technique, à l'instar de celui créé dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHLSJ)¹. Toutes les maisons érigées avant 1960 sont admissibles. La SHLSJ a publié une dizaine de guides de rénovation en plus de mettre sur pied une bibliothèque où les citoyens ont accès à des documents complets en rénovation patrimoniale et à une *matériauthèque* spécialisée en rénovation résidentielle. Elle met aussi à la disposition une palette de couleurs détaillant des combinaisons de couleurs appropriées aux milieux anciens. En outre, et c'est là un des principaux intérêts du Service d'aide, on offre à prix intéressants, des consultations d'un architecte.

La SHLSJ a formé un réseau de partenaires qui siègent au comité de réalisation, constitué de la MRC, de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), de la municipalité et d'un important quincaillier régional.

Le réseau comprend aussi des partenaires diffuseurs qui défraient les coûts d'un certain nombre d'abonnements aux guides de rénovation. Ces diffuseurs sont les municipalités et les quincailliers. Deux quincailliers régionaux et cinq municipalités se sont abonnés pour faire partie des premiers membres du réseau *Info-Patrimoine*. Les diffuseurs ont également reçu la formation *Info-Patrimoine*, afin de mieux connaître les matériaux d'époque et les interventions recommandées avec les matériaux actuels et ainsi mieux conseiller les propriétaires. La Société d'histoire mise sur ce réseau de diffuseurs pour sensibiliser les propriétaires. Présentement, un autre réseau de partenaires est en voie d'être formé, qui regroupera des fournisseurs de matériaux un plus spécialisés. En outre, la Société d'histoire s'est donnée comme priorité de développer une autonomie financière du Service d'aide à la rénovation patrimoniale.

2.2 Mesures de protection

¹ Danielle Larouche et al. « À la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Un outil concret de préservation du paysage ». *Municipalités*, février-mars 2000, p. 26.

2.2.1 Le plan d'intervention et d'intégration architecturale (PIIA)

Nous proposons que les municipalités se dotent de PIIA afin d'encadrer les interventions à l'intérieur des territoires d'intérêt. Quatre volets sont prévus à ces PIIA.

Volet A. Affichage

Objectifs généraux

- Favoriser une meilleure intégration de l'affichage commercial dans les territoires d'intérêt
- Créer un meilleur lien entre l'âge apparent des enseignes commerciales et l'âge réel du milieu
- Créer des zones distinctives dans la région en définissant des critères de design de l'affichage commercial
- Contrôler de l'emplacement, des dimensions, des matériaux, des systèmes de support et du type d'éclairage

Volet B. Contrôle de l'insertion des bâtiments en milieu ancien

Objectifs généraux

- Protection du rythme et des formes caractéristiques du paysage bâti traditionnel
- Protection des alignements traditionnels de bâtiments anciens
- Contrôler l'implantation des nouveaux édifices à l'intérieur des périmètres d'urbanisation et à l'intérieur de la trame ancienne
- Régulariser le gabarit, la volumétrie et les matériaux
- Contrôle des nouveaux développements près ou visibles des territoires d'intérêt patrimonial
- Protection des percées visuelles à partir de ces territoires

Volet C. Protection des composantes d'intérêt patrimonial

Objectifs généraux

- Protection des composantes, revêtements en bois, des fenêtres traditionnelles et des composantes décoratives.
- Diversifier et enrichir le paysage bâti par la réintroduction de couleurs traditionnelles et d'agencement de couleurs typiques de Charlevoix.
- Enrichir la texture du paysage en utilisant des matériaux s'apparentant aux formes et usages liés aux matériaux traditionnels.
- Abolir l'usage de revêtements modernes lorsque ceux-ci n'offrent pas le même rendu au niveau des couleurs, de la forme et des modes de construction.

Volet D : Antennes paraboliques

Objectifs généraux

- Permettre une intégration esthétique de ce type d'équipement.

II Contrôler la localisation des antennes ou la façon de les dissimuler.

2.2.2 Création de sites du patrimoine

La Loi sur les biens culturels autorise les municipalités à attribuer un statut juridique de protection à des édifices ou à des territoires qu'elles jugent d'intérêt patrimonial. Ainsi, un territoire où se retrouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique peut être constitué en site du patrimoine par règlement du Conseil municipal. C'est un tel statut que nous proposons pour les secteurs d'intérêt particulier.

La constitution d'un site du patrimoine donne les pouvoirs suivants à une municipalité :

- \ de contrôler et / ou d'interdire, en tout ou en partie, la démolition d'un immeuble localisé dans le site du patrimoine (article 95 de la Loi sur les biens culturels);
- \ d'ajouter à la réglementation d'urbanisme des conditions relatives à la conservation des caractères propres du site du patrimoine; aussi, l'article 94 de la Loi sur les biens culturels autorise clairement les municipalités à intervenir dans:
 - . la modification de l'apparence extérieure des édifices: altération, restauration, réparation;
 - . la division, subdivision, « redivision » ou morcellement des terrains;
 - . l'érection de nouvelles constructions;
 - . la mise en place d'un nouvel affichage, la modification ou remplacement d'enseignes existantes.

Les « conditions » relatives à la conservation des caractères propres du site du patrimoine (que nous pouvons appeler critères) peuvent être plus sévères que les mesures d'urbanisme déjà prescrites. Lorsqu'une demande est faite à propos d'une intervention régie par ces « conditions », le citoyen doit adresser un préavis d'au moins 45 jours à la municipalité (article 95 de la Loi sur les biens culturels). La demande de permis peut tenir lieu de préavis.

Mentionnons enfin qu'une municipalité et le ministère de la Culture des Communications peuvent (sans toutefois y être obligés) verser une aide financière directe aux édifices situés dans un site du patrimoine.

2.3 Mesures de mise en valeur

2.3.1 Programme d'aide financière

Nous proposons l'application d'un programme d'aide financière, en quatre volets, qui viendrait *compenser* les contraintes imposées par le PIIA proposé. Les programmes d'aide financière mis de l'avant par les villes de Baie-Saint-Paul, Lévis et Québec pourraient servir d'exemples à ce nouveau programme. Nous privilégions cependant une aide financière directe, correspondant à au moins 60% du coût des travaux. À l'instar du programme présentement en cours à Lévis, un partenariat sera nécessaire entre la MRC, les municipalités et la Société d'habitation du Québec (SHQ). Celle-ci met à la disposition de toutes les municipalités le programme « Revitalisation des vieux quartiers ». Dans le cadre de ce programme, la SHQ contribue à 50% des dépenses, à part égale avec les municipalités participantes¹.

Par ailleurs, les municipalités (ou les MRC) qui possèdent une politique culturelle ont, depuis 1995, la possibilité de conclure une entente de développement culturel avec le MCCQ. De telles ententes ont été ainsi conclues avec les villes de Hull, Laval, Gatineau et la MRC de l'Île d'Orléans. Cette entente peut comprendre un programme d'aide financière à la rénovation *patrimoniale*.

Dans le cas de la MRC de Charlevoix, nous suggérons quatre volets à un éventuel programme d'aide financière. Un tel programme serait en lien direct avec les exigences du PIIA proposé.

Volet A. Affichage commercial

Encourager financièrement le remplacement des enseignes existantes et la mise en place de nouvelles enseignes qui s'intégreraient de façon plus harmonieuse aux milieux anciens.

Volet B. Bâtiments d'intérêt patrimonial particulier

Ce volet du programme d'aide financière s'appliquerait aux édifices d'intérêt particulier ayant conservé toutes leurs caractéristiques. Aussi, il viserait à sauvegarder les composantes traditionnelles encore en place comme notamment les fenêtres, les revêtements de bois et les composantes décoratives. Ce volet du programme d'aide financière devrait surtout être destiné aux édifices d'intérêt particulier ayant perdu des composantes et certains de leur revêtement ancien. Aussi, par exemple, on encouragera par une aide financière, le retour de fenêtres anciennes qui ont été modifiées, l'installation d'un garde-corps mieux approprié aux particularités patrimoniales du bâtiment, la mise en place d'un revêtement en bois (ou autre matériau approprié) pour remplacer, par exemple, le mur du *nordet* qui a été revêtu de vinyle, etc.

Volet C. Entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial

Favoriser le maintien en place et la réparation des composantes et matériaux anciens des bâtiments principaux et secondaires. Seuls seraient visés les bâtiments présentant un

¹ Catherine Dubé. « Gérer une municipalité et sa culture. Vouloir, c'est pouvoir ». *Continuité*, numéro 84, printemps 2000, pp. 29 à 32.

excellent état d'authenticité. À l'instar du programme déjà opéré durant trois ans par le ministère la Culture et des Communications à l'Ile d'Orléans, ce programme serait réalisé durant une courte période (afin que les effets soient visibles rapidement) et doté des volets thématiques annuels. Ainsi, l'an 1 du programme serait consacré aux revêtements, l'an 2 aux portes et fenêtres et l'an 3 aux composantes décoratives, galeries et garde-corps. Une fusion ou le choix d'un de ces trois volets serait également possible. Enfin, bien que ce soit beaucoup plus coûteux, il faudrait sans doute que le programme prévoit des fonds spéciaux afin de corriger des problèmes structuraux sur certains immeubles en très mauvais état physique.

Volet D. Conservation et mise en valeur des matériaux et composantes patrimoniales

Un tel programme destiné à tous les bâtiments d'intérêt patrimonial viserait la réintroduction de composantes patrimoniales disparues et la réparation des composantes et matériaux existants ou leur remplacement par des éléments identiques ou appropriés au type architectural de l'immeuble. Les volets visés seraient :

- les revêtements ;
- les ouvertures (portes et fenêtres) ;
- les composantes décoratives,
- les saillies (galeries, auvent, solariums, etc.) et garde-corps.

Comme dans le cas du volet C, ce programme pourrait comporter des volets thématiques annuels ou être permanent.

2.3.2 Revitalisation des secteurs à réaménager

Édifices industriels

Objectifs généraux

- Favoriser la mise en valeur graduelle des édifices industriels
- Limiter l'impact visuel de ces bâtiments sur le paysage
- Profiter de projets de développement du chantier pour imposer un gabarit et un style architectural favorisant une meilleure intégration des futurs bâtiments au site
- Améliorer le premier contact visuel avec l'île aux Coudres
- Signaler l'intérêt que peuvent représenter les activités du chantier et permettre au visiteur de s'arrêter, voire de visiter les installations

Entrées de municipalités et voies d'accès

Objectifs généraux

- Donner le goût aux visiteurs d'accéder à certains cœurs de municipalités
- Créer des intersections routières accueillantes

Entrées de municipalités, stationnements et voies d'accès, quelques pistes et idées...

- Amélioration de la lecture du paysage de la route régionale et identification claire de la voie d'accès à l'agglomération (Saint-Hilarion) ;
- Organisation du carrefour avec la route régionale par une rationalisation des espaces pavés, le contrôle de la largeur de la rue qui mène au village, l'utilisation de bordure au lieu des accotements (Saint-Hilarion);
- Utilisation de panneaux de signalisation adaptés au caractère du site, et indiquant le centre du village et les attraits ;
- Implantation d'un petit kiosque d'information, ou simplement un espace permettant au visiteur de s'arrêter pour consulter un guide des attraits et des services localisé sous un abri ; à l'île aux Coudres (incluant la municipalité de La Baleine) la localisation de cet espace d'information au carrefour des rues du Port et Royale permettrait également de profiter dès l'arrivée sur l'île de la vue magnifique ;
- L'utilisation d'alignements d'arbres et autres végétaux pour améliorer et agrémenter le paysage ; donner le goût au visiteur de s'arrêter dans le village (Saint-Hilarion).

Réseaux de distribution (électricité, téléphone, câble)

Objectifs généraux

- Limiter l'impact visuel de ces réseaux de distribution
- Permettre le développement de meilleures percées visuelles sur le paysage

Quelques moyens

- ▮ Regroupement des différentes lignes sur un même côté de rue
- ▮ Rationalisation du nombre de poteaux de branchement et de poteaux de ligne.
- ▮ Enfouissement des réseaux de distribution dans le coeur des noyaux villageois

2.3.3 Programme de signalisation

Ce programme concernerait la réalisation d'enseignes directionnelles et odonymiques ayant un design « patrimonial », dans l'ensemble des territoires d'intérêt historique de la MRC de Charlevoix. Elles identifieraient les sites touristiques, les noms de rues, les entrées des municipalités, etc.

Leur design et leur format tiendront compte du caractère historique et patrimonial des lieux. À l'instar de celles qui ont été réalisées dans plusieurs municipalités de l'Estrie, de telles enseignes indiqueront aux visiteurs qu'il se trouve dans un milieu historique et patrimonial.

3. Maîtrise d'œuvre et partenariat

La réalisation des différentes mesures proposées impliquera la MRC de Charlevoix, les municipalités et certains autres organismes.

Catégorie	Moyens	Maître d'oeuvre	Participants
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volets A à E A. Conférence de presse consacrée B. Articles à paraître dans l'hebdo régional C. Document de sensibilisation au patrimoine charlevoisien D. Identification de bâtiments d'intérêt patrimonial particulier E. Encouragement des bonnes interventions sur les bâtiments d'intérêt patrimonial	MRC de Charlevoix	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive Société d'histoire de Charlevoix Commanditaires privés MCCQ ¹ Note : d'autres partenaires pourraient sûrement se rajouter à cette liste.
Sensibilisation	Programme de sensibilisation, volets F et G F. Mise sur pied d'une matériauthèque G. Programme de formation continue auprès des inspecteurs en bâtiments et des membres des CCU	MRC de Charlevoix	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive Réseau <i>Villes et Villages d'Art et de Patrimoine</i> Rues Principales MCCQ Quincailleries locales

¹ Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Catégorie	Moyens	Maître d'oeuvre	Participants
Sensibilisation -document d'aide technique	Guide d'intervention, volets A à D	MRC de Charlevoix	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive <i>Réseau Villes et Villages d'Art et de Patrimoine</i> Rues Principales MCCQ
Sensibilisation – Aide technique	Service d'aide à la rénovation patrimoniale	MRC de Charlevoix ou Société d'histoire de Charlevoix	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) Chaînes de quincailleries régionales / Firmes d'architectes <i>Réseau Villes et Villages d'Art et de Patrimoine</i> SCHL
Protection	PIIA, volets A à D	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive	MRC de Charlevoix MCCQ
Protection	Constitution de sites du patrimoine	Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Joseph-de-la-Rive	MCCQ

Protection	PAE Zonage	MRC de Charlevoix	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite- Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph- de-la-Rive
------------	---------------	----------------------	--

Catégorie	Moyens	Maître d'oeuvre	Participants
Mise en valeur	Programme d'aide financière, volets A à D	MRC de Charlevoix	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive Société d'habitation du Québec MCCQ Réseau des Caisses populaires
Mise en valeur	Secteurs à réaménager	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive	Transport Québec Hydro-Québec
Mise en valeur	Enfouissement et rationalisation des fils	Hydro-Québec	Île-aux-Coudres, La Baleine, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Joseph-de-la-Rive

4. Stratégie et priorités d'intervention

4.1 Le rôle de la MRC de Charlevoix – le coffre à outils régional

Dans le cadre de l'application des mesures de sensibilisation, de sauvegarde et de mise en valeur, la mise en commun des ressources et des effectifs s'avère essentielle. Ainsi, puisque les objectifs de sensibilisation sont communs d'une municipalité à une autre, la MRC de Charlevoix devrait prendre, dans un premier temps, la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des mesures de sensibilisation que nous avons prévues. Ultérieurement, elle pourrait également coordonner les programmes d'aide financière proposés. En outre, la MRC pourrait seconder les municipalités dans la préparation des PIIA dont nous suggérons la réalisation. L'actuelle préparation, par la MRC de Charlevoix, d'un PIIA pour la municipalité des Éboulements constitue un bon exemple en ce sens.

4.2 Les priorités régionales

Sur le plan régional, certaines municipalités peuvent être placées en liste de priorité en ce qui a trait à l'application des mesures de sauvegarde et de mise en valeur. Ce sont l'Île-aux-Coudres, La Baleine et Saint-Joseph-de-la-Rive. Dans le cas du territoire de l'Île aux Coudres, compte tenu de la qualité exceptionnelle de ses paysages et de l'importance de la ressource touristique dans l'économie locale, il est impératif et urgent de protéger son paysage exceptionnel notamment en contrôlant l'insertion de nouveaux édifices et en assurer la protection des principaux panoramas et points de vue. À Saint-Joseph-de-la-Rive, en plus de l'importance du tourisme, nous sommes en présence d'un territoire où son intérêt, à la fois paysager et architectural, est exceptionnel. Il s'agit ainsi du seul territoire d'étude où l'on retrouve une concentration aussi élevée d'édifices ayant conservé leur intégrité architecturale.

4.3 Les priorités municipales – le coffre à outils municipal

Nous privilégions nettement la réalisation graduelle de l'ensemble des mesures de protection et de mise en valeur que nous avons identifiées par chacune des municipalités. Toutefois, nous sommes conscients qu'en raison de priorités financières ou administratives, les municipalités ne seront pas en mesure de tout accomplir. Aussi, nous identifions ci-après les projets de conservation et de mise en valeur qui concernent spécifiquement chacune des municipalités et qui devraient être mis de l'avant, après la première phase des mesures de sensibilisation. La phase 2 de sensibilisation serait mise en œuvre en parallèle avec les mesures de conservation et de mise en valeur que nous proposons ci-après, à l'attention des municipalités. Pour chacune d'elles, les mesures sont présentées selon un ordre de priorité, en fonction des éléments de problématique que nous avons constatés.

Île-aux-Coudres et La Baleine

1. PIIA sur le secteur des moulins (protection des édifices existants)
2. PIIA, volet B. Insertion des nouveaux édifices
3. Mise en valeur des secteurs à réaménager
4. PIIA, volet A. Affichage commercial

5. Programme d'aide financière, volet A. Affichage commercial
6. PIIA, volet D. Antennes paraboliques
7. Programme d'aide financière, volet B. Bâtiments d'intérêt patrimonial particulier
8. Mise en valeur des secteurs à réaménager
9. Enfouissement et rationalisation des fils

Les Éboulements

1. Constitution des secteurs d'intérêt particulier en site du patrimoine
2. PIIA, volet B. Insertion des nouveaux édifices (application du PIIA préparé par la MRC de Charlevoix)
3. PIIA, volet C. Protection des composantes d'intérêt patrimonial (application du PIIA préparé par la MRC de Charlevoix)
4. PAE / Zonage – Contrôle des nouveaux développements à la périphérie des territoires d'intérêt
5. Programme d'aide financière, volet B. Bâtiments d'intérêt patrimonial particulier
6. Programme d'aide financière, volet D. Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial
7. PIIA, volet A. Affichage commercial
8. PIIA, volet D. Antennes paraboliques
9. Programme d'aide financière, volet A. Affichage commercial
10. Mise en valeur des secteurs à réaménager

Petite-Rivière-Saint-François

1. Constitution du secteur d'intérêt particulier en site du patrimoine
2. PIIA, volet D. Antennes paraboliques
3. Mise en valeur des secteurs à réaménager
4. PIIA, volet B. Insertion des nouveaux édifices
5. PAE / Zonage – Contrôle des nouveaux développements à la périphérie des territoires d'intérêt
6. Programme d'aide financière, volet B. Bâtiments d'intérêt patrimonial particulier
7. Programme d'aide financière, volet D. Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial
8. PIIA, volet C. Protection des composantes d'intérêt patrimonial
9. Enfouissement et rationalisation des fils, notamment dans le secteur de l'église

Saint-Hilarion

1. Programme d'aide financière, volet C. Bâtiments d'intérêt patrimonial en mauvais état physique
2. PIIA, volet D. Antennes paraboliques
3. Programme d'aide financière, volet B. Bâtiments d'intérêt patrimonial particulier
4. PIIA, volet B. Insertion des nouveaux édifices
5. PIIA, volet C. Protection des composantes d'intérêt patrimonial
6. Programme d'aide financière, volet D. Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial

7. PAE / Zonage – Contrôle des nouveaux développements à la périphérie des territoires d'intérêt
8. Mise en valeur des secteurs à réaménager

Saint-Joseph-de-la-Rive

1. Constitution du secteur d'intérêt particulier en site du patrimoine
2. PIIA, volet B. Insertion des nouveaux édifices
3. PIIA, volet C. Protection des composantes d'intérêt patrimonial
4. Programme d'aide financière, volet B. Bâtiments d'intérêt patrimonial particulier
5. Programme d'aide financière, volet D. Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial
6. PIIA, volet A. Affichage commercial
7. Programme d'aide financière, volet A. Affichage commercial
8. PIIA, volet D. Antennes paraboliques
9. Enfouissement et rationalisation des fils dans le secteur d'intérêt particulier

Conclusion

La MRC de Charlevoix a réalisé des travaux d'inventaire dans les municipalités de La Baleine, l'Île-aux-Coudres, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Joseph-de-la-Rive et Saint-Hilarion. Un groupe de 597 édifices a ainsi été inventorié dans les zones d'étude, un corpus constitué principalement de maisons d'habitation (469) mais comprenant aussi d'intéressants bâtiments secondaires (128) en tout genre, représentatifs du monde de vie traditionnel rural.

Les édifices d'intérêt patrimonial se répartissent au sein de huit grands types architecturaux qui témoignent très bien de l'évolution des différents procédés de construction et des styles architecturaux en vigueur entre le début du XVIII^e siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les territoires étudiés ont une très grande ancienneté d'implantation : Petite-Rivière-Saint-François constitue le premier noyau d'implantation de Charlevoix ; quant à l'île-aux-Coudres, elle compte encore sur son territoire des édifices érigés au début des années 1700. Mais, toutefois, cette ancienneté de l'occupation n'est vraiment plus évidente aujourd'hui.

Notre analyse a en outre révélé la qualité exceptionnelle des paysages de Charlevoix où l'on relève une quantité appréciable de panoramas, de points de vue, de percées visuelles, etc. Le paysage naturel est riche et jamais monotone. Le paysage bâti n'offre malheureusement pas les mêmes constats...

En effet, les faits saillants de notre étude du patrimoine et des paysages de la MRC de Charlevoix ne sont guères réjouissants. En effet, sur près de 600 édifices inventoriés par la MRC, 500 ont vu leur intérêt patrimonial considérablement perturbé. Seuls une centaine d'édifices se distinguent en raison de leur rareté, de leur configuration architecturale, de leur style et par une conservation totale ou partielle des composantes et revêtements anciens.

De manière générale, l'état physique des bâtiments d'intérêt patrimonial est dans un état intéressant. En effet, bon nombre d'entre eux ont bénéficié ces dernières années de programmes de rénovation et de la mode des matériaux sans entretien. Toutefois, cela a eu pour conséquence de faire disparaître plusieurs caractéristiques anciennes ou, à tout le moins, de réduire le caractère patrimonial des édifices. Rares en effet sont les bâtiments anciens qui ont conservé toutes ou l'essentiel de leurs caractéristiques; tout aussi rares sont les immeubles encore revêtus de bois.

Aussi, il sera essentiel que la MRC de Charlevoix et les municipalités impliquées mettent de l'avant un ensemble de mesures visant à sauvegarder ce qui subsiste du patrimoine charlevoisien et à valoriser les éléments détériorés.

Dans un premier temps, nous prévoyons, à court terme, l'application de mesures de sensibilisation à la fragile ressource patrimoniale. Mais, très tôt, les municipalités devront appliquer des mesures concrètes afin de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager. La stratégie proposée se veut un savant mélange de programmes d'aide financière et techniques, de mesures réglementaire, le tout en partenariat avec différents organismes et ministères.

Bibliographie

Bergeron Gagnon Inc. *Saint-Joseph-de-la-Rive, regard sur son patrimoine*, Comité touristique de Saint-Joseph-de-la-Rive, 1993, 24 pages.

Bergeron Gagnon Inc. *Plan directeur pour la mise en valeur de la culture riveraine*. Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, août 1996, 64 pages.

Garon,Stéphanie-Anne et al. *Stratégies de mise en valeur du potentiel récréo-touristique et patrimonial du village de Saint-Joseph-de-la-Rive : études et analyses préliminaires*, UQAM, Automne 1996, hiver 1997.

Le groupe P.A.I.S.A.G.E., *Inventaire des sites et arrondissements culturels de Charlevoix* [MRC de Charlevoix]

Poulin, Étienne, « Maison Bouchard », *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome 1*. Les publications du Québec, 1990, p. 349.

Poulin, Étienne, « Maison Leclerc », *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome 1*. Les publications du Québec, 1990, p. 349.

Robert, Jacques, « Chapelle de procession sud-ouest de Saint-Nicolas ». *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome 1*. Les publications du Québec, 1990.

S.A. *Saint-Hilarion à l'An 2000. Projet d'animation de la municipalité. Annexes. Description des activités*, Version 6 : septembre 1999, p. 3.

[En collaboration]. *MRC de Charlevoix, Aménagement du territoire. Révision du schéma d'aménagement. Les nouveaux défis de l'organisation du territoire*. Adopté le 13 août 1997, pp. 245 à 277.

[MRC de Charlevoix] *Petite-Rivière-Saint-François- Documents complémentaires - Inventaire du patrimoine bâti*, été 1999

[MRC de Charlevoix] *Saint-Hilarion - Documents complémentaires - Inventaire du patrimoine bâti* , été 1999

[MRC de Charlevoix] *Saint-Joseph-de-la-Rive - Documents complémentaires - Inventaire du patrimoine bâti*, été 1999 .

Annexe 1 . Lexique utilisé dans la typologie architecturale

Annexe 2 . Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial présentant un intérêt particulier

Municipalité	Rue	No. civ.	Date de cons.	Type architectural	Forme de toit (si disponible)	Revêtement (si disponible)
Île-aux-Coudres	des Coudriers	80	1870	Maison de courant cubique		clin
Île-aux-Coudres	des Coudriers	116	1890	maison à toit plat		bardeau d'amiante
Île-aux-Coudres	des Coudriers	186	1800	Maison à toit mansardé		bardeau d'asphalte
Île-aux-Coudres	des Coudriers	238	1837	Religieux		
Île-aux-Coudres	des Coudriers	238	1837	Religieux		
Île-aux-Coudres	des Coudriers	280	1885	Religieux		
Île-aux-Coudres	des Prairies		1920	chalet	deux versants droits	bardeau de bois
Île-aux-Coudres	du Moulin	247	1825	Maison d'esprit français		pierre
Île-aux-Coudres	du Moulin	247	1836	Maison d'esprit français		pierre
Île-aux-Coudres	du ruisseau Rouge	260	1725	Maison d'esprit français		pierre
Île-aux-Coudres	Royale Est	198	1905	Maison de courant cubique		bardeau de bois
Île-aux-Coudres	Royale Est	214	1900	Maison de courant cubique		bardeau de bois
Île-aux-Coudres	Royale Ouest	45	1925	Grange-étable		
Île-aux-Coudres	Royale Ouest	128	1787	Maison d'esprit français	avec croupes	pierre
Île-aux-Coudres	Royale Ouest	145	1940	Grange-étable	à versants brisés	
Île-aux-Coudres	Royale Ouest	152	1940	Maison de colonisation		bardeau de bois
Île-aux-Coudres	Royale Ouest	155	1940	Grange-étable	à versants brisés	bardeau de bois
Île-aux-Coudres	Royale Ouest	155	1892	Maison de conception québécoise		bardeau d'asphalte
Île-aux-Coudres	Royale Ouest	181	1900	Maison de courant cubique		bardeau d'asphalte
La Baleine	Principale	30	1941	Grange-étable		bardeau de bois
La Baleine	Principale	60	1840	Maison de conception québécoise		bardeau de bois
La Baleine	Principale	114	17??	Grange-étable		pièce sur pièce
La Baleine	Principale	114	1750	Maison d'esprit français		pierre
La Baleine	Principale	196	1849	Maison de conception québécoise		
La Baleine	Principale	226	1930	Maison de colonisation		
Les	du Village	166	1800	Maison d'esprit		

Éboulements				français		
Les Éboulements	du Village	194	1825	Garage		
Les Éboulements	du Village	194	1825	Maison à toit mansardé		
Les Éboulements	du Village	255	1932	Maison Second Empire		
Les Éboulements	du Village	280	1932	Maison Second Empire		
Les Éboulements	du Village	280	1932	Religieux		
Les Éboulements	du Village	289	1820	Maison d'esprit français		
Les Éboulements	du Village	290	1890	Maison de conception québécoise		
Les Éboulements	du Village	293	1913	Maison à toit plat		
Les Éboulements	du Village	294	1911	Maison Second Empire		
Les Éboulements	du Village	298	1900	Grange-étable		
Les Éboulements	du Village	298	1777	Maison d'esprit français		
Les Éboulements	du Village	299	1885	Maison à toit mansardé		
Les Éboulements	du Village	309	1890	Maison de colonisation		
Les Éboulements	rang Saint-Joseph	157	1790	Hangar		
Les Éboulements	rang Saint-Joseph	157	1750	Maison d'esprit français		
Les Éboulements	rang Saint-Joseph	157	1890	Religieux		
Les Éboulements	rang Saint-Joseph	159	1830	Maison d'esprit français		
Petite-Rivière-Saint-François	Bergeron	2	1920	Maison de conception québécoise		planche à feuillure
Petite-Rivière-Saint-François	Bergeron	9	1915	Maison de courant cubique		planche à feuillure
Petite-Rivière-Saint-François	Bergeron	13	1905	Maison de colonisation		planche à feuillure
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	5??	1951	Religieux		
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	13??	1700	Maison de courant cubique		planche à feuillure
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	13??	1870	Maison de conception québécoise		
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	495	1900	Chalet		clin
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	498	1910	Moulin		

Petite-Rivière-Saint-François	Principale	819	1900	Grange-étable		
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	868	1900	Maison de colonisation		
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	888	1905	Maison de courant cubique		planche à feuillure
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	942	1900	Maison de courant cubique		bardeau d'asphalte
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	953	1920	Grange-étable		planche verticale
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	995	1915	Grange-étable		
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	1023	1904	Religieux		
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	1283	1925	Maison de conception québécoise		planche à feuillure
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	1327	1900	Maison de colonisation		planche à feuillure
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	1376	1933	Religieux		
Petite-Rivière-Saint-François	Principale	1404	1850	Maison de courant cubique		bardeau d'asphalte
Saint-Hilarion	du Moulin	84	1845	Maison à toit mansardé		
Saint-Hilarion	du Moulin	84	1845	moulin		
Saint-Hilarion	Principale	212	1940	Maison de colonisation		bardeau de bois
Saint-Hilarion	Principale	243	1927	Religieux		
Saint-Hilarion	Rang 1	91	1910	Maison de colonisation		
Saint-Hilarion	rang 5	93	1937	Maison de colonisation		bardeau de bois
Saint-Hilarion	rang 5	110	1940	Grange-étable	mansardé	planche verticale
Saint-Hilarion	Rang 5	138	1930	Grange-étable	deux versants droits	
Saint-Hilarion	rang Sainte-Croix	21	1890	Maison de colonisation		
Saint-Hilarion	rang Sainte-Croix	138	1940	Maison de colonisation		bardeau de bois
Saint-Hilarion	route 138	97	1940	atelier		
Saint-Hilarion	route 138	97	1945	Grange-étable	deux versants droits	bardeau de bois et planche verticale
Saint-Hilarion	route 138	97	1929	Maison de courant cubique		bardeau de bois
Saint-Joseph-de-la-Rive	de l'Église	237	1834	Maison de conception québécoise		
Saint-Joseph-de-la-Rive	de l'Église	252	1910	Religieux		
Saint-Joseph-de-la-Rive	de l'Église	276	1874	Maison de conception québécoise		
Saint-Joseph-de-la-Rive	de l'Église	303	1930	Grange-étable		

Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	122	1920	Maison de courant cubique		
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	178	1784	indéterminé		clin
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	224	1830	Maison de colonisation		bardeau de bois
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	224	1769	Maison de courant cubique		bardeau de bois
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	237	1925	Hangar		
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	268	1912	Maison de courant cubique		
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	272	1834	Maison de conception québécoise		bardeau de bois
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	278	1825	Maison de courant cubique		bardeau de bois
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	282	1844	Maison de conception québécoise		clin
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	284	1844	Maison de conception québécoise		clin
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	298	1900	Hors-type		bardeau de bois
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	304	1901	Hors-type		
Saint-Joseph-de-la-Rive	Félix-Antoine-Savard	332	1910	Maison de courant cubique		bardeau de bois

Annexe 3 . Photographies et cartes



Annexe 4 . Informations sur les matériaux de remplacement et les couleurs

Matériaux de revêtement appropriés aux édifices d'intérêt patrimonial

	Revêtement de mur	Revêtement de toit
Planche verticale		
	Planche embouvetée	Planche à recouvrement
	Planche ajourée	
	Planche à recouvrement	
Bardeau	Bardeau biseauté	Bardeau biseauté
	Bardeau à motifs chantournés (bardeau « shingle style »)	
Planche horizontale		
	Planche à clin étroite (environ 10 cm)	Planche à clin large (environ 20 cm)
	Planche à feuillure	
Tôle		Tôle en plaques obliques
		Tôle à baguettes
Brique ¹	Argile	
	Béton	
Pierre ²	Granit	
	Pierre naturelle	

Note : le bois peut être naturel (notamment : pin blanc le cèdre de l'Est et le cèdre de l'Ouest) ou aggloméré (exemple : le « Canaxel », en autant qu'il suive les caractéristiques propres aux matériaux traditionnelles.

¹ Ce matériaux est très peu présent dans les municipalités étudiées. Aussi, on l'utilisera seulement s'il existait déjà sur le bâtiment à son état ancien, à l'exclusion bien sûr des cheminées.

² *Idem.*

L'utilisation de couleurs, quelques principes

Éviter l'utilisation des couleurs proposées par les fabricants de vinyle.

Ne pas interdire spécifiquement les couleurs pastel.

On privilégiera une seule couleur de peinture par bâtiment avec la possibilité d'utilisation de deux tons de la même couleur (notamment pour les éléments en saillie comme les chambranles et les planches cornières).

Les couleurs *traditionnelles* proviennent des couleurs anciennes utilisées pour du mobilier et/ou la décoration des extérieurs. Parmi ces couleurs, on retrouve :

- le blanc de chaux (le blanc à l'état frais, est blanc parfaitement pur ; cependant comme il a tendance à s'atténuer rapidement, les couleurs sous-jacentes ressortent vite. Aussi, les blancs sont toujours blanc-gris, blanc brônâtre.

D'autres *traditionnelles* couleurs appropriées sont :

- ^ le beige-gris verdâtre ;
- ^ le bleu-gris ;
- ^ le rouge chinois sombre ;
- ^ le rouge ocre ;
- ^ le vert brun.

ÉTUDE DU PATRIMOINE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Rapport final

Équipe de réalisation

Gestion de projet : Claude Bergeron, Bergeron Gagnon inc.

Étude du patrimoine bâti : Claude Bergeron, historien d'architecture ; Michel Bergeron, ethnologue ;
Gino Gariépy, historien d'architecture, Bergeron Gagnon inc.

Étude du paysage : Suzanne Hamel, Option aménagement

Infographie: François Girard, Iris Design

Comité de coordination

MRC de Charlevoix

Sylvain Boulianne, directeur général

Isabelle Paquet, agente culturelle

Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Direction de Québec

Marthe Lacombe, agente culturelle

Cette étude a été réalisée grâce à la contribution financière de la MRC de Charlevoix et du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Bergeron Gagnon inc.

Consultants en patrimoine culturel

10 mai 2000

Rapport réalisé par :

Bergeron Gagnon inc.
Conseillers en patrimoine culturel
105, côte de la Montagne, bureau 100
Québec
(Québec)
G1K 4E4
Tél. : (418) 694-0016
Fax : (418) 694-1505

bgcultur@globetrotter.qc.ca

